

JUIN 2003 - JANVIER 2004

DÉLIT

JUIN 2003 - JANVIER 2004

DÉLIT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

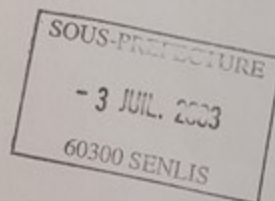
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAC représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



34) Restructuration du groupe scolaire Jacques Decour – avenant rectificatif au marché n°13/01 (lot n°08 menuiseries intérieures)

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Par délibération du conseil municipal du 16 mai 2002, un avenant en plus value au marché n° 13/01 passé avec l'entreprise ARTISAL SNED a été validé pour un montant de 213,43 euros HT.

Les travaux supplémentaires comportaient notamment la fourniture et pose d'un habillage de rattrapage entre le linteau et les traverses hautes des châssis menuisés, une trappe de visite 500x500 en bois exotique, pose d'un panneau de laine de roche.

Ces travaux ont bien été réalisés et ont entraîné une plus value de 1 588,67 euros HT soit 1 900,05 euros TTC et non pas 213,43 euros HT.

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser le marché suite à cette erreur d'écriture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve cet avenant rectificatif et autorise Monsieur le maire, à signer les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

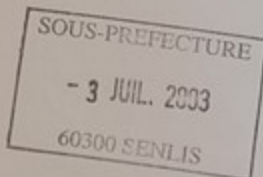
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringebach



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

SOUS-PREFECTURE

- 3 JUL. 2003

60300 SENLIS

35) GARANTIE COMMUNALE POUR LES EMPRUNTS EN FINANCEMENT PLUS SOLLICITES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR LA SA HLM DU BEAUVAISIS POUR LES 3 LOGEMENTS COLLECTIFS ACQUIS ET AMELIORES RUE VOLTAIRE A MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des Affaires Economiques et Développement industriel, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2002 confiant à la SA HLM du BEAUVAISIS l'opération d'acquisition-amélioration de trois logements collectifs au 58, rue Voltaire à Montataire ;

Vu la demande formulée par la SA HLM du BEAUVAISIS, et tendant à solliciter une garantie pour un montant maximum de 230 000 Euros pour le financement principal nécessaire à l'opération d'acquisition-amélioration de trois logements collectifs PLUS situés rue Voltaire ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargnes ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : La Commune de Montataire accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts PLUS avec préfinancement d'un montant maximum de 230 000 Euros que la SA HLM du BEAUVAISIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part, l'acquisition foncière et d'autre part, les travaux d'amélioration d'un ensemble immobilier collectif situés rue Voltaire.

Article 2 : Les caractéristiques de chacun de ces prêts PLUS consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

2.1 – Pour le prêt PLUS destiné à l'acquisition foncière :

Montant maximum du prêt :	70 000 Euros
Durée de préfinancement :	de 3 à 24 mois maximum
Echéances :	annuelles
Durée de la période d'amortissement :	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4,20 %
Taux annuel de progressivité :	0 % à 0,50 % l'an

SOUS-PREFECTURE

- 3 JUIL. 2003

60300 SENLIS

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 70 000 Euros maximum, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

2.2 - Pour le prêt PLUS destiné aux travaux d'amélioration :

Montant maximum du prêt : 160 000 Euros
 Durée de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 Echéances : annuelles
 Durée de la période d'amortissement : 35 ans
 Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,20 %
 Taux annuel de progressivité : 0 % à 0,50 % l'an
 Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 160 000 Euros maximum, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3 juillet 2003

Publié ou notifié le : 11/07/2003

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11/07/2003 (Loi du 22 Juillet 1982).

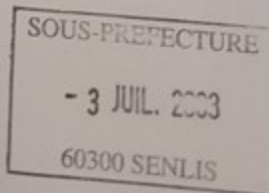
Pour le Maire et par Délégation La Directrice des Services à la Population M. RINGENBACH

Eugène



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

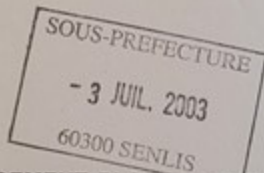
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOJAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••



36) GARANTIE COMMUNALE POUR L'EMPRUNT EN FINANCEMENT PLS SOLLICITE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR LA SA HLM DU BEAUVAISIS POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE VOLTAIRE A MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des Affaires Economiques et Développement industriel, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2002 confiant à la SA HLM du BEAUVAISIS l'opération de construction de six logements individuels au 58, rue Voltaire à Montataire ;

Vu la demande formulée par la SA HLM du BEAUVAISIS, et tendant à solliciter une garantie pour un montant maximum de 650 000 Euros pour le financement principal nécessaire à l'opération de construction de six logements individuels PLS situés rue Voltaire ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargnes ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

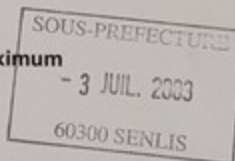
DECIDE

Article 1 : La Commune de Montataire accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, d'un emprunt PLS avec préfinancement d'un montant maximum de 650 000 Euros que la SA HLM du BEAUVAISIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction d'un ensemble immobilier comprenant six logements individuels situés rue Voltaire.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant maximum du prêt :	650 000 Euros
Durée de préfinancement :	de 3 à 12 mois maximum
Echéances :	annuelles
Durée de la période d'amortissement :	30 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4,57 %
Taux annuel de progressivité :	0 % à 0,50 % l'an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.	



Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 30 ans, à hauteur de la somme de 650 000 Euros maximum, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3. Juin. 2003

Publié ou notifié le :

..... 1. Juin. 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3. Juin. 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. HINGENBACH

Hingebach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGO – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

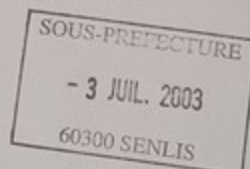
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



37) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE	RENDUE EXECUTOIRE
1	Contrat de prestations de service	Etablissement d'un contrat de travaux de blanchisserie avec les Ateliers du Clos du Nid de l'Oise pour un montant annuel estimé à 17.377,94 € pour l'année 2003	05.05.2003	14.05.2003
2	Mission SPS Aménagement de l'axe Lénine/Jaurès/République 2 ^{ème} tranche ferme	Etablissement d'un contrat avec APPROBATI pour la mission de coordination sécurité santé chantier. Cette prestation s'élève à 5.262,40 euros TTC pour la 2 ^{ème} tranche ferme	12.05.2003	14.05.2003

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

3	MOHAMED MADHI	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde", une soirée cabaret à l'église Notre dame a été animée par Mohamed MADHI. Le montant de la prestation est de 2.000 euros TTC	12.05.2003	14.05.2003
4	Exposition ACCRO'DANSE	Etablissement d'un contrat avec Mme LEMOINE BERGERIE, pastelliste, pour une exposition de 25 toiles du 13 au 29 juin 2003 à titre gratuit.	12.05.2003	14.05.2003
5	Contrat de location Garage sis 109 rue J.Duclos	Il est convenu de louer le garage n°30 sis 109 rue J.Duclos à Montataire à M.DELVALLE pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1 ^{er} juin 2003. Le montant du loyer s'élève à 43 euros par mois	19.05.2003	26.05.2003
6	Régie de recettes au service culturel - tarif soirée cabaret du 30 mai 2003	Dans le cadre de la soirée cabaret du 30 mai 2003, un tarif a été instauré pour la participation au buffet "saveurs du monde" : 15 € pour les adultes et 7 € pour les enfants	21.05.2003	26.05.2003
7	Convention d'accueil camping juillet et août 2003	Convention entre le service des centres de loisirs et la direction du camping "domaine de la dune fleurie" à Quend plage (80) pour la mise en place d'un camp du 4 juillet au 22 août 2003. Le montant du séjour s'élève à 5.390,93 euros TTC	22.05.2003	26.05.2003
8	Avenant à la convention "formation BAFA perfectionnement pour 2003"	Sur les 15 stagiaires prévus, deux animateurs ne participeront pas à ce stage. L'avenant prévoit que ces deux places de perfectionnement BAFA soient échangées contre deux places en stage de base BAFA	22.05.2003	26.05/2003
9	Association LENZIME	Dans le cadre "danses et musiques du monde", l'association LENZIME assurera une démonstration de Capoira le jeudi 29 mai 2003 à titre gratuit.	22.05.2003	28.05.2003
10	Atelier 142	Etablissement d'une convention avec l'association Atelier 142 pour la mise en place d'une programmation cinéma et audiovisuel pour la salle "Le Palace". Le coût de cette prestation est de 8.689,59 euros TTC.	26.05.2003	03.06.2003
11	Convention avec la fédération française de football concernant la mise à disposition du stade M.COENE	Etablissement d'une convention entre la FFF et la ville concernant la mise à disposition gratuite du stade M.COENE et ses annexes du 13 au 19 juin et du 20 au 22 juin dans le cadre de la coupe des confédérations de la FIFA qui se déroule en France	26.05.2003	03.06.2003
12	Convention d'hébergement et activités équestres week-end août 2003	Etablissement d'une convention d'accueil avec le centre "TOUT CRIN" de la Croix Milan à Mhère (58140) pour les 12/15 ans durant les week-end des 8 au 10 août et des 22 au 24 août 2003. Le coût de cette opération est de 2.142 euros.	02.06.2003	11.06.2003
13	MISS MONTATAIRE	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde" un contrat est établi entre Montataire et le GCAM pour la participation au défilé du 29 mai de Miss Montataire. Le montant de cette prestation est de 150 €	02.06.2003	11.06.2003
14	Centre de secours de l'Oise	Concours du Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise pour la mise en œuvre d'un service de sécurité lors du festival "danse et musique du monde". Cette prestation s'élève à 49,33€ TTC	02.06.2003	11.06.2003

15	Fête de la Musique	Dans le cadre de la fête de la musique du 21 juin, un contrat est établi à titre gratuit avec divers groupes.	02.06.2003	11.06.2003
16	Contrat de location garage sis 109 rue J.Duclos	Il est convenu de louer le garage n°08 sis 109 rue J.Duclos à Montataire à Melle PREVOST pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1 ^{er} juin 2003. Le montant du loyer s'élève à 40 euros par mois	02.06.2003	11.06.2003
17	Location d'un véhicule utilitaire 9 places séjour "La rochelle" juillet 2003	Etablissement d'une convention avec "RENT A CAR" concernant la location d'un véhicule utilitaire 9 places pour les 12/15 ans dans le cadre du séjour à la Rochelle du 10 au 18 juillet 2003	02.06.2003	11.06.2003
18	Spectacle de danse/animation musicale Fête du Roller du 14 juin 2003	Etablissement d'un contrat avec l'association "LENZIME" pour l'animation musicale et danse lors de la fête du Roller le 14 juin 2003	02.06.2003	11.06.2003
19	Convention d'hébergement camping à la Rochelle juillet 2003	Convention avec le centre régional des CEMEA Poitou Charentes pour un hébergement sous tentes à la Rochelle pour les 12/15 ans du 11 au 18 juillet 2003. Cette prestation s'élève à 90 euros TTC	02.06.2003	11.06.2003
20	Convention d'hébergement et activités équestres week end juillet 2003	Etablissement d'une convention d'accueil avec le centre "TOUT CRIN" de la Croix Milan à Mhère (58140) pour les 12/15 ans durant les week-end du 4 au 6 juillet et du 25 au 27 juillet 2003. Le coût de cette opération est de 3 213 euros TTC.	02.06.2003	11.06.2003

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12.7.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

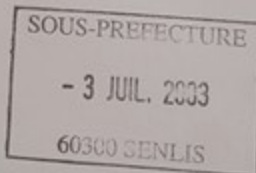
à la Population

M. RINGENBACH



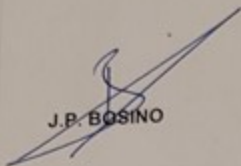
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

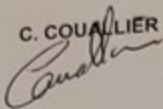


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2003

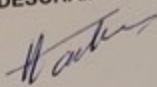
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



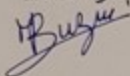
J. DESCHAMPS



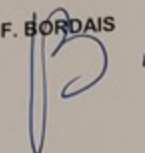
S. GODARD



M.P. BUZIN



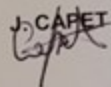
F. BORDAIS



L. RAYMOND



J. CAPEL



G. DETRAUX



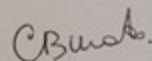
A. KORDJANI



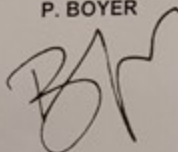
M. ZANETTI



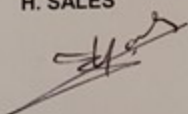
C. BURATO



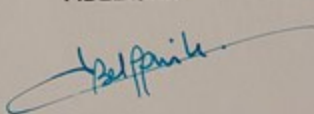
P. BOYER



H. SALES

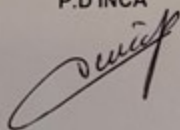


F. BELQUIH



A. GRUNY

P. D'INCA



MF BISSANGOU



F. BAILLEUX



J. TUIL

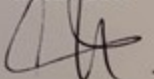
(de la n°1 à la n°6)

JP MERCIER

(de la n°1 à la n°6)

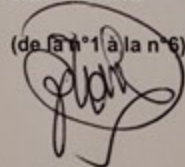


M. LEROUX



J.B. BIONNE

(de la n°1 à la n°6)





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAC par M.GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M.PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2003

Des remarques ont été formulées :

Monsieur PEZZETTA souhaite des réunions plus fréquentes du conseil municipal. Il demande également que les comptes rendus soient transmis plus rapidement.

Monsieur le Maire répond que le conseil municipal s'est déjà réuni pour une séance de travail le lundi 22 septembre 2003. En ce qui concerne le dernier compte rendu, la période de congés a retardé sa rédaction.

Monsieur GODARD regrette que la retranscription des débats concernant la délibération n° 29 "avis du conseil municipal sur le projet de révision d'urgence du POS de Nogent sur Oise" ne soit pas complète.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le procès verbal de la séance du lundi 23 juin 2003 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
13.10.2003
Publié ou notifié le :

17.10.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 13.10.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOJAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. GODARD – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 2003
60300 SENLIS

02) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE CREIL

Sur le rapport de Madame SALLES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Centre de Secours Principal de Creil pour participer au versement d'une aide exceptionnelle concernant l'organisation des Championnat de France de Basket Ball.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros qui sera versée au Centre de Secours Principal de Creil.

Les crédits sont prévus au Budget primitif 2003 – chapitre 65 – article 6574 (DSP 2.07)

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 13.10.2003
Publié ou notifié le : 17.10.2003
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 17.10.2003 (Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
M. RINGENBACH

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

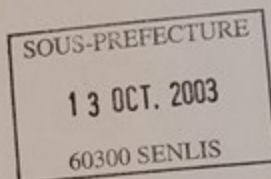
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



03) REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES - Taxe Foncière

Sur le rapport de M. GODARD Stéphane, indiquant que par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2000 approuvant le Budget Supplémentaire 2000, la Ville de Montataire avait provisionné la somme de 121.959,21 € (800.000 F),

QUE cette provision concernait une affaire litigieuse portée devant le Tribunal Administratif d'Amiens sur l'imposition de terrains achetés par la Ville, après la fermeture de l'usine CHAUSSON. En effet, ces terrains, servant auparavant de parkings, étaient imposés en « Foncier Bâti » alors qu'ils auraient dû être considérés comme des réserves foncières et classés en « non bâti » ,

CONSIDERANT que le Tribunal Administratif n'a pas suivi notre argumentation notamment du fait qu'il n'y aurait pas eu de demande de déclassement ,

QUE de ce fait nous sommes donc imposés à hauteur de 113.471,51 euros pour la période du 01.01.98 au 31.12.00 (une partie de cette taxe nous sera remboursée par la Société PATHE, du 01.04.00 au 31.12.00),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la reprise de cette provision,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de procéder à la reprise de cette provision comme suit :

ARTICLE	6875		1511		67		4		787	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Constatation de la provision BS 2000	121 959,21 €			121 959,21 €						
Constatation de la charge décision du T.A. 06.10.2003					113 471,51 €			113 471,51 € (non budgétaire)		
Reprise de la provision			121 959,21 €							121 959,21 €

N.B. : les chiffres en italique correspondent à des opérations non budgétaires

Les réajustements budgétaires nécessaires seront réalisés lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

13.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Eugène



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

04) PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS d'HELICOPTERE
Séjour d'hiver 2003 centre de loisirs - Décision Modificative N°3

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE durant le séjour de ski des jeunes du centre de loisirs, en février 2003, un adolescent Monsieur Alloua AKSOUH, a fait une mauvaise chute et a dû être transporté en hélicoptère à la clinique de Thonon les Bains où il a subi une intervention,

QUE nous avons souscrit, avant le départ, une assurance complémentaire relative à la prise en charge totale des participants au séjour, mais que celle-ci ne couvrait que la partie rapatriement, et non la partie secours sur les pistes,

QU'aujourd'hui la Société Mont Blanc Hélicoptères qui l'a transporté nous réclame le montant de son intervention qui s'élève à 768,00 euros,

QUE cette dépense ne pouvant être prise en charge ni par notre assurance, ni par la famille du jeune homme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE la prise en charge totale, par la Ville, de la somme de 768,00 euros, correspondant au montant du sauvetage en hélicoptère du jeune Alloua AKSOUH.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre budgétaire : 022 Dépenses Imprévues, comme suit :

Section de Fonctionnement :

022 – Dépenses imprévues	- 768 €
611 – Contrats de prestations de Services Extérieurs (DSP2.14 Centre Aéré)	+ 768 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

13.10.2003

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 13.10.2003 (Loi du 22 Juillet 1982).

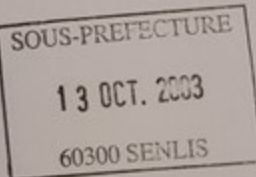
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

05) SEMAINES REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT - MANIFESTATIONS 2003 -
Subvention du Conseil Régional

Sur le rapport de Monsieur Patrick BOYER, Conseiller Municipal, exposant :

Comme chaque année, nous souhaitons sensibiliser la population aux multiples thèmes de l'environnement dans le cadre des semaines proposées par le Conseil Régional.

Pour 2003, il est proposé les manifestations suivantes :

- Sorties mycologiques pour les classes de maternelles et deux classes élémentaires (Société mycologique)
- Animations pour les scolaires (écoles élémentaires et collège)
- 3 journées d'exposition, de circuit autour de la gravière et au bord de la rivière, d'animation sur le stade Marcel Coene
- participation des associations locales et des services municipaux (cadre de vie et espaces naturels sensibles)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

VALIDE le projet et le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Matériel	1.000 €	
Location de matériels	1.000 €	
Transports et déplacements	1.200 €	
Publicité	800 €	
Prestations de formation	1.000 €	
Conseil Régional		2.500 €
Commune		2.500 €
TOTAL	5.000 €	5.000 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions nécessaires à la réalisation de ces actions.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13.10.2003

Publié ou notifié le :

..... 17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

M. RINGENBACH

Ringenbach cf



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN -
Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme
BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES
- M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M.
CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND
- Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

06) VILLE - VIE - VACANCES (V.V.V) 2003 - VACANCES D'ETE - RECTIFICATIF DES MONTANTS SUBVENTIONNES ATTRIBUES ET DEMANDE DE FINANCEMENT - ACTION : ACTIVITES SPORTIVES TOUSSAINT ET NOEL

Sur le rapport de M. DETRAUX , Adjoint au Maire, exposant,

Que comme chaque année, le service des sports propose aux jeunes âgés de 11 à 25 ans des activités sportives de qualité encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés.

1) concernant le projet « vacances d'été »

Les ateliers ont eu lieu du 30 juin au 29 août 2003 sur les équipements sportifs M.Coene et A.Bellard.

VU la délibération du 26 mai 2003 fixant la participation financière à 11.250 €

VU la demande du comité VVV de rectifier le projet.

2) le projet concernant les congés scolaires de la Toussaint et Noël comporte 18 jours d'activité avec un potentiel de 137 jeunes participants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

1) RECTIFIE le contenu du projet global vacances d'été en le séparant en 2 actions distinctes ainsi que les financements répartis comme suit :

	BUDGET TOTAL	SUBVENTION VILLE	SUBVENTION VVV	PARTICIPATION FAMILLES
ETE DES JEUNES SPORTS 2003	9.300	5.300	4.000	
CANOE KAYAK ETE 2003	1.200	500	500	200

2) APPROUVE le contenu du projet Toussaint et Noël avec le plan de financement suivant :

VILLE	1.670
VVV	1.300
TOTAL	2.970

3) Autorise Monsieur Le maire à signer le projet rectificatif pour les vacances d'été et le projet "Toussaint" et "Noël"

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. BRIGENBACH

Brigenbach



SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



Mairie
Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

07) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB de MONTATAIRE

Sur le rapport de Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Que le Club de Football de Montataire a bénéficié pour 2003 d'une subvention d'un montant de 10.221,00 € inscrite au Budget Primitif 2003.

Que les élus souhaitent maintenir le niveau d'activité du club et soutenir ses projets 2003.

Compte tenu notamment de l'intérêt social que représente un club de football au niveau de l'engouement des jeunes pour cette discipline.

Les élus souhaitent réaffirmer leur soutien et la nécessité de maintenir un montant de la subvention égal à celui de 2002.

Il est donc proposé le versement d'une subvention complémentaire pour atteindre le montant 2002 (12.000 €)

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Décide de voter avec 24 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

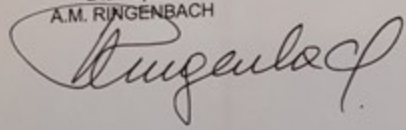
L'attribution d'une subvention exceptionnelle au Football Club de Montataire d'un montant de 1.779,00 € .

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.23/411/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 13.10.2003
Publié ou notifié le : 13.10.2003
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 13.10.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

 Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH



SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 2003
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

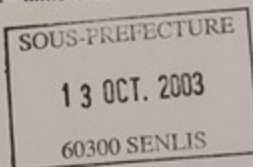
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. GODARD – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



08) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MONTATAIRE BASKET BALL de MONTATAIRE

Sur le rapport de Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Que le Montataire Basket Ball a bénéficié pour 2003 d'une subvention d'un montant de 11.620,00 € inscrite au Budget Primitif 2003.

Que les élus souhaitent maintenir le niveau d'activité du club et soutenir ses projets 2003.

Compte tenu notamment de l'intérêt social que représente un club de basket-ball au niveau de l'engouement des jeunes pour cette discipline.

Les élus souhaitent réaffirmer leur soutien et la nécessité de maintenir un montant de la subvention égal à celui de 2002.

Il est donc proposé le versement d'une subvention complémentaire pour atteindre le montant 2002 (14.000 €)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide de voter avec 24 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 1 CONTRE

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Montataire Basket-ball d'un montant de 2.380,00 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.23/411/6574

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17.10.2003

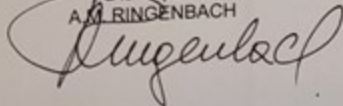
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A. M. RINGENBACH




Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. GODARD – M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

09) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BILLARD CLUB de MONTATAIRE –
CHAMPIONNAT DE France

Sur le rapport de Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Que le Club de Billard a sollicité la ville pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle relative à l'organisation de la finale de France Nationale 2 du 5 au 7/03/2004.

Que les élus souhaitent prendre en considération cette demande qui participe à dynamiser la vie du club et la vie locale associative dans sa globalité.

Suite à l'avis favorable de la commission sports,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Billard Club de Montataire d'un
montant de
1.638 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.23/411/6574

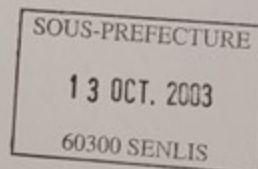
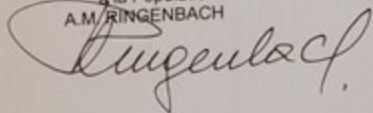
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

10) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU HAND BALL CLUB de MONTATAIRE

Sur le rapport de Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Que le Club de Hand Ball Club a sollicité la ville pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle compte tenu de l'augmentation du nombre de jeunes licenciés qui passe de 9 à 20 pour cette saison.

Leur subvention initiale étant de 2.200 €, l'application des critères, en prenant en compte cette nouveauté, permet de leur attribuer la subvention exceptionnelle qu'ils sollicitent à hauteur de 800 €,

Suite à l'avis favorable de la commission sports,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Hand Ball Club de Montataire d'un montant de 800 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.23/411/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....13.10.2003.....

Publié ou notifié le :

.....13.10.2003.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du13.10.2003.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

11) CONVENTION AVEC L'UNION REGIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Depuis plusieurs mois, une collaboration étroite entre l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange et le service des sports a permis le développement de nouvelles activités qui sont venues enrichir le panel déjà proposé.

En 2002, les actions menées en commun avec l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange ont été :

- la Fête du Roller
- la pratique du Futsal (entraînements et tournois)
- l'accès à des sessions de formation pour les éducateurs

Pour 2003, les actions menées avec l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange concernent principalement le FUTSAL et la participation aux challenges départementaux et régionaux ainsi que les sports US que sont le Football Américain, le Flag Football, le Base-Ball et le Soft-ball.

Toutes ces disciplines connaissent un succès grandissant auprès des adolescents et participent aux grands objectifs des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Il est donc proposé de s'engager mutuellement à travers une convention avec cet organisme.

Le coût de la participation annuelle de la ville est fixé à 2.000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette collaboration et de la nécessité de la maintenir, voire de la développer,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE la signature d'une convention avec l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange

AUTORISE le Maire à la signer

DECIDE le versement d'une subvention de 2.000 € pour l'année 2003.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.23/411/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 13. 10. 2003
 Publié ou notifié le :
 13. 10. 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 13. 10. 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 à la Population
 A.M. RINGENBACH

Augusta



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

12) CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DDJS.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Comme chaque année, le service des sports met en place des ateliers réguliers en direction des jeunes.

Pour 2003/2004, 3 actions sont proposées pour être financées par la DDJS, dans le cadre d'un contrat Jeunesse et Sport

➤ Ecole Municipale des Sports

de 9 H 00 à 12 H 00 tous les mercredis en période scolaire pour les enfants de 7 à 13 ans - à la Base de Loisirs de Saint Leu d'Esserent - organisation par cycle d'activités : poney, sports collectifs, pêche, kayak, VTT, jeux de précision (tir à l'arc - pétanque et jeux de fléchettes)

L'encadrement est assuré par des brevets d'Etat dans tous les cas.

➤ sport dans les quartiers et lutte contre la violence

3 soirées par semaine de 18 h à 20 h et le samedi de 14 h à 16 h pour les jeunes de 10 à 17 ans dans les salles A. Bellard et A. France - disciplines proposées : Futsal - basket - volley - hand ball - badminton - sports US (Fly - base-ball)
encadrement assuré par des brevetés d'Etat (service des sports et Union Régionale Sportive Léo Lagrange)

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

> promotion des pratiques féminines

3 séances par semaine de 11 h 45 à 13 h 45.

Réservées au public féminin dans les salles Bouchoux et sous les tribunes à M.Coene.

Activités proposées : remise en forme et maintien des capacités physiques – échanger dans des activités de loisirs – encadrement par des éducateurs BEESAPT –

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du Contrat Jeunesse et Sports ainsi que le plan de financement et les demandes de subvention auprès de la DDJS.

	TOTAL	DDJS	VILLE	FAMILLES
Ecole Municipale des Sports	12.000	5.000	5.500	1.500
QUARTIERS	5.750	2.300	3.450	
PRATIQUES FEMININES	4.540	2.000	2.540	

AUTORISE Monsieur Le maire à signer tous les actes à intervenir relativement à ce contrat

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13. 10. 2003

Publié ou notifié le :

..... 13. 10. 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13. 10. 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Ringenbach

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

13) PROJET DE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Maire-Adjointe, exposant :

Dans le cadre du Contrat Enfance signé avec la CAF de Creil, il est prévu une évolution de la Halte-Jeux Louise MICHEL en structure multi-accueil afin de répondre encore mieux aux besoins en mode de garde des familles.

Le principe d'un accueil multiple nécessite des locaux adaptés pour les enfants de 0 à 6 ans sur des périodes différentes de la journée et simultanées dans le même temps :

- crèche collective pour les tout petits jusqu'à 3 ans
 - à la journée
 - avec prise des repas
 - respect du rythme
- halte-garderie pour les mêmes enfants
 - à l'heure
 - avec ou sans repas
 - avec ou sans sieste

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

- **halte-garderie pour les enfants de 3 à 6 ans**
- à l'heure, le mercredi et pendant les congés scolaires
- projet en cours de validation par les élus de la commission Enfance et la CAF de Creil

En tout état de cause, il est nécessaire de prévoir un agrandissement des locaux actuels pour accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les enfants.

Le projet de travaux porte sur :

- extension pour création d'une salle de jeux (véranda)
- cloisonnement des zones de repas et de repos
- agrandissement du vestiaire arrivée/départ
- création d'un bureau
- création d'un local de rangement

Le total de la surface passe de 120,33 m² à 163,80 m².

Le coût des travaux est estimé à 55.000 € TTC.

La CAF de Creil propose de participer financièrement à ce projet compte tenu de l'existence du Contrat Enfance sur la Ville et de l'augmentation du nombre de places générée par cette modification des lieux ainsi que l'amélioration sensible des conditions d'accueil.

La participation est estimée à 80 % du montant HT des travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance et de la Municipalité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de structure multi accueil

AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la CAF de Creil

AUTORISE le Maire à signer le projet et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13. 10. 2003

Publié ou notifié le :

..... 13. 10. 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13. 10. 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Ringenbach

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. GODARD – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

14) MISE A JOUR DE L'ETAT DES EFFECTIFS N° 11

(arrêté au 15 septembre 2003, sous réserve d'éléments prévisionnels inclus dans le Titre II)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Le Comité Technique Paritaire ayant été entendu pour avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

ARTICLE 1 - Le tableau des effectifs n°11 remplace le tableau des effectifs n°10 adopté par la délibération n° 20 du 28 mars 2002 et complétée par les délibérations n° 16 du 16 mai 2002, n° 41 du 27 juin 2002, n° 7 du 27 février 2003 et n° 24 du 23 juin 2003.

Le tableau des effectifs n°11 est arrêté au 15 septembre 2003, sous réserve des éléments prévisionnels inclus dans le titre II mentionné ci après. Toute modification postérieure à cette date sera prise en compte dans le prochain tableau des effectifs ; le cas échéant et en fonction des nécessités légales, des délibérations "intermédiaires" (dans l'attente du futur tableau des effectifs n°12) compléteront le présent tableau des effectifs n°11.

ARTICLE 2 - Le tableau des effectifs n°11 est adopté selon la présentation et les modalités suivantes :

- un **Titre I** pour le tableau des effectifs proprement dit (détaillant l'ensemble des emplois statutaires permanents ainsi que les postes emplois ville et emplois jeunes),
- un **Titre II** exposant les modifications statutaires, incluses dans le titre I, apportées par le présent tableau des effectifs au précédent tableau des effectifs, ainsi que des éléments prévisionnels.

Acte reçu à la Sous Préfecture, le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Eugène

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

Titre II

A - Modifications statutaires apportées par le présent Tableau des Effectifs n° 11 au Tableau des Effectifs n° 10 modifié

B - Eléments prévisionnels (postérieurs au 15 09 2003)

A - Modifications statutaires apportées par le présent Tableau des Effectifs n°11 au Tableau des Effectifs n° 10

ARTICLE 1 – Suppressions et créations de postes liés aux avancements de grade de l'année 2002

Les postes ont bien été créés par la délibération n° 41 du 27 juin 2002 mais les anciens grades occupés par les intéressés n'ont pas été supprimés.

Sont donc supprimés :

- Deux postes d'adjoint administratif à TC
- Deux postes d'agent administratif à TC
- Deux postes d'agent d'entretien à TC
- Deux postes d'agent technique à TC
- Deux postes d'agent technique qualifié à TC
- Trois postes d'agent technique principal à TC
- Deux postes d'agent de maîtrise à TC
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principale à TC

Ajustements nécessaires : Un seul poste d'ASEM 1^{ère} classe crée par la délibération et deux agents promues (Mmes LESAGE et TERESE) cependant Mme TERESE étant partie en retraite le correctif n'est plus nécessaire à ce jour.

Un poste d'agent technique en chef à été omis dans la délibération donc,

- Un poste d'agent technique en chef à TC est crée

ARTICLE 2 – Suppressions et créations de postes liés aux avancements de grade de l'année 2003

- a) avancement au **grade de Rédacteur chef** (Sylvie PREVOT) :
- Est supprimé un poste de rédacteur territorial,
 - Est créé un poste de rédacteur chef.

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 2003
60300 SENLIS

b) avancement au **grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe** (Nathalie NOBLET) :

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Est créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

c) avancements au **grade d'Agent d'entretien qualifié** (Jean-Louis CORMONTAGNE et Denis DESHAYES) :

- Sont supprimés deux postes d'agent d'entretien à temps complet,
- Sont créés deux postes d'agent d'entretien qualifié à temps complet.

d) avancements au **grade d'Agent technique qualifié** (Marie Claire DUPONT et Jean-Pierre BONNAIRE) :

- Est supprimé un postes d'agent technique à TC
- Est supprimé un poste d'agent technique à TNC 80%
- Sont créés deux postes d'agent technique qualifié.

e) avancements au **grade d'Agent technique principal** (Véronique BENDEMAGH, Joselyne COLLIN, Michèle FRANCOIS, Patrick KELLNER, Christian LAFON, Corinne LEBRUN, Martial LECONTE, Françoise MAROTTE) :

- Sont supprimés huit postes d'agent technique qualifié à TC,
- Sont créés huit postes d'agent technique principal à TC.

f) avancements au **grade d'Agent de maîtrise qualifié** (Didier DUVERLIE) :

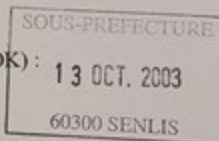
- Est supprimé un poste d'agent de maîtrise à TC,
- Est créé un poste d'agent de maîtrise qualifié.

g) avancement au **grade d' Agent technique chef** (Serge GIRALT) :

- Est supprimé un poste d' agent technique principal à TC,
- Est créé un poste d'agent technique en chef à TC.

h) avancement au **grade d'Agent administratif qualifié** (Kamir MOUFFOK) :

- Est supprimé un poste d'agent administratif à TC,
- Est créé un poste d'agent administratif qualifié à TC.



i) avancement au **grade d'auxiliaire de puériculture principale** (Joëlle RAGOT) :

- Est supprimé un poste d'auxiliaire de puériculture à TC,
- Est créé un poste d'auxiliaire de puériculture principale à TC.

ARTICLE 3 – Suppressions et créations de postes liés aux promotions internes

Année 2002 :

Les postes ont bien été créés par la délibération n° 41 du 27 juin 2002 mais les anciens grades occupés par les intéressés n'ont pas été supprimés.

- Sont supprimés 2 postes à TC d'agent technique principal
- Est supprimé un poste à TC d'agent technique en chef

Année 2003 :

DUPUIS Jean-Louis, LIGNEREUX Micheline, QUERUEL Ghislaine, MANESSE Philippe

- Sont créés quatre postes d'agent de maîtrise à TC
- Sont supprimés trois postes d'agent technique en chef à TC
- Est supprimé un poste d'agent technique principal à TC

ARTICLE 4 – Suppressions et créations de postes liés aux réussites aux concours

Année 2003

a) Manuel FERNANDES :

- Est supprimé un poste d'agent technique principal à TC,
- Est créé un poste d'agent de maîtrise à TC.

b) DUPRE Christine, GRUBSKI Karine, GALVIN Christine :

- Sont supprimés deux postes d'agent du patrimoine 2^{ème} classe à TC,
- Est supprimé un poste agent du patrimoine 1^{ère} classe à TC
- Sont créés trois postes d'agent qualifié du patrimoine de 2^{ème} classe à TC

ARTICLE 5 – Départ en retraite de Mme PICA Christel

- Est supprimé un poste d'agent de maîtrise à TC
- Est créé un poste d'agent technique à TC
- Est supprimé un poste d'agent technique à TNC 50%
- Est créé un poste d'agent d'entretien à TNC 50%

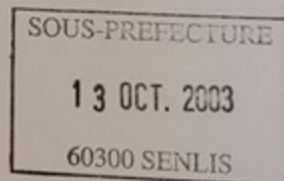
ARTICLE 6 – Départ en retraite de Mme PETITE Jacqueline

- Est créé un poste d'agent d'entretien à TC
- Est supprimé un poste d'agent administratif qualifié à TC

ARTICLE 7 – Réorganisation du secteur petite enfance

Les postes ont bien été créés par la délibération n° 7 du 27 février 2003 mais ajustements aux grades des intéressés sont nécessaires

- Est créé un poste d'agent d'animation à TC
- Est supprimé un poste d'agent social à TC
- Est créé un poste d'agent social à TNC 50%
- Est supprimé un poste d'ASEM à TNC 50%
- Est créé un poste d'agent social à TNC 50%



ARTICLE 8 – Disponibilités pour convenances personnelles de :

a) Astride BIETTE :

- Est supprimé un poste d'agent d'entretien à 50%

b) Didier BAZARD

- Est supprimé un poste d'agent de maîtrise qualifié à TC
- c) Muriel POTE
- Est supprimé un poste d'adjoint administratif à TC

d) Serge SOUBERT

- Est supprimé un poste d'agent technique principal à TC

ARTICLE 9 – Mutation de Madame BARRA LEDRIANT Corinne :

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à TC

ARTICLE 10 – Décès de Messieurs BACOUELLE, PODWORNY et Madame DEFIVES :

- Sont supprimés un poste d'agent technique principal, un poste de rédacteur et un poste d'adjoint administratif à TC
- Est crée un poste d'agent technique à TC
- Est crée un poste d'attaché contractuel à TC

ARTICLE 11 – Evolutions Mme BERTRAND Christiane et M. Robert MONIER :

- Est supprimé un poste d'attaché territorial à TC
- Est crée un poste de Directeur territorial.
- Est supprimé un poste d'adjoint administratif à TC
- Est crée un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à TC.

ARTICLE 12 – Evolutions des emplois jeunes :

- Est crée un poste d'agent local de médiation
- Sont supprimés deux postes emplois jeunes (LEGRAS, MARGERIN)

ARTICLE 13 – Mutation de M. Didier CHINOT :

- Est supprimé un poste d'éducateur hors classe des APS

B - Eléments prévisionnels (postérieurs au 15 09 2003)

Néant.

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
Cabinet du Maire / Secrétariat des Elus / Communication / Relations Publiques						
LEGRAND	JEAN-PAUL	Directeur du cabinet du Maire	Directeur du cabinet du Maire	Cabinet du Maire	1	C
BEAUDEQUIN	CHANTAL	Agent Administratif qualifié	Secrétaire du Maire	Secrétariat élus	1	T
THIBAUT	NADIA	Agent administratif	Secrétaire	Secrétariat élus	1	T
MERCIER	CLAUDINE	Agent administratif	Secrétaire	Secrétariat élus	1	T
MAUPAS	CHANTAL	Rédacteur Territorial Ppal	Responsable	Relations publiques	1	T
GIUNTA	SERGE	Chef de garage Ppal	Agent relations publiques	Relations publiques	1	T
GIORDANO	BRUNO	Agent Technique Principal	Agent Technique Principal	Information	1	T
TUIL	FERNAND	Agt de Maîtrise Principal	Responsable	Information	1	T
BORDEZ	MICHELLE	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Information	1	C
SISSANI	FARIDA	Attaché Territorial	Journaliste	Imprimerie	1	T
BENDEMAGH	VERONIQUE	Agent Technique Principal	Agent Technique Principal	Imprimerie	1	T
CORMONTAGNE	JEAN-LOUIS	Agent d'entretien Qualifié	Photographe	Imprimerie	1	T
COUILLIER	ARNAUD	Agent Technique Principal	Opérateur OFSET	Imprimerie	1	T
Direction Générale et services rattachés						
AUBRY	YANN	Directeur Territorial	Directeur Général des Services	Direction Générale	1	T
QUEVAL	NATHALIE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Secrétaire de Direction	Direction Générale	1	T
BAUMGARTNER	PIERRE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Gardes-appariteurs	Direction Générale	1	T
MISKOWICZ	PHILIPPE	Agt d'entretien Qualifié	Gardes-appariteurs	Direction Générale	1	T
LESTRAT	STEPHANIE	Attaché Territorial	Responsable	Prévent* Citoyenneté Média*	1	S
EL MILOUDI	FARID		Agt local de médiation	Prévent* Citoyenneté Média*	1	C.E.J.
BENABED	TAKIMA		Agent de médiation sociale	Prévent* Citoyenneté Média*	1	C.E.J.
BELFQUH	DRISS	Animateur	Agent de médiation	Prévent* Citoyenneté Média*	1	A
DAUVERGNE	SYLVIE	Rédacteur territorial	Chef de Service	Elections Etat-Civil	1	T
KASIBORSKI	ODILE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Elections Etat-Civil	1	T
OLIVE	FABIENNE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Elections Etat-Civil	1	T
COUSIN	FREDERIQUE	Agent Administratif	Agent Administratif	Elections Etat-Civil	1	T
TUIL	MARIANNE	Adjoint Administratif	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Elections Etat-Civil	1	T
HUHARDEAUX	RACHELE	Agent d'entretien	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Elections Etat-Civil	1	T
HENON	MARIANNE	Adjoint Administratif	Agent d'entretien	Accueil	1	T
DUCLOS	BERNADETTE	Agt Qual, du Patri, 2ème Cl	Adjoint Administratif	Accueil	1	T
GALVIN	CHRISTINE	Agent Administratif	Responsable	Archives	1	T
LEGOFF	NATHALIE	Directeur Territorial	Secrétaire	Politique de la ville	1	T
MONIER	ROBERT		Chargé de mission Pol de la ville	Politique de la ville	1	C

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 2003
60300 SENLIS

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
Direction des Ressources Humaines						
HASNI	LATIFA	Attaché Territorial	Directrice des R. H.	DRH	1	T
FREY	SYLVIE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Secrétaire de Direction	DRH	1	T
PREVOT	SYLVIE	Rédacteur Chef	Responsable service Personnel	DRH	1	T
JUMEL	KATY	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	DRH	1	T
JACQUELIN	VALERIE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	DRH	1	T
STERNAT	SANDRA	Agent Administratif	Agent Administratif	DRH	1	T
LEROUX	CAROLE	Agent Administratif	Agent Administratif	DRH	1	T
BIOLETTI	PASCAL	Agt de Maîtrise Principal	Responsable de service	Service entretien	1	T
BOINET	MARTINE	Agent d'entretien Qualifié	Responsable de secteur	Service entretien	1	T
LECHOPIED	STEPHANIE	Agt d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	1	T
LEBRUN	CORINNE	Agent Technique Principal	Responsable de secteur	Service entretien	1	T
VAITY	MONIQUE	Agent d'entretien qualifié	Responsable de secteur	Service entretien	0,5	T
GERVAIS	SYLVIE	Agent d'entretien qualifié	Agent d'entretien qualifié	Service entretien	0,5	T
AUBERT	SANDRINE	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	1	T
DUPONT	MARIE-CLAIRE	Agent Technique Qualifié	Agent Technique Qualifié	Service entretien	0,5	T
CHEKHAB	M. ANTOINET.	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	0,75	T
MASSIN	SABINE	Agent d'entretien qualifié	Agt d'entretien qualifié	Service entretien	1	T
DUMAS	CHANTAL	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
URBAIN	FRANCOISE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
SAVREUX	FRANCOISE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
VENANT	LAURIANE	Agt d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
DROESBEKE	SANDRA	Agent d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	1	T
RODRIGUES	DOMINIQUE	Agent d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	1	T
GUICHARD	ISABELLE	Agent d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
HEURTEUR	MARIE-PAULE	Agent d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
LEBIHAN	DOMINIQUE	Agent d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
BELHADJ	DJAMILA	Agent d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
BRAUN	ANNIE CHRISTA	Agent d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
SOUS-PREFECTURE						
13 OCT. 2003						
60 SENLIS						

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
GULLIENT	CORINNE	Agt d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	0,5	T
Poste vacant	(Ruffin)	Agt d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	0,75	T
WALLET	VALERIE	Agt d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	1	T
HEURTEUR	NELLY	Agt d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
DRAUX	CHRISTELLE	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	0,5	S
TRAORE	SADI/GATOU	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	0,5	T
BRUNOY	VALERIE	Agt d'entretien	Agt d'entretien	Service entretien	0,5	T
LEDUC	MURIELLE	Agt d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,5	T
BATTEUX	FLORENCE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
BELDERBOS	CATHERINE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
BROYART	ANNIE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
BOUR	CHRISTINE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,5	T
COITOU	JOSELINE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien	Service entretien	1	T
DE ALMEIDA	MARGARIDA	Agent d'entretien	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
FASTIGGI	MICHELE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,5	T
MAURELET	MADELEINE	Agt d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
MIEZE	NADINE	Agt d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Service entretien	0,5	T
PAUCTON	CORINNE	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	0,75	T
VERU	PIERRETTE	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	0,5	T
HANON	EDITH	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,5	T
CARTIER	MICHELE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	0,75	T
IVERLEND	ELIANE	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié	Service entretien	1	T
GERARD	STEPHANIE	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Service entretien	1	T
					0,75	T

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

SOUSS-PREFECTURE

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
Direction des Services Techniques						
BORDAIS	DOMINIQUE	Ingénieur en chef	D.S.T	Direction des STM	1	T
LACROIX	CARMEN	Agent Administratif	Secrétariat Direction	Direction des STM	1	T
GAHAM	FAROUK	Technicien Supérieur Principal	Adm gale marchés recettes	Direction des STM	1	T
LAINE	NOLWENN	Adjoint Administratif	Secrétariat Voirie	Direction des STM	1	T
SOUFFLET	ISABELLE	Agent Administratif qualifié	Accueil Téléphonique	Direction des STM	1	T
PHALEMPIN	PASCALLE	Agent Administratif qualifié	Accueil - Standard	Direction des STM	1	T
ARENS	KATIA	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Direction des STM	1	S
LOUISE	CORINNE	Ingénieur subdivisionnaire	Respon.sve urba foncier	Foncier - Urbanisme	1	T
DUPONT	ARLETTE	Rédacteur Territorial Ppal	Chargé du droit des Sois	Foncier - Urbanisme	1	T
GOSNET	ISABELLE	Rédacteur Territorial	Chargé du foncier	Bureau d'études	1	A
	YANNICK	Technicien Supérieur Territorial	Responsable	Bureau d'études techniques et urbaines	1	T
RANCE	SOPHIE	Agent de Maîtrise qualifié	Dessinatrice	Magasin	1	T
DUVERLIE	DIDIER	Agent de Maîtrise qualifié	Agent de Maîtrise qualifié	Magasin	0.5	T
DUPUIS	JEAN-LOUIS	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Magasin	1	T
TUQUET	JOEL	Agent Technique en chef	Agent Technique en chef	Direction Bâtiment	1	T
CORBEL	PATRICK	Contrôleur Ppal de Travaux	DAST	Service Bâtiment	1	T
GIRARD	GUY	Agent maîtrise principal	Responsable adj. régie bâtim.	Peinture	1	T
TOFFIN	GERARD	Agent de Maîtrise	Responsable équipe peinture	Peinture	1	T
DURAND	HERVE	Agent Technique Principal	Peintre	Menuiserie	1	T
MARTIN	ARMAND	Agent d'entretien	Menuisier (+ gardien ST)	Menuiserie	1	T
BOUR	JEROME	Agent de Maîtrise	Menuisier	Menuiserie	1	T
MOREAUX	DAVID	Agent d'entretien	Plombier couvreur (+ gard. JJ)	Plomberie	1	T
AVY	MICKAEL	Agent d'entretien	Plombier chauffagiste	Electricité	1	T
GANNAGE	DENIS	Agent de Maîtrise	Electricien	Electricité	1	T
MIOT	CHRISTIAN	Agent Technique Principal	Electricien	Electricité	1	T
TANNE	MICHEL	Ag. Technique en chef	Electricien	Electricité	1	T
SOUS-PREFECTURE						
13 OCT. 2003						
60300 SENLIS						

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
FANCHON	MICHEL	Agent Technique Principal	Maçon	Maçonnerie	1	T
BOBOK	CEDRIC	Agent d'entretien	Maçon	Maçonnerie	1	T
DEL BURGO	PHILIPPE	Agent d'entretien	Maçon	Maçonnerie	1	T
BLONDIA	THIERRY	Agent Technique Principal	Maçon	Maçonnerie	1	T
LOGEROT	MICHEL	Agent Technique Qualifié	Serrurier	Serrurerie	1	T
RASNEUR	MARCEL	Agent de Maîtrise	Serrurier	Serrurerie	1	T
TOURTE	DANIEL	Agent de Maîtrise qualifié	Responsable polyvalents	Bâtiment Polyvalents	1	T
LAFON	CHRISTIAN	Agent Technique Principal	Ouvrier Polyvalent	Bâtiment Polyvalents	1	T
GALLEGO	FABRICE	Agent Technique	Ouvrier Polyv (+ gard. Bamb.)	Bâtiment Polyvalents	1	T
LEVASSEUR	PATRICK	Agent Technique	Ouvrier Polyvalent	Bâtiment Polyvalents	1	T
AKABLI	CHOKRI	Agent Technique	Ouvrier Polyvalent	Bâtiment Polyvalents	1	T
LARONCELLE	FABRICE	Agent Technique	Ouvrier Polyv (+gard Decour/Triolet)	Bâtiment Polyvalents	1	T
BORDEZ	JEAN-MICHEL	Agent d'entretien Qualifié	Ouvrier Polyvalent	Bâtiment Polyvalents	1	T
CARBON	CLAUDE	Agent d'entretien Qualifié	Ouvrier poly (+ gard Langevin)	Gardiens	1	T
MAGNEZ	JEAN-PIERRE	Agent de Maîtrise qualifié	Gardien centre aéré	Gardiens	1	T
GUIGONNET	VINCENT	Agent de Maîtrise qualifié	Responsable svce parc auto	Parc Auto	1	T
COENE	DAVID	Agent Technique Ppal	Mécanicien	Parc Auto	1	A
TRIN	CHRISTIAN	Technicien Supérieur Chef	Mécanicien	Parc Auto	1	T
LAFORGE	MELANIE	Agnt de Maîtrise Principal	Direction cadre de vie	Direction STM	1	T
GOUYE	DIDIER	Chef de garage Ppal	Ambassadeur du tri	Direction STM	1	C.E.J.
IMBERT	JOEL	Agent de Maîtrise	Responsable régie voirie	Service Voirie Propreté	1	T
LAFRANCE	JACKY	Conduc. Spécialisé 1er niveau	Responsable adj: régie voirie	Service Voirie Propreté	1	T
BRAUN	PIERRE	Conduc. Spécialisé 1er niveau	Responsable svs propreté	Service Propreté	1	T
LELONG	ERIC	Agent d'entretien	Balayeuse aspiratrice	Service Propreté	1	T
ARNULL	WILLIAM	Agent d'entretien	Balayeuse aspiratrice Rccant	Service Propreté	1	T
DRIEUX	LAURENT	Agent d'entretien	Balayeuse mécanique	Service Propreté	1	T
PINEL	MICHEL	Agnt d'entretien Qualifié	Balayeuse mécanique	Service Propreté	1	T
HAMON	ERIC	Agent d'entretien	lôbler	Service Propreté	1	T
L'HOTELLIER	JEAN-LUC	Agent d'entretien	lôbler	Service Propreté	1	T
RAPIN	ALAIN	Agent d'entretien qualifié	lôbler	Service Propreté	1	T
BLOND	ERIC	Agent d'entretien	lôbler	Service Propreté	1	T
BLANGY	CLAUDE	Conduc. Spécialisé 2ème niv	lôbler	Service Propreté	1	T
ROBARD	JOEL	Agent d'entretien	lôbler	Service Propreté	1	T

13 OCT. 2003
60300 SENLIS

Signature

Tableau des effectifs n° 11 au 15 septembre 2003

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
GOSSET	ALAIN	Agent Technique Qualifié	Agent d'entretien benne OM	Ramassage des O.M	1	T
CHARTIER	YVES	Agt de salubrité en Chef	Agent d'entretien benne OM	Ramassage des O.M	1	T
DESHAYES	DENIS	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien benne OM	Ramassage des O.M	1	T
CAMILE	JEAN-CLAUDE	Agt d'entretien Qualifié	Agent d'entretien benne OM	Ramassage des O.M	1	T
REGINAULT	BERNARD	Agent Technique Principal	Agent d'entretien benne OM	Ramassage des O.M	1	T
LECLERCQ	BERNARD	Conduc. Spécialisé 1er niv	Conducteur BOM	Ramassage des O.M	1	T
CROCHET	PATRICE	Conduc. Spécialisé 2ème niv	Conducteur BOM	Ramassage des O.M	1	T
PADE	PHILIPPE	Agent de Maîtrise	Entretien Voirie Publique	Voirie	1	T
HEURTEUR	THIERRY	Agent Technique Principal	Entretien Voirie Publique	Voirie	1	T
LECONTE	MARTIAL	Agent Technique Principal	Entretien Voirie Publique	Voirie	1	T
CHICHE	THIERRY	Agt d'entretien Qualifié	Entretien Voirie Publique	Voirie	1	S
BOUZIANE	MOHAMED	Agent d'entretien	Entretien Voirie Publique	Voirie	1	T
DURA	JEAN-FRANCOIS	Agent Technique Principal	Agt d'urgence de la voirie	Voirie	1	S
MAGNEZ	FREDERIC	Agent d'entretien	Agt d'urgence de la voirie	Voirie	1	T
MIGNOT	LEON	Chef de garage	Chauffeur trspnt en commun	Transport car	1	T
BERNARD	LAURENT	Conduc. Spécialisé 2ème niv	Chauf. trspnt com. remplaçant	Transport car	1	T
GIRALT	SERGE	Agent Technique en Chef	Agent Relations Publiques	Manifestations publiques	1	T
GODIN	GILLES	Conduc. Spécialisé 1er niv	Agent Relations Publiques	Manifestations publiques	1	T
HEURTEUR	PASCAL	Agt d'entretien	Gardien Cimetiére	Cimetiére	1	T
DEREMY	JEAN-LUC	Agent de Maîtrise qualifié	Responsable Jardins	Espaces verts	1	T
CANUT	CHRISTOPHE	Agent de Maîtrise	Responsable Adjt ENS	Espaces verts	1	S
BERTHELE	YVES	Agent d'entretien	Jardinier-Paysagiste	Espaces verts	1	T
DUBOIS	PHILIPPE	Agent Technique Principal	Jardinier-Paysagiste	Espaces verts	1	T
OBIN	PASCAL	Agent Technique Principal	Jardinier-Paysagiste	Espaces verts	1	T
BOURDET	MARTIAL	Agent Technique Principal	Jardinier-Paysagiste	Espaces verts	1	T
KELLNER	DIDIER	Agent Technique Principal	Jardinier-Paysagiste	Espaces verts	1	T
BONNAIRE	JEAN-PIERRE	Agent Technique Qualifié	Jardinier-Paysagiste	Espaces verts	1	S
KRAWIEC	LUDOVIC	Agent d'entretien	Agent d'entretien et de sauvegarde des ENS	Espaces verts	1	S
ANDRIEUX	LAURENT	Agent d'entretien	Agent d'entretien et de sauvegarde des ENS	Espaces verts	1	S
DUFOSSE	JEROME	Agent d'entretien	Agent de sauvegarde de la nature	Espaces verts	1	S

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

SOUS-PREFECTURE

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
Direction des Services Financiers						
HOOGEWYS	MARIE-THERESE	Attaché Territorial	Directrice des Finances	Services financiers	1	T
PLUYM	FRANCOISE	Adjt Adm, Ppal 1ère Cl,	Secrétaire de Direction	Services financiers	1	T
FROEHLICH	CEDRIC	Ingénieur subdivisionnaire	Technicien informatique	Services financiers	1	C
ROSA	YVONNE	Adjoint Administratif	Responsable	Services financiers	1	T
KOZLOWSKI	MICHEL	Rédacteur Territorial	Chargé des affaires financières	Services financiers	1	T
JESSU	MADELEINE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Services financiers	1	T
MARSHALL	CONCEPCION	Agent Administratif	Agent Administratif	Services financiers	1	T
STALIN	CLAUDE	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Adjt Adm, Ppal 2ème Cl,	Services financiers	1	T
QUERUEL	GHISLAINE	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Services financiers	1	T
MIGNOT	LYSIANE	Adjt Adm Ppal 1ère Cl,	Adjt Adm Ppal 1ère Cl,	Services financiers	1	T
Direction des Services à la Population						
RINGENBACH	ANNE-MARIE	Attaché Territorial	Directrice des serv. à la Popula*	D.S.P.	1	T
DUFOUR	EVELYNE	Adjoint Administratif	Secrétaire de Direction	D.S.P.	1	T
CORTES	MIREILLE	Adjt Administratif ppal 2ème Cl	Adjt Administratif ppal 2ème Cl	D.S.P.	1	T
HOUART	AGNES		Responsable	Service culturel	1	C
CANDELOT	CHRISTIAN	Agent Technique en chef	Agent Technique en chef	Service culturel	1	T
MANESSE	PHILIPPE	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Service culturel	1	T
GATTI	MYLENE	Agt Terr, du Patri, 1ère cl	Agt Terr, du Patri, 1ère cl	Service culturel	1	T
VENADIAMBU	NIMWA	Agent d'animation	Assistant info WEB jeunes	Service culturel	1	A
CAPET	NICOLE	Conservateur de Bibliot. 2ème cl	Responsable de Service	Lecture Publique	1	T
GOUGE	CHRISTELLE	Agent Administratif	Agent Administratif	Lecture Publique	1	T
CASIER	FABRICE	Agt du Patri, 1ère Cl,	Agt du Patri, 1ère Cl,	Lecture Publique	1	T
DUPRE	CHRISTINE	Agt Qual, du Patri, 2ème Cl	Agt Qual, du Patri, 2ème Cl	Lecture Publique	1	T
GRUBSKI	KARINE	Agt Qual, du Patri, 2ème Cl	Agt Qual, du Patri, 2ème Cl	Lecture Publique	1	T
POISSON	CAROLE	Agt Qual, du Patri, 1ère Cl	Agt Qual, du Patri, 1ère Cl	Lecture Publique	1	T
MILOEVIC	MARTINE	Assis de Cons, du Patri hors classe	Assis de Cons, du Patri hors Cl	Lecture Publique	1	T
WHOREL	BEATRICE	Agt Qual, du Patri, 1ère Cl	Agt Qual, du Patri, 1ère Cl	Lecture Publique	1	T
BREBANT	SEVERINE	Agt du Patri, 2ème Cl,	Agt du Patri, 2ème Cl,	Lecture Publique	1	S

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 2003
60300 SENLIS

Tableau des effectifs n° 11 au 15 septembre 2003

page n° 8

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
NOBLET	NATHALIE	Adjt Adm, Ppal 1ère Cl,	Responsable de Service	ScolaireFacturation	1	T
GRUYER	CHRISTIANE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	ScolaireFacturation	1	T
CHANEUX	VALERIE	Agent Administratif qualifié	Agent Administratif qualifié	ScolaireFacturation	1	T
FLOURY	SEVERINE	Agent Administratif	Agent Administratif	ScolaireFacturation	1	T
COLPAERT	CLAUDINE	Adjt Adm Ppal 1ère Cl,	Adjt Adm Ppal 1ère Cl,	ScolaireFacturation	1	T
MOUFFOK	KAMIR	Agent Administratif qualifié	Agent Administratif qualifié	ScolaireFacturation	1	T
AVRIL	EVELYNE	A.S.E.M, 1ère classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
BOUILLAUX	JOCELYNE	A.S.E.M, 1ère classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
TUQUET	ANNIE	A.S.E.M, 1ère classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
MACHADO DE PASSOS	SYLVIE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
CARPENTIER	PATRICIA	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
BARRE	LILIANE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
DUBURCQ	JACQUELINE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
GUILLET	SYLVIA	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
GUY	PASCALINE	A.S.E.M, 1ère classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
JAJUA	MICHELE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
KARAIKOU	CHARIKLIA	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
LAFON	JEANNINE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
LEMEL	KARINE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
MOREL	PASCALLE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
DEVOS	MARTINE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
ELLIOTT	SYLVIANNE	A.S.E.M, 2ème classe	A.S.E.M,	ASEM	1	T
HARDVILLEZ	NADIA	Agent d'entretien Qualifié	A.S.E.M	ASEM	0,6	T
MARVILLE	TOUNES	A.S.E.M, 2ème classe	Agent polyvalent	ASEM	0,6	T
CHARTIER	GERALDINE	ASEM 2ème classe	Agent polyvalent	ASEM	0,6	T
DELAHAYE	SYLVIE	Agt d'entretien	Agent Polyvalent	ASEM	0,6	T
TRIBALAT	CLAUDINE	A.S.E.M, 2ème classe	Agent Polyvalent	ASEM	0,6	T
BENKHELFALAH	LILA	Agent d'entretien	Agent Polyvalent	ASEM	0,6	S

SOUS-PREFECTURE
13 OCT 2003
60300 NENLIS

Tableau des effectifs n° 11 au 15 septembre 2003

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
FANCHON	CLAUDINE	Adjt Adm, Ppal 1ère Cl,	Adjt Adm, Ppal 1ère Cl,	Personnes âgées	1	T
MOUFFOK	BOUALEM	Agent d'entretien	gardienn RPA	Personnes âgées	0,2	A
BAYART	MAGALI		Assistant de convivialité	Personnes âgées	1	C.E.J.
OTTEVAERE	JACQUES	Rédacteur Chef	Gestionnaire restaurants	Restauration	1	T
LECIEUX	LAURENT	Agent Technique Qualifié	Adjoint au Gestionnaire	Restauration	1	T
FERNANDES	MANUEL	Agent de Maîtrise	Responsable production UCPR	Restauration	1	T
PROVIN	MONIQUE	Agent Technique Principal	Secrétaire	Restauration	1	T
LECOMTE	CHRISTOPHE	Agent de Maîtrise	Resp adjoint produc + condition.	Restauration scolaire	1	T
LESTRILLART	WILLIAM	Agent Technique Principal	Cuisinier polyvalent UCPR	Restauration scolaire	1	T
KELLNER	PATRICK	Agent Technique Principal	Magasinier UCPR	Restauration scolaire	1	T
DUHAMEL	MARIE-JEANNE	Agnt d'entretien Qualifié	Agent de fabrication UCPR	Restauration scolaire	1	T
DUBRAVAC	CATHERINE	Agent Technique Ppal	Agent de fabrication UCPR	Restauration scolaire	1	T
MOREL	JACQUELINE	Agent Technique Qualifié	Agent de fabrication UCPR	Restauration scolaire	1	T
LIGNEREUX	MICHELLE	Agent de Maîtrise	Agent de fabrication UCPR	Restauration scolaire	1	T
MIDDERNACHT	PASCAL	Agnt d'entretien Qualifié	Chauffeur	Restauration scolaire	1	T
ROCQ	ANNIE	Agent Technique	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
BARBAUD	JEANNETTE	Agent de Maîtrise	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
GIRALT	ANNE-MARIE	Agent de Maîtrise	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
DARRAS	DOMINIQUE	Agent Technique Qualifié	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
CARLIER	NICOLE	Agent Technique en chef	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
DESEQUELLES	CHRISTIANE	Agnt d'entretien Qualifié	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
COLLIN	JOCELYNE	Agent Technique Principal	Responsable office	Restauration scolaire	1	T
KELLNER	ISABELLE	Agnt d'entretien Qualifié	Responsable office	Restauration scolaire	0,5	T
MARCHOIS	ISABELLE	Agent d'entretien	Responsable office	Restauration scolaire	0,6	T
BENZIANE	SYLVETTE	Agent Technique	Responsable office	Restauration scolaire	0,5	T
BRASSEUR	PATRICIA	Agnt d'entretien	Responsable office	Restauration scolaire	0,5	T
LECONTE	ISABELLE	Agent d'entretien	Agent d'office	Restauration scolaire	0,5	T
DECATOIRE	SYLVIE	Agent Technique	Agent d'office	Restauration scolaire	1	T
STEPHAN	MARIE-CECILE	Agnt d'entretien Qualifié	Agnt d'entretien	Restauration scolaire	0,6	T
CHARPENTIER	MARIE-THERESE	Agnt d'entretien Qualifié	Agent d'office	Restauration scolaire	0,5	T
GUERNOTE	SABINE	Agent Technique	Agent d'office	Restauration scolaire	1	T
FRANCOIS	MICHELE	Agent Technique Qualifié	Agent d'office	Restauration scolaire	1	T
FERREIRA	MARIA	Agent Technique Principal	Agent d'office	Restauration scolaire	0,5	T
LEVEL	ANNIE	Agent social	Agent d'office Polyvalent	Restauration scolaire	0,5	T
GRIMAULT	VALERIE	Agent d'entretien	Agent d'office Polyvalent	Restauration scolaire	0,5	S
BULCKE	FREDERIQUE	Agent Technique Principal	Agent Technique Ppal	Restauration municipale	1	T
POILPRE	GERARD	Agent Technique Principal	Chef de cuisine	Restauration municipale	1	T
MARTIN	CLAUDINE	Agent Technique Principal	Adjointe au chef de cuisine	Restauration municipale	1	T
Poste vacant	(Penn)	Agent d'entretien	Agent d'entretien	Restauration municipale	1	T

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 2003
33000 SENLIS

Tableau des effectifs n° 11 au 15 septembre 2003

Nom	Prénom	GRADE	EMPLOI	SERVICE	Tps	Statut
MIGNOT	BORIS	Conseiller territorial des A.P.S.	Resp service des sports	Sports	1	T
BATTEUX	JEAN-PIERRE	Agent Technique Ppal	Agent Technique Ppal	Sports	1	T
LEBRIS	BERNARD	Agent d'entretien Qualifié	Agent d'entretien Qualifié/Gardien	Sports	1	T
CHEKHAB	AMED	Agent Technique Qualifié	Agt Technique Qual/Gardien	Sports	1	T
ROISIN	ALAIN	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Sports	1	T
Poste vacant	(Vallion)	Agent Technique Ppal	Agent Technique Ppal	Sports	1	T
Poste vacant	(Bionne)	Agt d'entretien	Agt d'entretien	Sports	1	T
BONNARD	MICHEL	Agt d'entretien Qualifié	Agt d'entretien Qualifié	Sports	1	T
AUBERT	MARIE-HELENE	Educateur des APS 1ère Ci	Educateur sportif	Sports	1	T
MEDJAHED	ABDELLAH	Agt d'entretien Qualifié	Educateur sportif	Sports	1	T
DEPUYDT	THIERRY	Educateur des APS 2ème Ci	Educateur sportif	Sports	1	T
MARCOUX	DANIELE	Rédacteur Chef	Rédacteur Chef	Sports	1	S
MPEMBA-OUENABIO	REGINALD	Agent d'animation	Agent d'animation	Sports	1	T
CHOUJIPPE	MAGUY	Agent administratif	Agent administratif	Sports	1	S
SALOMON	DIMITRI	Agent d'animation	Agent d'animation	Sports	1	S
GREGOIRE	ETIENNE	Agent d'animation	Agent d'animation	Sports	1	S
BESNIER	DIDIER	Infirmier de Classe supérieure	Responsable du	Service social	1	T
HENQUINEZ	MURIELLE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	C.C.A.S.	1	T
KLEPAC	VERONIQUE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	C.C.A.S.	1	T
DEPRET	CLAUDIE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	C.C.A.S.	1	T
BOURGEON	JEREMIE	Rédacteur Territorial	Adjoint du responsable	C.C.A.S.	1	T
GALDAS	NATHALIE	Agt administratif	Agt administratif	C.C.A.S.	1	T
SALUZZO	FLORA	Agent Administratif	Agent Administratif	C.C.A.S.	1	S
GERARD	ANGELIQUE	Agent Administratif	Ecrivain public	C.C.A.S.	1	C.E.J.
COUFFRANT	CLAUDINE	Agent Administratif	Agent Administratif	Mairie annexe des Martinets	0,8	T
BRAUN	MICHELE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Mairie annexe des Martinets	1	T
HENWOOD	CLAUDINE	Agent Administratif	Agent Administratif	Mairie annexe des Martinets	1	T

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



Mairie
Montataire

VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAC par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

LEZ-TOULAIN

15) AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS N° 035102 DE KAPTECH VERS 9 TELECOM

Sur le rapport de Monsieur GODARD, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Suite à la fusion-absorption de la société KAPTECH par la société 9 TELE COM ENTREPRISE le 30 juin 2003 et ce, dans le cadre d'une restructuration interne du groupe LDCOM, à laquelle les deux entités appartiennent, les activités exercées par KAPTECH sont reprises par 9 TELECOM ENTREPRISE

Tous les droits et obligations liés au marché signé avec KAPTECH, seront désormais remplis par 9 TELECOM entreprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant de transfert,

Autorise monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

A. RINGENBACH

60102 Montataire Cedex

Tel : 03 44 64 44 44

Fax : 03 44 64 44 41

http://www.mairie-montataire.fr

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

60102 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

http://www.mairie-montataire.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

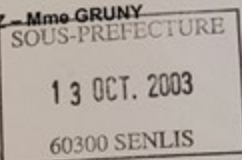
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEY - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES



•••

16) AVENANT N°1 AU MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS N° 037/02 DE FRANCE TELECOM CONCERNANT LES LIAISONS LOUEES A FRANCE TELECOM - MODIFICATION DE L'ARTICLE 8-3 DU CCAP

Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Suite à la décision de l'opérateur public France Télécom, d'augmenter les tarifs du service public pour lesquels il n'existe pas de concurrent sur le marché, il est proposé de modifier la clause de l'article 8-3 du CCAP, afin de mettre en concordance le marché des télécommunications, comme suit :

Prix de règlement - clause de sauvegarde :

La personne publique se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date du changement de barème ou de tarif, lorsque ce changement conduit à une augmentation de plus de 2% par an.

Ajout à cette clause :

Toutefois la présente clause d'ajustement ne s'applique pas aux tarifs faisant l'objet d'un encadrement législatif et réglementaire qui s'imposent à l'opérateur public. C'est le cas pour les tarifs du service universel et ceux pour lesquels il n'existe pas de concurrent sur le marché .

Si de nouveaux tarifs ou modifications de services apparaissent en cours de marché, ils font partie intégrante de celui-ci et ce sont ces nouveaux prix qui serviront de base à la facturation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant avec la clause suivante :

Toutefois la présente clause d'ajustement ne s'applique pas aux tarifs faisant l'objet d'un encadrement législatif et réglementaire qui s'imposent à l'opérateur public.
C'est le cas pour les tarifs du service universel et ceux pour lesquels il n'existe pas de concurrent sur le marché.
Si de nouveaux tarifs ou modifications de services apparaissent en cours de marché, ils font partie intégrante de celui-ci et ce sont ces nouveaux prix qui serviront de base à la facturation.

Autorise monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

13.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Eugenia C.

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M.GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M.PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

17) MARCHES ANNUELS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX NEUFS, RECONDUCTIBLES UNE FOIS.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Chaque année, des travaux d'entretien et des petits travaux neufs dans les bâtiments de la ville et sur le domaine public sont réalisés,

Compte-tenu des montants estimés, les travaux suivants ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

Pour les bâtiments : Travaux d'électricité et Travaux de peinture et revêtement

Pour le domaine public : Travaux de V.R.D

La commission d'appel d'offres du 02 octobre 2003 a examiné les offres remises. Elle propose d'attribuer les marchés, pour un an reconductible une fois, aux sociétés suivantes :

Pour les travaux d'électricité B.T
Société PINEL, pour les rabais suivants :

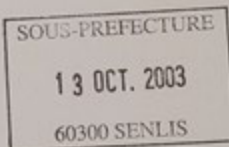
- jusqu'à 11 960 € TTC : - 11 %
- de 11 961 à 23 920 € TTC : - 12 %
- de 23 921 à 47 840 € TTC : - 13 %
- au delà de 47 840 € TTC : - 16 %

Pour les travaux de peinture et revêtements
Société SOCAPE, pour les rabais suivants :

- jusqu'à 11 960 € TTC : - 15 %
- de 11 961 à 23 920 € TTC : - 18 %
- de 23 921 à 47 840 € TTC : - 20 %
- au delà de 47 840 € TTC : - 22 %

Pour les travaux de V.R.D.
Société APPIA OISE, pour les rabais suivants :

- jusqu'à 7 600 € TTC : - 13 %
- de 7 601 à 15 200 € TTC : - 16,50 %
- au delà de 15 200 € TTC : - 18,50 %



Les montants mini et maxi annuels sont les suivants :

- **Travaux d'entretien V.R.D** de 50.000 Euros à 200.000 Euros
- **Travaux d'entretien Bâtiment** (électricité BT, peinture, revêtements) de 60.000 euros à 240.000 euros par lot

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le choix de la commission d'appel d'offres, attribue donc les marchés aux entreprises ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les pièces des marchés.

Pour les travaux d'électricité B.T
Société PINEL (Laigneville - 60), pour les rabais suivants :

- jusqu'à 11 960 € TTC : - 11 %
- de 11 961 à 23 920 € TTC : - 12 %
- de 23 921 à 47 840 € TTC : - 13 %
- au delà de 47 840 € TTC : - 16 %

Pour les travaux de peinture et revêtements
Société **SOCAPE** (Le Blanc Mesnil - 93), pour les rabais suivants :

- jusqu'à 11 960 € TTC : - 15 %
- de 11 961 à 23 920 € TTC : - 18 %
- de 23 921 à 47 840 € TTC : - 20 %
- au delà de 47 840 € TTC : - 22 %

Pour les travaux de V.R.D.
Société **APPIA OISE** (Chambly - 60), pour les rabais suivants :

- jusqu'à 7 600 € TTC : - 13 %
- de 7 601 à 15 200 € TTC : - 16,50 %
- au delà de 15 200 € TTC : - 18,50 %

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Jugenda CF



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

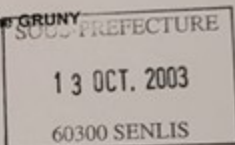
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. GODARD – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES



•••

18) AMENAGEMENT DES RUES LENINE, JAURES, REPUBLIQUE – 3^{EME} TRANCHE 2004 – TRAVAUX DE SECURITE SUR L'AXE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE -

Sur le rapport de Monsieur Claude Couallier, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au développement industriel et aux affaires économiques, exposant :

L'aménagement des rues Lénine, Jaurès, République vise à requalifier les espaces et à sécuriser les circulations tout le long de l'ancienne route départementale qui traverse la ville.

Par un travail sur le minéral, le végétal et la lumière, l'aménagement propose de redonner de l'espace aux piétons, d'ouvrir la rue sur la rivière au sud, sur les murs du château au Nord.

Tout au long de l'artère, les carrefours surélevés en surfaces minéralisées et réhaussées en lumières ralentiront la circulation des véhicules et permettront des échanges piétonniers sécurisés.

L'ensemble des trottoirs sera repris. Le stationnement sera réorganisé autour de petits parkings de proximité. Les réseaux seront mis en souterrain. L'axe sera remis en lumière conformément au « plan lumière » avec pour objectif premier, l'éclairage des zones piétonnes.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le projet, dans son ensemble, y compris les honoraires, est estimé à 3.186.643,30 euros HT. Compte-tenu de son importance, la Ville de Montataire a envisagé la réalisation en trois tranches (2002/2003/2004).

La 1^{ère} tranche des travaux allant du passage à niveau des Forges jusqu'à la rue Quénardel est achevée.

La 2^{ème} tranche, allant de la rue Quénardel à la place Auguste Génie, est en cours d'exécution et devrait être livrée pour le début de l'année 2004. La 3^{ème} tranche est envisagée à compter du mois de Juillet 2004.

Le Conseil Général de l'Oise a été sollicité dès l'année 2001, pour aider à financer cette opération. Un accord de principe pour la mise en place d'une convention triennale était envisageable.

Compte-tenu des nouvelles dispositions mises en place par le Conseil Général de l'Oise (annonce d'abandon des programmes triennaux) et des priorités arrêtées, notre projet, pour partie, pourrait entrer dans la rubrique n°1 - sécurité routière -. Jusqu'alors, pour les tranches 1 et 2, aucune réponse ne nous est parvenue de la part du Conseil Général de l'Oise.

Il est donc proposé de réitérer notre demande de financement sur les aménagements de carrefours en ce qui concerne les aménagements de sécurité par définition, pour la tranche 2004.

Il s'agit des deux carrefours suivants :

- Rue de la République / Rue Armand Desnosse
- Rue de la République / Rue Henri Barbusse

Le montant estimé des travaux est arrêté à 200.285 euros H.T hors honoraires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE ce dossier,

SOLLICITE le Conseil Général de l'Oise pour une subvention au taux le plus élevé pour cette opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEY - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOU3-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

19) TRAVAUX DE SECURITE SUR LA RD 123 DANS LA TRAVERSEE DE MAGENTA -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE -

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, Adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Ce projet a été conduit avec les riverains et reçu un accueil favorable lors de la présentation publique du 10 novembre 2000.

La rue Salvador Allendé étant classée « Route Départementale 123 », les services du Conseil Général de l'Oise ont été associés à la définition du projet.

Le programme d'ensemble vise à requalifier l'entrée de ville et les carrefours ainsi qu'à sécuriser le point névralgique représenté par le groupe scolaire Danielle Casanova.

Le projet propose un travail sur le minéral, le végétal, la lumière et offre également une redistribution de l'espace entre les piétons et les automobilistes.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Tout au long de l'artère, les carrefours seront surélevés et mis en lumière, les largeurs de voie seront modifiées afin d'endiguer les problèmes de vitesse excessive.

L'ensemble des trottoirs sera repris. Le stationnement sera réorganisé et redimensionné. Les réseaux seront mis en souterrain et l'axe sera remis en lumière conformément au « plan lumière ».

Le projet dans son ensemble, hors honoraires, est estimé à 445 100 € hors taxes.

Les travaux doivent être réalisés en 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, L'UNANIMITE

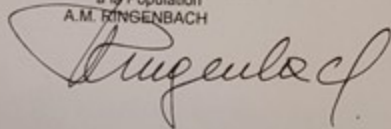
APPROUVE ce dossier,

SOLLICITE le Conseil Général de l'Oise pour une subvention au taux le plus élevé pour cette opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12.10.2003
Publié ou notifié le :

17.10.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17.10.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

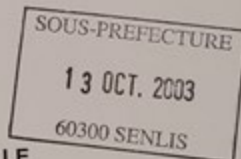
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••



20) AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAIGNEVILLE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la commune de LAIGNEVILLE a engagé une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que, par délibération du 26 juin 2003, le conseil municipal de LAIGNEVILLE a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 123-9 du Code de l'Urbanisme, LAIGNEVILLE a transmis à la ville de Montataire le PLU arrêté et sollicite l'avis de son Conseil Municipal ;

Considérant que pour le territoire qui intéresse Montataire, à savoir les espaces boisés et agricoles du plateau et des hauts versants en limite des deux communes, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prévoit la préservation des espaces agricoles et boisés ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que cette préservation est compatible avec la politique de développement de Montataire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme,

Vu le dossier de PLU arrêté par la commune de LAIGNEVILLE

DECIDE d'émettre un avis favorable concernant le Plan Local d'Urbanisme arrêté par la commune de LAIGNEVILLE

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

13.10.2003

Le Maire certifie que le présent

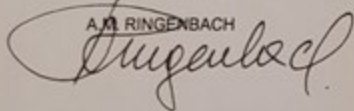
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

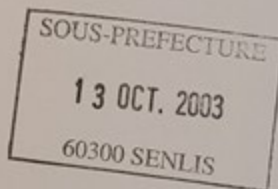
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

21) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AL 221 APPARTENANT A MELLE MAILLARD

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Mlle MAILLARD est propriétaire de la parcelle cadastrée AL 221 sise lieu dit « Entre la Rivière et la rue Jean Jaurès » à Montataire d'une superficie de 267 m² ;

Considérant que la Ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle pour poursuivre l'aménagement de l'îlot CENTRE VILLE OUEST par la réalisation d'une opération de 12 logements confiés à l'OPAC de l'Oise par une délibération du 25 octobre 2001 ;

Considérant qu'un compromis de vente a été signé par la Ville de Montataire pour l'acquisition de cette parcelle;

Considérant l'utilité de cette acquisition;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme,

Vu l'estimation des services Fiscaux,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AL 221 sise lieu dit « Entre la Rivière et le rue J. Jaurès », d'une superficie de 267 m2, appartenant à Mlle MAILLARD au prix de 1 220 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 17.10.2003

Publié ou notifié le :

..... 17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17.10.2003

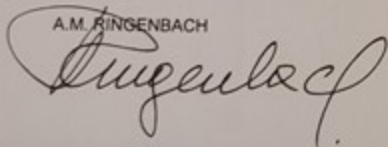
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

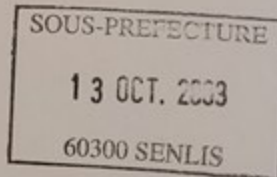
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

•••

22) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 29 APPARTENANT A LA Société de Transport du Bassin Creillois

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 mars 2002, a décidé l'acquisition de la parcelle AT 29, d'une superficie de 1 112 m², située en retrait de la rue de Finsterwalde, appartenant à la société STBC au prix de 3 353,88 Euros ;

Considérant que cette acquisition a pour but d'aménager un parking permettant aux habitants de la rue de Finsterwalde de stationner leur véhicule en toute sécurité ;

Considérant que l'inspecteur des domaines en charge des estimations des terrains à Montataire a estimé cette parcelle au prix de 1695,23 € ;

Considérant qu'un nouveau compromis de vente a été signé par la Ville de Montataire pour l'acquisition de cette parcelle conformément à l'estimation des services fiscaux ;

Considérant l'utilité de cette acquisition;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme,

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AT 29 d'une superficie de 1112 m2, appartenant à la société STBC au prix de 1 695,23 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

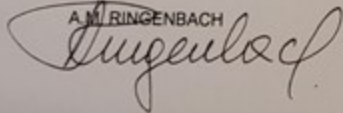
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....13.10.2003.....
Publié ou notifié le :

.....17.10.2003.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du17.10.2003.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

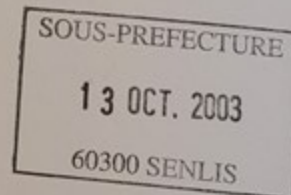
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A. M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

23) PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ATTESTATION DE PROPRIETE POUR LA PARCELLE ZD 22 APPARTENANT A MME CORNILLON

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 mars 2002, a décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 22 pour une contenance de 723 m2 sise lieu dit « Derrière Mont » au prix de 1981,84 Euros appartenant à Madame Emma CORNILLON afin de poursuivre sa politique de réserve foncière ;

Considérant que le notaire chargé de la rédaction de l'acte correspondant à cette acquisition a informé la ville des obstacles qu'il rencontrait dans cette affaire, ce dernier se trouvant face à une succession non réglée ;

Considérant que le notaire a informé la ville que la seule solution pour permettre l'acquisition de cette parcelle serait de prendre en charge les frais d'acte de notoriété et d'attestation de propriété s'élevant à la somme de 530 € environ ;

Considérant l'utilité de cette acquisition ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme.

DECIDE la prise en charge des frais d'acte de notoriété et d'attestation de propriété immobilière en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 22 appartenant à Madame Emma CORNILLON

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 13.10.2003

Publié ou notifié le :

..... 13.10.2003

Le Maire certifie que le présent

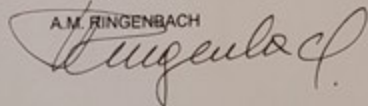
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAC par M. GODARD – M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

**24) ACQUISITION DE VEHICULES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES –
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT.**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Exposant que le service voirie – propreté dispose, pour assurer la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la commune, de deux véhicules spécialisés.

Ces bennes ont été mises en service respectivement en 1989 et 1993.

Que compte tenu de leurs vétustés, ces dernières font l'objet, depuis plusieurs mois, de problèmes mécaniques récurrents et donc par conséquent, provoquent un dysfonctionnement dans le service.

La Commission Environnement a donné un avis favorable à l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères.

Le coût d'acquisition de ce type de matériel est estimé à 150 000 € T.T.C.
Le Conseil Municipal a prévu cette acquisition au budget primitif 2003.

Que compte tenu de la spécificité de ce type de matériel, il y a lieu de décomposer en plusieurs lots, à savoir :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- Lot n°1 : acquisition d'un châssis cabine motorisé ;
Lot n°2 : acquisition d'une benne à ordures ménagères d'une capacité de 16 m3 ;
Lot n°3 : acquisition d'un lève conteneurs.

Que compte tenu de l'état de vétusté du parc, il y a lieu de prévoir une tranche ferme pour l'acquisition d'un véhicule de collecte des ordures ménagères et une tranche conditionnelle pour l'acquisition d'un second véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. GODARD – M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO – Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Mme WALLET par Mme DESCHAMPS – M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Melle BORDEZ – Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

25) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ET INSTALLATION DE CONCASSAGE-CRIBLAGE - SARL BPE LECIEUX

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant la volonté de la SARL BPE LECIEUX d'exploiter une carrière de pierres à ST MAXIMIN et de mettre en service une installation de concassage-criblage ;

Considérant que ces activités sont soumises à autorisation au titre des installations classées ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 28 août 2003, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que la demande formulée par la SARL BPE LECIEUX ne soulève pas d'observations particulières

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la SARL BPE LECIEUX, d'exploiter une carrière de pierre à ST MAXIMIN et de mettre en service une installation de concassage-criblage ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme,

EMET UN AVIS FAVORABLE concernant la demande de la SARL BPE LECIEUX

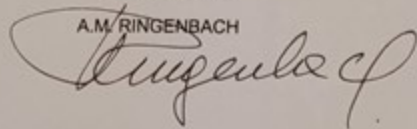
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....13.10.2003.....

Publié ou notifié le :
.....17.10.2003.....

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ..17.10.2003.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

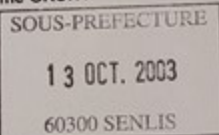
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



26) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : EXTENSION ET RENOUELEMENT D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ET INSTALLATION MOBILE DE TRAITEMENT DES MATERIAUX

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant la volonté de la société Carrières de la Région Parisienne (CRP) de renouveler son autorisation d'exploiter une carrière de pierres à CRAMOISY et de mettre en service une installation mobile de traitement des matériaux ;

Considérant que ces activités sont soumises à autorisation au titre des installations classées ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 29 août 2003, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que la demande formulée par la société CRP soulève une remarque particulière :

Le réaménagement du site devra prévoir le ralentissement du ruissellement des eaux de pluies en direction de la vallée du Thérain ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'aucune autre observation particulière n'est à formuler ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme,

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la société CRP de renouveler son autorisation d'exploiter une carrière de pierre à CRAMOISY et de mettre en service une installation mobile de traitement des matériaux ;

EMET UN AVIS FAVORABLE concernant la demande de la société CARRIERES DE LA REGION PARISIENNE

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 13.10.2003

Publié ou notifié le :

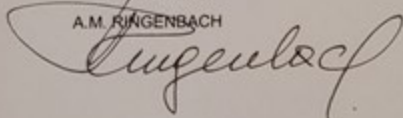
..... 17.10.2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

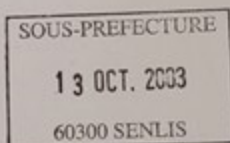
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAC par M. GODARD - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



27) ESPACE DE RENCONTRES - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Par délibération en date du 23 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération "espace de rencontres" et a autorisé Monsieur Le Maire à lancer la procédure de désignation du maître d'œuvre.

Dans la composition du jury, siègent 5 membres du conseil municipal, représentant du maître d'ouvrage, le maire étant de droit, le président du jury.

Il nous faut **désigner** ces membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste, bien que ces derniers aient été listés par la délibération susvisée.

Les membres proposés sont donc : M. COUALLIER, M. GODARD, Mme SALES, Mme DESCHAMPS, M. PEZZETTA.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne, pour la composition du jury de concours, les membres suivants :

M. COUALLIER, M. GODARD, Mme SALES, Mme DESCHAMPS, M. PEZZETTA.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....13.10.2003.....

Publié ou notifié le :

.....13.10.2003.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du13.10.2003.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 25 septembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. GODARD - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme BELFQUIH par Mme BAILLEUX - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Mme WALLET par Mme DESCHAMPS - M. MERCIER par M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Melle BORDEZ - Mme GRUNY

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

28) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE	RENDUE EXECUTOIRE
1	Les Tréteaux de France "la puce à l'oreille"	Représentation théâtrale de "la puce à l'oreille" par les Tréteaux de France le jeudi 9 octobre 2003. Le coût de cette représentation s'élève à 6 126 euros.	16.06.2003	17.06.2003
2	Fête des centres de loisirs du 31 août sonorisation/animation/structures gonflables	Etablissement d'un contrat avec l'association "CLC Diffusion" pour l'animation, la sonorisation de la fête et l'installation de structures gonflables à l'occasion de la fête des centres de loisirs du 31 août 2003. Le coût de cette prestation s'élève à 3 360 euros TTC.	23.06.2003	24.06.2003

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

3	Formation BAFA perfectionnement qualification CANOE KAYAK	Convention avec l'UCPA pour un stage de perfectionnement du BAFA, qualification CANOE KAYAK, pour M. TUYPENS animateur vacataire stagiaire. Le tarif est de 350 € pour la période du 19 juin au 26 juin 2003.	23.06.2003	24.06.2003
4	Convention avec l'ONF "visite guidée en forêt de Montataire"	Mise à disposition d'un animateur forestier par l'Office National des Forêts pour une visite guidée en forêt de Montataire le 10 et 11 octobre 2003. Le coût de cette prestation est fixé à 918,52 € TTC	01.07.2003	04.07.2003
5	Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2003	Concours de la société "Fêtes et Feux Prestations" pour la présentation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2003. Le montant de cette prestation est de 20 000 € TTC	03.07.2003	09.07.2003
6	Régie d'avances du service des sports cessation de fonction	Monsieur B. MIGNOT et mademoiselle M. CHOUIPPE cesseront d'exercer leur fonction de régisseur titulaire et de régisseur suppléant à compter de la notification de la décision.	03.07.2003	09.07.2003
7	Annulation de la régie d'avances du service des sports	La régie d'avances instituée au service des sports pour la billetterie des spectacles sportifs est annulée à compter de la notification de la décision.	03.07.2003	09.07.2003
8	Location véhicule utilitaire 9 places séjour "La Rochelle"	Etablissement d'une convention avec "RENT A CAR" concernant la location d'un véhicule utilitaire 9 places pour les 12/15 ans dans le cadre du séjour à la Rochelle du 10 au 18 juillet 2003. Le coût est de 577 euros	09.07.2003	09.07.2003
9	Convention pour l'organisation de séjours classes de neige et colonies de vacances	Organisation par Vacances Voyages Loisirs des séjours de classes de neige 2002/2003 et des séjours en centres de vacances été 2003 ainsi que les transports pour les enfants de 6 à 17 ans.	09.07.2003	11.07.2003
10	Surveillance site feu d'artifice du 13.07.03	Concours de la société "Team Protection Sécurité" pour la surveillance du site du feu d'artifice puis du bal. Le coût de cette prestation est de 350 € TTC	10.07.2003	11.07.2003
11	Concert de l'orchestre de chambre de la Grande Europe	Présentation d'un concert le samedi 14 juin 2003 à l'église Notre Dame de Montataire. La recette de la vente des billets sera encaissée directement par l'orchestre.	10.07.2003	11.07.2003
12	Spectacle musical "l'escargot Rigobert"	Convention avec le théâtre Pestacle pour une représentation de "l'escargot Rigobert" dans les locaux de la crèche L.Michel le 23 septembre 2003. Le coût de cette prestation est de 370 €	10.07.2003	16.07.2003
13	Spectacle de marionnettes "poussinet sortiras-tu de ton œuf?"	Convention avec le théâtre Centre de création et de diffusion musicale pour une représentation du spectacle "poussinet sortiras-tu de ton œuf ?" dans les locaux de la crèche L.Michel le 13 janvier 2004. Le prix de cette prestation est de 515 €	10.07.2003	16.07.2003
14	Convention avec l'AMEM développement de l'activité musicale pour les enfants de 0 à 6 ans sur Montataire	Convention entre la ville de Montataire et l'AMEM pour le développement de l'activité musicale pour les enfants de 0 à 6 ans pour les périscolaires (Curie et Wallon), la halte-jeux et le centre de loisirs maternelle. Le coût de cette prestation est de 4 408 €	10.07.2003	16.07.2003
15	Spectacle pyrotechnique du 13 juillet centre de secours de l'Oise	Concours du centre de secours de l'Oise pour la mise en œuvre du service sécurité lors de la représentation du spectacle pyrotechnique pour une somme de 60 € TTC	11.07.2003	11.07.2003
16	Spectacle J'm'excuse	Représentation par la Cie Hendrick Van Der Zee d'une pièce de théâtre "J'm'excuse" le mardi 14 octobre au Palace. Le montant de cette prestation s'élève à 884 € TTC	11.07.2003	18.07.2003

SOUS-PREFECTURE
11.07.2003 18.07.2003

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

17	"Les yeux noirs"	Présentation du groupe "Les yeux noirs" le 13 novembre 2003 à la salle du Palace pour un montant de 7000 € TTC	11.07.2003	18.07.2003
18	Exposition Consuelo de Mont Marin	Contrat avec madame Consuelo de Mont Marin pour une exposition de sculptures et tableaux, des ateliers avec les écoles et intervention/lecture du 1 ^{er} au 16 novembre 2003 à l'église Notre Dame. Le montant de cette exposition s'élève à 4 200 € (une œuvre d'art sera offerte à la ville)	11.07.2003	18.07.2003
19	Les frères BROTHERS	Présentation du Quartet Humoristico-Cappellistico "Les frères Brothers" le dimanche 28 septembre au Palace de Montataire pour une somme de 4 500 €.	11.07.2003	18.07.2003
20	Règle de recettes du service culturel	Changement de tarifs à compter de septembre 2003	11.07.2003	18.07.2003
21	Avenant n° 18 au bail du 31.12.1985	Révision amiable du loyer annuel du local situé au 80/82 avenue A. France appartenant à Oise habitat. Le montant du loyer est porté à 10 596,05 €	17.07.2003	18.07.2003
22	Contrat de location garage sis 109 rue J. Duclos à Montataire	Contrat de location du garage n°21 sis 109 rue J. Duclos à mademoiselle JEBARI pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} août 2003 renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.	17.07.2003	18.07.2003
23	Samir et Wissan JOUBRAN	Présentation d'un concert de Samir et Wissan JOUBRAN le dimanche 23 novembre au Palace. Le prix de cette prestation est fixé à 1 300 euros	21.07.2003	22.07.2003
24	Hasna EL BECHARIA	Dans le cadre de la semaine de l'Algérie, un concert de Hasna El Becharia sera présenté au Palace le 18 octobre 2003. Le prix de cette prestation est de 3 150 euros.	21.07.2003	22.07.2003
25	BEVINDA	Présentation d'un concert "Alegria" par Bevinda le vendredi 12 décembre 2003 au Palace. Le prix de cette prestation s'élève à 5 052,39 euros	21.07.2003	22.07.2003
26	JEAN RENE	Présentation d'un spectacle de Jean René le mercredi 17 décembre 2003 au Palace. Le prix de cette prestation est de 3 166,50 euros.	21.07.2003	22.07.2003
27	Contrat de location garage sis 109 rue J. Duclos à Montataire	Contrat de location du garage n°12 sis 109 rue J. Duclos à madame CIAMPA pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} août 2003 renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.	21.07.2003	25.07.2003
28	Encaissement du produit des locations de salles municipales	L'arrêté du 12.12.1985 instituant une règle de recettes pour l'encaissement du produit des locations de salles municipales est modifié : versement des recettes au moins une fois par mois, le montant de la caution est fixé à 152,45 €, les chèques de caution seront conservés par le régisseur et remis à l'usager sous 8 jours suite à l'état des lieux.	22.07.2003	25.07.2003
29	Mission SPS Résidentialisation des pieds des tours 1 & 3 avenue du 19 mars 1962	L'aménagement urbain des tours 1&3 avenue du 19 mars 1962 nécessite l'intervention d'un coordonnateur sécurité santé chantier. Cette mission a été confiée à APPROBATI pour un montant de 1 435,20 € TTC.	24.07.2003 60300 SENECS	25.07.2003
30	Avenant n°1 - convention triennale pour une mission d'animation culturelle et de la jeunesse	Un avenant n°1 est établi avec la Fédération Régionale des MJC de Picardie afin de permettre l'indemnisation des déplacements effectués par le salarié de la FRMJC Picardie mis à disposition de la ville de Montataire.	28.07.2003	29.07.2003

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

31	Création d'une régie de recettes et d'avances au service des sports	Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès du service des sports à compter du 28/07/03 pour les spectacles sportifs	31.07.2003	06.08.2003
32	Exposition photographique "les noces du loup"	Exposition photographique "les noces du loup" du 5 octobre au 24 octobre 2003 par l'association SEMAPHORE. Le coût de l'exposition s'élève à 1674.40 euros	4.08.2003	6.08.2003
33	Mémoire en défense	Mission de constituer un mémoire en défense des intérêts de la commune auprès du Conseil d'Etat contre l'ordonnance de référé rendue par le TA d'Amiens le 16/06/03 (requête formée par la CCAC) - Mission confiée à la SCP d'avocats LYON - CAEN à Paris	18.08.2003	21.08.2003
34	Séjour SKI 2004 aux 2 Alpes	Organisation d'un séjour ski du 28/02 au 06/03 par le centre de loisirs avec la société sarl "4 points". Le coût du séjour s'élève à 8 667 euros	21.08.2003	22.08.2003
35	Contrat de location logement de fonction	Location d'un logement F4 dans l'enceinte de l'école J.Curie à Melle DUBOS, professeur des écoles à compter du 14 août 2003 pour un loyer mensuel de 387.36 euros	22.08.2003	26.08.2003
36	Convention Vérification Technique Diagnostic Amiante	Convention avec le bureau SOCOTEC pour un diagnostic amiante concernant la propriété 55, rue de la République. Les honoraires s'élèvent à 191.36 euros	27.08.2003	08.09.2003
37	Contrat de location logement fonction	Location d'un logement F3 dans l'enceinte de l'école J.Curie à Melle MICHEL, professeur des écoles à compter du 1 ^{er} septembre 2003 pour un loyer mensuel de 325.04 euros	01.09.2003	08.09.2003
38	Contes de la Palestine	Présentation de contes, musiques et chants de la Palestine par M. Saadhi Younis Bahri le 25 novembre 2003, salle du Palace (semaine de la Palestine). Le coût de cette prestation est de 1000 euros	02.09.2003	08.09.2003
39	Contrat de location logement fonction	Location d'un logement F4 dans l'enceinte de l'école J.Curie à Melle BAZIN, professeur des écoles et Mr LEBLANC, son conjoint à compter du 1 ^{er} octobre 2003 pour un loyer mensuel de 396.24 euros	03.09.2003	08.09.2003
40	Contrat de location logement fonction	Location d'un logement F2 dans l'enceinte de l'école J.Curie à Melle TOUSSAINT, professeur des écoles à compter du 1 ^{er} septembre 2003 pour un loyer mensuel de 209.35 euros	03.09.2003	08.09.2003
41	"Le baiser de l'étoile"	Présentation d'un spectacle "le baiser de l'étoile" le 02/12/03, salle du Palace pour un montant de 2 600 euros TTC.	11.09.2003	15.09.2003
42	"Le village ensorcelé"	Présentation d'un spectacle théâtral "Le village ensorcelé" le 4/12/03, salle du Palace pour un montant de 4 000 euros TTC.	11.09.2003	15.09.2003

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13.10.2003

Publié ou notifié le :

17.10.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 13.10.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population

M. RINGENBACH



Le Maire

Jean Pierre BOSINO


SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2003

60300 SENLIS

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2003

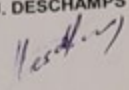
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



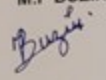
J. DESCHAMPS



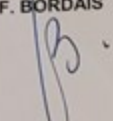
S. GODARD



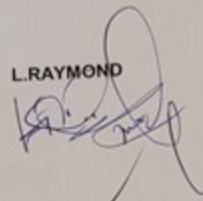
M.P. BUZIN



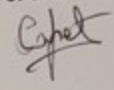
F. BORDAIS



L. RAYMOND



J. CAPET



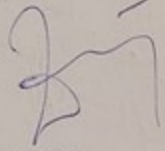
G. DETRAUX



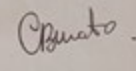
A. KORDJANI



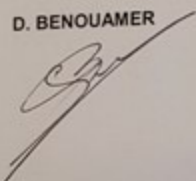
M. ZANETTI



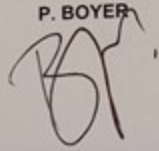
C. BURATO



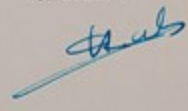
D. BENOUAMER



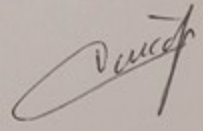
P. BOYER



H. SALES



P. D'INCA



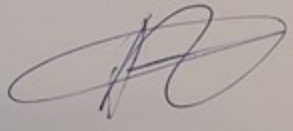
F. BAILLEUX



L. CORTES



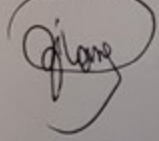
JP MERCIER



M. LEHOUX



J.B. BIONNE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

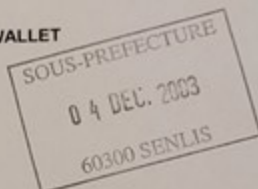
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2003

Une remarque a été formulée :

Monsieur PEZZETTA déclare que ses interventions ne sont pas traduites tout à fait fidèlement.

Le procès verbal de la séance du lundi 6 octobre 2003 est approuvé avec 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

le 12.12.2003

Publié ou notifié le :

le 12.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLEY

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE
 04 DEC. 2003
 60300 SENLIS

•••

02) REGIE UNIQUE "REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE DE MONTATAIRE" - MODIFICATIONS DES STATUTS

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu les articles L 2221.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de la communication,

Vu la loi du 10 février 2000 sur la modernisation du service public de l'électricité,

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001,

Vu les articles R 2221.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la loi du 15 juin 1906 et le décret du 8 octobre 1917 ne sont plus adaptés pour maintenir l'exploitation de la régie au niveau du progrès technique et diversifier l'activité (exploitation du câble notamment),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

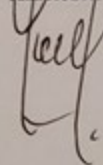
1- De modifier les statuts de la Régie Communale du Câble et d'Electricité de Montataire chargée d'exploiter un service public à caractère industriel et commercial et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, intitulée "Régie Communale du Câble et d'Electricité de Montataire" suivant le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 à compter du 1^{er} janvier 2004

2- D'adopter les statuts tels qu'ils figurent en annexe

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 12. 2003
Publié ou notifié le :
..... 12. 2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12. 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

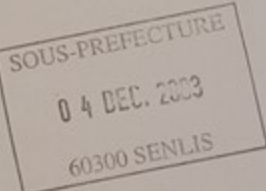
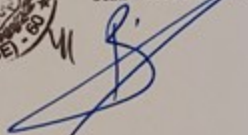
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSIMO





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

●●●●
L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

●●●●

04) TRAVAUX DANS LA SALLE DES MARIAGES : DESIGNATION D'UN NOUVEAU LIEU DE CELEBRATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil, titre III - règles particulières aux divers actes de l'état civil, chapitre IV - mariage, section 4 - célébration du mariage,

Considérant qu'en raison de travaux à entreprendre entre le 1^{er} décembre 2003 et le 16 janvier 2004 dans la salle des mariages située en Mairie Principale, 1 place Auguste Génie, les mariages ne pourront y être célébrés,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner une autre salle pour suppléer à l'habituelle salle des mariages rendue indisponible,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1 : Pendant la durée des travaux, la salle des mariages est transférée en Mairie Annexe, 104 rue Jean Jaurès, salle du Conseil Municipal, au 1^{er} étage.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

10.12.2003

Publié ou notifié le :

10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

05) APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

Monsieur S. GODARD, Adjoint aux Finances, présente la synthèse des nouvelles propositions de crédits figurant au Budget Supplémentaire 2003.

Elles s'élèvent :

- en SECTION de FONCTIONNEMENT à la somme de 599.836 € en Dépenses et à 690.140 € en Recettes, ce qui se traduit par l'augmentation de l'Autofinancement prévu initialement à hauteur de la différence, soit 90.304 €.

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Nouvelles	599.836 €	Recettes Nouvelles	497.830 €
Autofinancement	+90.304 €		0
	690.140 €		

L'équilibre de cette section est réalisé au moyen des reports non affectés de la Section de Fonctionnement : 17.000 € en dépenses de fonctionnement et 209.310 € en recettes comme indiqué ci-dessous :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Nouvelles	690.140 €	Recettes Nouvelles	497.830€
Report	17.000 €	Report	209.310 €
	707.140 €		707.140 €

- en SECTION d'INVESTISSEMENT à la somme de 252.747 € en Dépenses et en Recettes, compte-tenu de l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel (90.304 €).

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Nouvelles	252.747 €	Recettes Nouvelles	162.443 €
		Autofinancement	90.304 €
	252.747 €		252.747 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le Budget Supplémentaire de l'exercice 2003, au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

10.12.2003

Publié ou notifié le :

10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

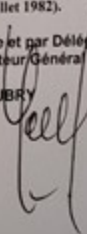
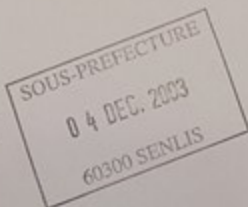
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

28/11/03

IMPUTATION	I - SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES	MONTANT en €	MONTANT en F
DRH2.0/020	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	35 190	230 831
6455	Cotisation assurance du Personnel et versement capitaux décès	25 000	163 989
6231	Annonces et insertions	-	-
DSP2.03/33	SERVICE CULTUREL	9 000	59 036
611	Montataire Fête Algérie et semaine de la Palestine	-	-
DSP2.06/311	ECOLE DE MUSIQUE	2 000	13 119
6574	Subvention exceptionnelle	-	-
DSP2.13/64	GARDERIES PERI-SCOLAIRES	500	3 280
60623	Alimentation	500	3 280
6451	Cotisations	-	-
DSP2.141/421	CENTRE AERE PRIMAIRE	1 220	8 003
6068	Autres fournitures et matières	-	-
DSP2.15/252	ENSEIGNEMENT 1er Degré	15 000	98 394
6248	Transports scolaires (renégociation du contrat)	-	-
DSP2.21/422	JEUNESSE	50 000	327 979
6574	Subvention exceptionnelle à JADE	2 500	16 399
6714	Bourses d'aide aux projets	-	-
DSP2.22/411	TERRAINS SPORTIFS ET STADES	800	5 248
60632	Autres fournitures et matières	-	-
DSF2.03/020	SERVICES FINANCIERS	40 000	262 383
6227	Frais d'actes et de contentieux (affaire C.C.A.C.)	113 472	744 328
63512	Taxe Foncière PATHE (litige avec les services fiscaux)	40 000	262 383
63512	Taxe Foncière PATHE (rattachement d'une partie des charges)	-	-
DSF2.09/	OPERATIONS NON VENTILABLES	-	-
01.022	Dépenses imprévues	15 000	98 394
020.654	Pertes sur créances irrécouvrables	15 000	98 394
DSF2.18/	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	-	-
816.67442	Subv exceptionnelles régies dotées de la personnalité morale (R.C.C.E.M Câble reliquat 2002))	42	276
67442	Subv exceptionnelles régies dotées de la personnalité morale	80 000	524 766
90.65758	Subvention à OISE HABITAT (réhab 40 log Impasse Argilière)	41 596	272 852
DSF2.33/01	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	-
6811	Dotations amortis. Immobili. Incorpo. Corporelles	3 100	20 335
DSF2.35/01	MOUVEMENT D'ORDRE SUR CESSIONS	-	-
675	Valeurs comptables immob. Financ. Cédées	55 949	367 001
676	Différences sur réalisations transf.	151 762	995 493
DST2.01/020	BATIMENTS DIVERS	-	-
60613	Chauffage urbain (P3 transfert en fonctionnement)	19 295	126 567
DST2.04/824	BUREAU d'ETUDES	-	-
6226	Honoraires AEBY SOCOTEC	3 000	19 679
DST2.07/821	ENTRETIEN ET REPARATIONS	-	-
611	Prestations de service	72 700	476 881
DST2.11/811	DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES	-	-
6748	Remboursement subvention trop perçu (cités Mertian et L. Blanc)	2 250	14 759
	Total Dépenses	599 836	3 934 666

IMPUTATION	II - SECTION de FONCTIONNEMENT - RECETTES -	MONTANT en €	MONTANT en F
	Excédent N-1	192 310	1 261 471
DSP2.06/311	ECOLE DE MUSIQUE		
7062	Participation des familles	4 145	27 189
DSP2.19/255	CLASSES DE DECOUVERTES		
7473	Subvention du Conseil Général	2 600	17 055
7066	Participation des familles	15 000	98 394
DSF2.03/020	SERVICES FINANCIERS		
778	Remboursement taxe foncière par la Sté PATHE Année 2000	28 350	185 964
DSF2.16/01/	DGF DSU		
74123	Dotation de solidarité Urbaine	30 330	198 952
DSF2.18/816	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
7562	Excédent reversé par régles à caractère industriel et commercial (R.C.C.E.M. Electricité)	80 000	524 766
DSF2.34/	CESSIONS D'IMMOBILISATION		
824/775	Vente terrain à M. Georges HEURTEUR	29 500	193 507
810/775	Cessions d'immobilisation (vente balayeuse)	2 290	15 021
DSF2.35/01	MOUVEMENT D'ORDRE SUR CESSION		
776	Différences sur réalisations immobil.	55 542	364 332
DSF2.50/01	PROVISIONS POUR RISQUES		
7815	Reprise de provision pour risques et charges	121 960	800 005
DRH2.0/020	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES		
6419	Remboursement capital décès	35 190	230 831
6419	Indemnités Journalières	40 000	262 383
6419	Remboursement trop perçu salaires	27 600	181 044
6419	Subvention PLIE (mise à dispo d'un agent à mi-temps au CCAS)	14 200	93 146
74718	Dotation INSEE - recensement de la population	2 025	13 283
DST2.04/020	BUREAU d'ETUDES		
74718	Subvention Epareca (Centre Commercial)	6 098	
DST2.07/821	ENTRETIEN ET REPARATIONS		
7472	Subvention région inondations reliquat 2001	3 000	19 679
	Total Recettes	690 140	4 527 022

AUTOFINANCEMENT

90 304

IMPUTATION	I - SECTION d'INVESTISSEMENT - DEPENSES -	MONTANT en €	MONTANT en F
DSF1.35/01	MOUVEMENT D'ORDRE SUR CESSION		
192	Différences sur réalisation immobilisations	55 542	364 332
DSF1.50/01	PROVISIONS POUR RISQUES		
1511	Reprise de Provision	121 960	800 005
DSP1.03/33	SERVICE CULTUREL		
2161	Acquisition d'une œuvre d'art	1 000	6 560
DSP1.141/421	CENTRE AERE PRIMAIRE		
2188	Acquisition de matériel (canoës d'occasion)	1 220	8 003
DSP1.15/213	Enseignement 1er DEGRE		
2184	Matériel et Mobilier J. DECOUR	1 800	11 807
DSP1.22/412	TERRAINS SPORTIFS ET STADES		
2184	Acquisition de matériel (transfert crédits en investissement)	800	5 248
DSP1.25/61	RESTAURANT DES PERSONNES AGEES		
2188	Achat d'une chambre froide	1 070	7 019
00019/020	DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS		
21788	Chauffage urbain (P3 transfert en fonctionnement)	-19 295	126 567
00131/824	ACQUISITIONS DIVERSES		
2118	Acquisition de terrain (G. HEURTEUR)	29 500	193 507
	Indemnité d'éviction BOUHAROUA	30 000	196 787
	Indemnité d'éviction SARL le Gayan (rue L. Blanc)	21 350	140 047
	Indemnité culturelle EURL le Vasseur (Plateforme Tennis)	3 800	24 926
9013/213/2315	RESTRUCTURATION JACQUES DECOUR	-13 000	
9023/822/2315	TRAVAUX SUITE A TEMPETE	-10 000	
9012/824/2315	OPERATION LESIOUR	23 000	
9024/822	RENOVATION PONTS GINISTI & CROIZAT		
2315	Frais de laboratoire DDE A.O. CROIZAT	4 000	26 238
	Total Dépenses	252 747,00	1 657 912

28/11/03

IMPUTATION	II - SECTION d'INVESTISSEMENT - RECETTES -	MONTANT en €	MONTANT en F
DSF1.09/01	OPERATIONS NON VENTILABLES	46 195	303 019
10222	Fonds de compensation de la T.V.A.	106 914,00	
1641	Emprunt		
DSF1.33/01	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 100	20 335
281533	Amortissement réseaux câblés		
DSF1.35/01	MOUVEMENT D'ORDRE SUR CESSION	151 762	995 493
192	Différences sur réalisation immobilisations	55 949	367 001
2182	Matériel de transport (sortie balayeuse)		
9001/213	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE M. BAMBIER	1 240	8 134
2313	Annulation mandats année 2000		
9047/321	ESPACE ELSA TRIOLET	12 746	83 608
1321	Subvention de l'Etat	19 120	125 419
1327	Subvention du FEDER		
9035/824	ESPACES EXTERIEURS ECOLE M. BAMBIER	2 275	14 923
1322	Subvention du Conseil Régional (solde)		
.00101/821	VOIRIE STATIONNEMENT	10 750	70 515
2315	Annulation mandats Année 2000		
00112/816	PLACE AUGUSTE GENIE	4 460	29 256
1321	Subvention FISAC		
	Mise aux normes du marché plein air		
	Total Recettes	162 443,00	1 065 556
		599 836,00	3 934 666
a)	Dépenses de Fonctionnement	690 140,00	4 527 022
b)	Recettes de Fonctionnement	90 304,00	592 355
c)	Autofinancement (b-a)		
		252 747,00	1 657 912
d)	Dépenses d'investissement	162 443,00	1 065 556
e)	Recettes de d'investissement	90 304,00	592 355
f)	Déficit ou excédent (e-d)		
		852 583,00	5 592 578
g)	Total Dépenses (a+d)	852 583,00	5 592 578
h)	Total Recettes (b+e)		
	Besoin de financement global (c+f)		



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

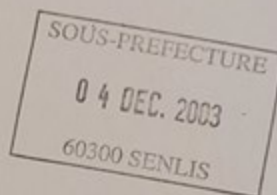
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



06) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et plus particulièrement son titre II article 15,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2003, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2004, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à 320.000 €, réparti comme suit :

↳ 9031 – Axe Lénine/Jaurès/République.....	250 000 €
↳ 9036 – Espaces extérieurs Jean Biondi	20 000 €
↳ 9020 – R.D 123 – magenta (M.O.)	20 000 €
↳ 9042 – Aménagement des Tours du 19 mars 1962	30 000 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2004.

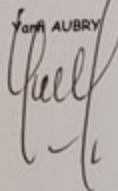
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 le 12.12.2003.....
 Publié ou notifié le :
 le 12.12.2003.....
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 12.12.2003.....
 (Loi du 22 Juillet 1982).

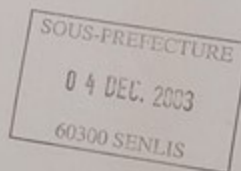
Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY




Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

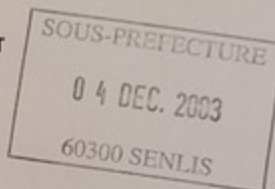
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



••••

**07) PROROGATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE –
Contrat n° PI O 20155 Avec DEXIA CLF BANQUE**

Après avoir entendu le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat de DEXIA CLF BANQUE n° PIO 20155

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

A pris les décisions suivantes :

ARTICLE 1^{er} : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Montataire décide de contracter auprès de DEXIA CLF BANQUE une ouverture de crédit d'un montant de 914.000,00 euros dans les conditions suivantes :

- ◇ Montant : 914.000,00 euros
- ◇ Durée : 12 mois à compter du 29.12.2003
- ◇ Index : EONIA
- ◇ Taux d'Intérêt : index + marge 0,12 %
- ◇ Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle
- Commission de réservation : 457 € sur le montant de l'ouverture de crédit (montant prélevé sur le premier versement)

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

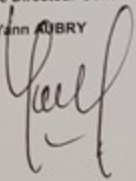
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF BANQUE.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 18 2003
Publié ou notifié le :
..... 12 2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

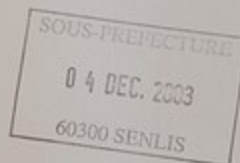
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

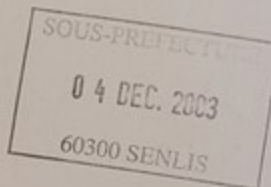
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



08) TARIFS COMMUNAUX 2003 - REVALORISATION - DROITS DE PLACE
DES MARCHES

Sur le rapport de Mr GODARD, Adjoint aux Finances, EXPOSANT :

Que par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient à partir du 1^{er} Janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « les DROITS DE PLACE DES MARCHES » n'ont pas augmenté depuis 1998,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE D'AUGMENTER de 2,5 % les tarifs des droits de place des marchés et de 0,05 centimes d'euros la taxe d'animation, à compter du 1^{er} Octobre 2003 :

Commerçants	ANNEE 2002			ANNEE 2003		
	Droit Fixe	Droit complémentaire	TOTAL	Droit Fixe	Droit complémentaire	TOTAL
Abonné - le mètre linéaire	0,76 €	0,15 €	0,91 €	0,78 €	0,20 €	0,98 €
Non abonné - le mètre linéaire	1,45 €	0,15 €	1,60 €	1,49 €	0,20 €	1,69 €
Ambulant - le mètre linéaire	1,52 €	0,15 €	1,67 €	1,56 €	0,20 €	1,76 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 le 12.12.2003
 Publié ou notifié le :
 le 12.12.2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 12.12.2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

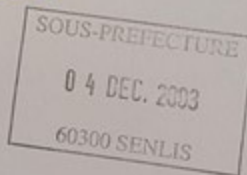
Yann AUBRY

(Signature)



Le Maire

Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

09) BUDGET 2004 - VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2004,

Que l'activité de certaines associations nécessite un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2004, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2003,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
22/65748	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	65.000 €
40/65736	Centre Communal d'Action Sociale	38.000 €
022/6474	Comité d'Action Sociale	14.000 €
21/65748	Comité des Fêtes	5.000 €
242/65748	J.A.D.E.	40.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 04 DEC 2003

Publié ou notifié le :

..... 04 DEC 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 04 DEC 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

[Signature]

SOUS-PREFECTURE
04 DEC. 2003
60300 SENLIS



Le Maire
Jean Pierre BOSINO

[Signature]

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

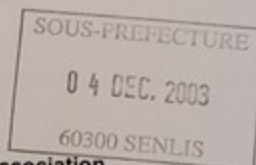
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



10) VERSEMENT d'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale (AMEM)

Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :

Que nous avons été sollicités par l'AMEM afin de participer aux dépenses complémentaires engendrées par une hausse des effectifs à la rentrée 2003-2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € (deux mille euros), à l'AMEM,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Supplémentaire 2003 - chapitre 65 - rubrique 657 - article 6574.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 12.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60362 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INGA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

11) VERSEMENT d'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION J.A.D.E.

Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :

Que nous avons été sollicités par l'Association JADE afin de participer financièrement à la réalisation de nouvelles activités au sein de leur association,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 50.000 € (cinquante mille euros) à l'association JADE.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Supplémentaire 2003 - chapitre 65 - rubrique 657 - article 6574.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... le 12.12.2003

Publié ou notifié le :

..... le 12.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

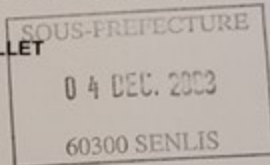
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



•••

12) CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE –
Cités Louis Blanc et Mertian

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE la Ville de Montataire a perçu un prêt et une subvention sur les travaux de branchements des particuliers dans les cités Louis Blanc et Mertian,

QUE le montant des travaux réalisé est inférieur aux prévisions et qu'il y a lieu de procéder au remboursement partiel de ces aides.

QUE les sommes à rembourser s'élèvent à : 2.245,61 € pour la subvention et à 14.843,22 € pour le prêt, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Montant des travaux subventionnés Subvention allouée 40 % Prêt	137.204,12 € TTC 54.881,65 € 27.440,82 €
Montant des travaux justifiés Subvention correspondante Subvention réellement versée	62.988,02 € 25.195,21 € <u>27.440,82 €</u>
Trop perçu subvention	2.245,61 €
Prêt correspondant	12.597,60 €
Prêt réellement versé	<u>27.440,82 €</u>
Trop perçu sur prêt	14.843,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE de rembourser les sommes suivantes à l'agence de l'eau :

- ↳ Subvention 2.244,82 €
- ↳ Prêt 16.007,12 €

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

En effet, concernant le prêt, nous proposons de rembourser la totalité du capital restant dû.

Les crédits nécessaires sont prévus au :

- ↳ Budget supplémentaire 2003 concernant la subvention (ligne budgétaire 6748)
- ↳ Budget primitif 2002 concernant le prêt (ligne budgétaire 16871)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 04/12/2003
Publié ou notifié le :
..... 10/12/2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 04/12/2003
(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

13) REGIE COMMUNALE DU CABLE & D'ELECTRICITE : Approbation des comptes financiers de l'année 2002

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 21 octobre 2003 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2002.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

SOUS-PREFECTURE
04 DEC. 2003
60300 SENLIS

<u>ELECTRICITE</u>	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'Exercice 2002	Résultats de Clôture
Investissement	464 527,80		195 370,26	659 898,06
Exploitation	952 945,87	253 470,00	313 085,03	1 012 560,90
TOTAL ...	1 417 473,67	253 470,00	508 455,29	1 672 458,96
<u>CABLE</u>	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'Exercice 2002	Résultats de Clôture
Investissement	-108 502,45		18 539,55	-89 962,90
Exploitation	39 357,96	32 000,00	10 902,36	18 260,32
TOTAL ...	-69 144,49	32 000,00	29 441,91	-71 702,58

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

PREND acte de ces résultats.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 04.12.2003
Publié ou notifié le :
..... 04.12.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 04.12.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

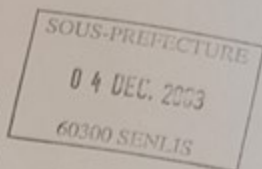
Jean Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003



•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

14) REGIE COMMUNALE DU CABLE & DE L'ELECTRICITE

« Encaissement du produit excédentaire de l'activité « Electricité » et Versement d'une subvention d'équilibre pour l'activité de son « Réseau Câblé »

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu les comptes présentés par la Régie Communale du Câble et de l'Electricité :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ELECTRICITE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'Exercice 2002	Résultats de Clôture
Investissement	464 527,80		195 370,26	659 898,06
Exploitation	952 945,87	253 470,00	313 085,03	1 012 560,90
TOTAL ...	1 417 473,67	253 470,00	508 455,29	1 672 458,96
CABLE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'Exercice 2002	Résultats de Clôture
Investissement	-108 502,45		18 539,55	-89 962,90
Exploitation	39 357,96	32 000,00	10 902,36	18 260,32
TOTAL ...	-69 144,49	32 000,00	29 441,91	-71 702,58

Considérant que l'avenant n°2 du 15 novembre 2000 à la convention du 8 août 1994, relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de distribution par câble à Montataire, précise : « La ville de Montataire versera chaque année à la Régie Communale du Câble et de l'Electricité une subvention d'équilibre pour le financement des investissements réalisés par elle ».

Considérant que parallèlement, la Régie Communale du Câble et d'Electricité nous versera une partie de son excédent provenant de son activité « électricité », à concurrence de la subvention versée par la Ville pour le financement du réseau câblé,

Vu la demande présentée par la Régie Communale du Câble et de l'Electricité de Montataire,

CONSIDERANT, par ailleurs, qu'il y a lieu de régulariser la somme de 40,86 € de trop perçu sur l'exercice 2001,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE concernant l'exercice 2002 :

↳ de verser à la Régie Communale du Câble et de l'Electricité une subvention de 80.000 € « article budgétaire 67442 - Subventions exceptionnelles aux régies dotées de la personnalité morale »,

↳ d'encaisser une partie de son excédent soit 80.000 € - « article budgétaire 67442 - Excédent réservé par les régies à caractère industriel ou commercial et dotées de la personnalité morale »,

Concernant l'exercice 2001 :

de verser la somme de 40,86 € à la Régie Communale du Câble & d'Electricité relative au trop perçu sur l'excédent sur le budget 2003. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Supplémentaire 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 04.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

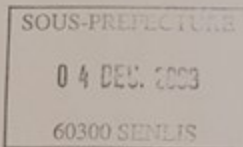
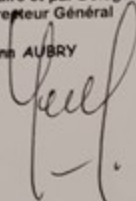
Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

**15) REAJUSTEMENT COMPTABLE SUITE A DES ECARTS DE CONVERSION
- Basculement en € du Bilan 2001 -**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE le passage à l'euro a généré des écarts de conversion,

QUE les textes ont prévu que, les comptes de l'ordonnateur doivent être réajustés sur ceux du comptable,

QUE le basculement en € du bilan 2001 a généré un écart de 0,08 € entre le compte de Gestion 2002 du comptable et le Compte Administratif 2002 de l'ordonnateur,

QU'il y a donc lieu de procéder à un réajustement de nos comptes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de procéder à l'opération comptable suivante :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Dépenses d'Investissement</u>		
001 – Résultat d'investissement reporté	- 0,08	
 <u>Recettes d'Investissement</u>		
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		- 0,08

SOUS-PREFECTURE
 04 DEC. 2003
 60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 Publié ou notifié le :
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).



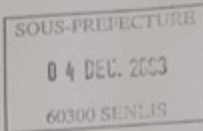
 Le Maire
 Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

[Signature]



Montataire
VILLE DE L'OISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

16) - **PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2004 :**
ADOPTION DES PROJETS D' INVESTISSEMENT ET DE LEUR PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITANT L' ETAT AU TITRE DU GPV ET DU FEDER (Objectif 2, Mesure 1-3) ET LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE AU TITRE DU CRA

Sur le rapport de Monsieur Le Maire exposant :

Intégré au Contrat de Ville de l' agglomération creilloise, signé le 11 avril 2000, figure le Contrat Régional d' Agglomération (CRA) proposé par le Conseil Régional de Picardie sur la durée du XII ème Plan de 2000 à 2006 : les projets proposés à ce titre peuvent être abordés au maximum à hauteur de 70 %.

Les projets réalisés dans les Quartiers des Martinets, situés en périmètre FEDER, ouvrent droit, également, aux Fonds Européens de Développement Régional du programme communautaire Objectif 2 sur la même durée de Plan au titre du volet territorial : Mesure 1-3. Ces fonds FEDER abondent à un taux moyen de 30 % les opérations prioritaires du volet territorial portant sur les objectifs de réhabilitation urbaine. **Une des opérations, ci-dessous, celle portant sur la Cité Jean BIONDI a d'ores-et-déjà été retenue sur le principe en priorité 2** par le Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de Région de Picardie à hauteur de 58.600 € dans le cadre de la Programmation 2003/2004.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les trois projets d'investissement, ci-dessous, sont extraits de la Pré-Proposition de Programme d'Actions 2004 qui sera soumise dans sa globalité à la délibération du Conseil Municipal du 05 janvier 2004 :

Action 3 : REAMENAGER LA CITE JEAN BIONDI
au titre du « Grand Projet de Ville »
1ère tranche à partir de mi-2004

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement 379.156 € H.T.

Etat - Grand Projet de Ville	93.062 € (25 %)
Conseil Régional - CRA #	113.747 € (30 %)
FEDER - Objectif 2 *	58.600 € (15 %)
Ville de Montataire	113.747 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération

* enveloppe de 58.600 €. actée au cours de la réunion du 22 octobre 2002 sur la programmation 2003/2004 des fonds européens FEDER au SGAR, à Amiens

Action 4 : REAMENAGER LE COEUR DE LA RUE JACQUES DECOUR
en résidentialisant les entrées 1, 3, 5 & 7 des immeubles de la rue
et en créant de nouvelles places de stationnement à partir de mi-2004

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement 66.890 € H.T.

Conseil Régional - CRA #	46.823 € (70 %)
Ville de Montataire	20.067 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération

Action 5 : RESIDENTIALISER L'AVENUE ANATOLE FRANCE
de part et d'autre du Centre Commercial des Martinets
devant les entrées 76, 78, 80, 86, 88 & 90 à partir de mi-2005

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement 101.973 € H.T.

Conseil Régional - CRA #	71.381 € (70 %)
Ville de Montataire	30.592 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération

Sachant que ces trois projets sollicitent des crédits du Conseil Régional de Picardie au titre du CRA dans l'agglomération creilloise, il y a nécessité de les transmettre à la Communauté de Communes de l'agglomération creilloise (CCAC) qui devra acter l'ensemble des programmations 2004 des différents Maîtres d'Ouvrage, Collectivités Territoriales ou Bailleurs HLM de l'agglomération creilloise et les transmettre, enfin, regroupées au Conseil Régional de Picardie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE les trois actions d'investissement, ci-dessus, de la **Pré-Proposition de Programme d'Actions 2004 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise**, proposées par la Ville de Montataire, leur coût et leur plan de financement.

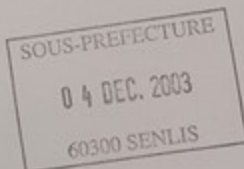
AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter ces trois projets et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents Partenaires du Contrat de Ville et, notamment, auprès de la Préfecture de l'Oise pour le Grand Projet de Ville, auprès de la Préfecture de la Région de Picardie pour le FEDER (Objectif 2 - Mesure 1-3) et auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA).

AUTORISE Monsieur Le Maire à transmettre ces trois projets 2004 au Conseil de la Communauté de Communes de l'agglomération creilloise, Conseil Communautaire qui les actera afin de présenter regroupées l'ensemble des actions 2004 de l'agglomération proposées par les Collectivités Territoriales et les Bailleurs HLM, et, de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 16.12.2003
 Publié ou notifié le :
 16.12.2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 16.12.2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

17) - PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2004 :

ADOPTION DE L' ACTION « POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU CISP D ET CELLES DE LA MEDIATION SOCIALE », ET, DE SON PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITANT L' ETAT AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (OBJECTIF 2, Mesure 1 - 1)

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

En liaison avec le Contrat de Ville de l' agglomération creilloise, certaines actions proposées sur les Quartiers des Martinets ouvrent droit au Fonds Social Européen (FSE), notamment celles relevant de l' Objectif 2, Mesure 1 - 1, sur la durée du XIIème Plan de 2000 à 2006.

Ce Fonds FSE abonde à un taux moyen de 50 % les actions prioritaires, plus particulièrement celles de la Mesure 1 - 1 : Aide à l' accès à l' emploi et de professionnalisation des acteurs de la Politique de la Ville.

Une des actions 2004, ci-dessous, correspondant à l' ensemble de l' activité d' encadrement du Service Municipal de Médiation pourrait bénéficier d' une participation financière à ce titre. Elle est extraite de la Pré-Proposition de Programme d' Actions 2004 qui sera soumise dans sa globalité à la délibération du Conseil Municipal du 05 janvier 2004 :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

✓ **Action 22 : Poursuivre la médiation de proximité**

Poursuivre, localement, la mise en oeuvre des actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération creilloise, et, sur l'ensemble de la Ville celles de la Médiation Sociale.

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

- coût de la Chargée de Mission <i>sur 12 mois #</i>	46.000 € T.T.C.
- coût du Chargé de Mission Adjoint <i>sur 12 mois #</i>	31.000 € T.T.C.

TOTAL GENERAL 77.000 € T.T.C.

charges patronales incluses

* Crédits Européens FSE Objectif 2, <u>Mesure 1-1</u>	38.500 € (50 %)
* Ville de Montataire	38.500 € (50 %)

TOTAL GENERAL 77.000 € (100 %)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'action « Poursuivre la mise en oeuvre des actions du CISPD et celles de la Médiation Sociale », son coût sur les 12 mois de 2004 et son plan de financement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter cette action en 2004 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents Partenaires du Contrat de Ville et notamment auprès de la Préfecture de la Région Picardie pour le Fonds Social Européen (FSE : Objectif 2 - Mesure 1 - 1).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
10.12.2003
Publié ou notifié le :
10.12.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 10.12.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



De Maire

Jean-Pierre BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

- 18) PROGRAMME D' ACTIONS 2003 DU CONTRAT DE VILLE :
AIDE EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT DESTINEE A SOUTENIR LES PROJETS ENGAGES EN MATIERE DE RENOVATION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ADOPTION DE SON AFFECTATION.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

En liaison avec le Contrat de Ville de l'agglomération creilloise et de son Grand Projet de Ville, Monsieur Le Préfet de l'Oise a informé, le 12 novembre 2003, la Ville de Montataire qu'elle est bénéficiaire d'une aide exceptionnelle de 90 000 € de la Délégation Interministérielle à la Ville, octroyée sur la ligne budgétaire 46-60/40 de l'Etat pour les communes dont les marges de manœuvre financières sont insuffisantes ou réduites.

Cette aide correspond à une subvention globale « en fonctionnement » et est destinée à participer au financement de l'accompagnement des opérations d'investissement, inscrites dans le Contrat de Ville, le Grand Projet de Ville (GPV) ou relevant d'un futur projet de renouvellement urbain.

A ce propos, nous pouvons témoigner que l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville, sous la conduite de la Municipalité de Montataire, a accompagné au cours de l'année 2003 les opérations d'investissement suivantes :

- opération de réaménagement des abords des Tours 1 & 3 du 19 mars 1962
(en cours de réalisation)
- opération de réaménagement de la Cité Jean Biondi
(projet GPV élaboré dans le cadre d'une démarche participative : projet prévu en 2004)
- opération de restructuration du cœur de la rue Jacques Decour
(projet élaboré dans le cadre d'une démarche participative : prévu en 2004)
- opération de résidentialisation de l'avenue Anatole France de part et d'autre du Centre Commercial des Martinets
(projet élaboré dans le cadre d'une démarche participative : prévu en 2005)
- opération de renouvellement urbain de la Cité Jules Uhry en liaison avec l'OPAC Oise Habitat
(projet GPV élaboré dans le cadre d'une démarche participative : opération prévue à partir de 2006)

Sachant que l'affectation de cette aide de 90.000 € est d'emploi libre et que trois actions n'ont pas pu être financées dans le cadre de la programmation 2003, faute de financement suffisant, parmi les actions en fonctionnement proposées par la Ville de Montataire, Maître d'Ouvrage, et délibérées par le Conseil Municipal du 24 mars 2003 :

➤ action 24 : poursuivre la médiation sociale de proximité (activité du Chargé de Mission-Adjoint)	coût : 30.000 €
➤ action 25 : poursuivre l'activité de l'équipe opérationnelle (mission du Chef de Projet)	coût : 61.000 €
➤ action 27 : Journées « Prévention Routière » action intercommunale avec Villers-Saint-Paul (journées de sensibilisation à destination des élèves des écoles élémentaires des deux villes)	coût : 6.160 €
TOTAL 2003 NON FINANCE	coût : 97.160 €

Sachant qu'une autre action proposée par la Ville a été insuffisamment financée, à savoir :

- l'action 23 : Deuxième Festival Danses et Musiques du Monde
(2.201 € de l'Etat - Contrat de Ville sur un coût total de 42.350 €
dépensés au 15 septembre 2003, soit un manque de 40.149 €)

TOTAL 2003 INSUFFISAMMENT FINANCE	coût : 40.149 €
TOTAL GENERAL 2003 DEPENSE	137.309 €

En conséquence, l'aide exceptionnelle de l'Etat de 90 000 € versée à la Ville participerait à hauteur de 66 % environ au financement de l'ensemble des quatre actions, ci-dessus, proposées début d'année 2003 en programmation Contrat de Ville et Grand Projet de Ville de l'agglomération creilloise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

PREND ACTE de l'aide exceptionnelle de 90.000 € de l'Etat, aide versée aux communes confrontées à des difficultés financières dans l'accompagnement de la mise en oeuvre des opérations d'investissement de la « Politique de la Ville »,

ADOpte LA PROPOSITION D'AFFECTATION de cette aide correspondant au financement à hauteur de 66 % environ de quatre actions du Contrat de Ville 2003 non financées ou insuffisamment financées,

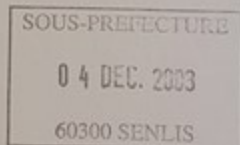
AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter cette affectation de 90 000 € pour 2003 à Monsieur Le Préfet de L'Oise et à solliciter son versement.

Ces crédits seront inscrits lors de la prochaine Décision Modificative à l'article 74 718.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
Publié ou notifié le :
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

19) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG.

Sur le rapport de Madame SALES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Creil et sa Région pour participer financièrement aux frais de déplacement des membres du Conseil d'Administration aux cérémonies du ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe organisées pour les Associations dont le but est de sauver des vies.

CONSIDERANT que la Ville souhaite soutenir ces initiatives dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement bénévole,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € qui sera versée à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Creil et sa Région.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.07- 025-6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 10/12/2003

Publié ou notifié le :
..... 10/12/2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 10/12/2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

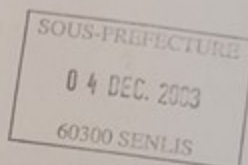
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



20) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE JOLIOT CURIE MATERNELLE - CLASSE A
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Que nous sommes sollicités par l'école maternelle Joliot Curie pour l'obtention d'une subvention pour la mise en place d'un projet artistique et culturel intitulé « il était une fois » retenu par l'Inspection Académique.

Compte tenu de la nécessité pour l'école Joliot Curie d'obtenir des financements de la part de plusieurs partenaires,

Le but de cette classe à projet est d'amener les enfants à utiliser l'espace temps en s'appuyant sur l'imagination : à partir du conte « il était une fois » créé l'année précédente par les enfants, exprimer par la danse, des images, des personnages, des sentiments, des états, faire participer les familles en les invitant à assister et à collaborer à l'évolution du travail créé par leur enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 305 € qui sera versée à l'école Joliot Curie.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2003 - DSP 2.15 -213/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

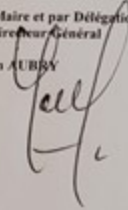
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

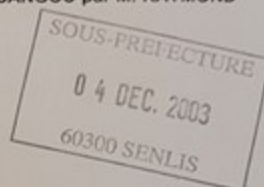
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



••••

21) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE ANATOLE FRANCE

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

QUE les familles des enfants fréquentant le Collège Anatole France sont sollicités financièrement pour acheter l'objet confectionné par leur enfant en classe de technologie.

Le tarif moyen de la participation familiale étant de 4,63 €, la commission scolaire a validé le principe de réduire ce tarif sensiblement pour aboutir à une participation moyenne d'environ 3,00 €.

Dans ce cadre, la Mairie propose de verser une subvention spécifique au Collège Anatole France pour baisser le tarif initial.

Compte tenu des crédits disponibles sur le budget 2003, le montant de la subvention est fixé à 1.000 € pour une année scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE le versement d'une subvention de 1.000 € au Collège Anatole France pour les objets confectionnés de technologie.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 – DSP 2.16-22/65738

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 16.12.2003
Publié ou notifié le :
..... 16.12.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 16.12.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).



[Signature]
Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

[Signature]

SOUS-PREFECTURE
04 DEC. 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

22) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCEE ANDRE MALRAUX POUR LE SEJOUR A CHALAIN (JURA)

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Que nous sommes sollicités par le lycée André MALRAUX pour soutenir leur séjour pédagogique culturel et sportif d'une durée de 5 jours à Chalain dans le Jura.

La participation financière de la ville permet de diminuer la participation des familles de Montataire s'élevant à 264 € par famille et favorise l'inscription des 8 élèves de notre commune pour ce séjour exceptionnel.

Vu l'avis de la Commission Scolaire du 06 mai 2003

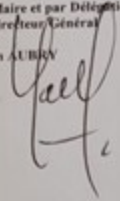
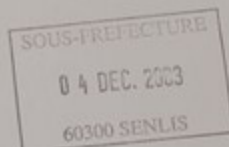
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € qui sera versée au Lycée André Malraux.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2003 – DSP2.16-22/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 le 12 2003
 Publié ou notifié le :
 le 12 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du le 12 2003
 (Loi du 27 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

23) PROJET DE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAF

Sur le rapport de Madame BORDAIS, Maire-Adjointe, exposant :

Le Conseil Municipal du 06/10/2003 a délibéré concernant le projet de structure multi-accueil en collaboration avec la CAF de Creil.

Le coût des travaux a été estimé au 06/10/2003 à 55.000 € TTC.

Compte tenu de la nécessité de profiter de cette période de travaux pour adapter du mieux possible les conditions d'accueil des enfants et des parents et les conditions de travail des agents, le montant total des travaux doit être revu à la hausse et correspond à un coût de 82.600 € TTC soit 69.100 € HT.

La participation de la CAF de Creil est fixée à 80 % du montant HT des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR EN DELIBERE, A L'UNANIMITE

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

APPROUVE l'actualisation budgétaire du projet
AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention, auprès de la CAF de Creil

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 12. 2003
Publié ou notifié le :
..... 12. 2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12. 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY
[Signature]



SOUS-PREFECTURE
04 DEC. 2003
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

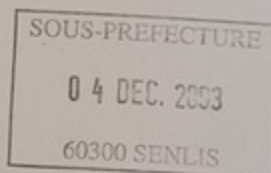
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



**24) CONVENTION AVEC L'AGENCE FRANCAISE DU PROGRAMME EUROPEEN
JEUNESSE (INJEP) DANS LE CADRE DU SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN.
- DECISION MODIFICATIVE - n° 03/2003**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

QUE dans le cadre du service volontaire européen, la Mairie de Montataire a prévu d'accueillir 3 jeunes pendant une durée de 3 mois sur la base du projet intitulé

« SEMAINE DE LA PALESTINE »

Une convention avec l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse détermine les termes et les conditions de cet accueil.

Compte tenu des délais de confirmation et de réalisation d'un tel projet, il est proposé d'en confier la gestion à l'association JADE.

Le détail des actes de gestion est le suivant :

Les 3 jeunes originaires de Palestine sont pris en charge concernant l'hébergement - la nourriture - les activités de travail et de loisirs. Un montant de 190 € par mois d'argent de poche doit leur être versé.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le coût du transport, des frais de passeport et de visas, doit être remboursé à l'organisme qui en a fait l'avance.

Dans le cadre du programme Jeunesse de la communauté européenne, une subvention est versée à la Mairie de Montataire par l'agence nationale d'un montant de 9 264 €.

Il est proposé que la totalité de la subvention soit versée sous la forme d'une subvention exceptionnelle à l'association JADE chargée de la gestion du projet.

La ville de Montataire pilote de l'opération, se réserve le droit de vérifier que chaque dépense est justifiée conformément aux objectifs de la convention, avec les pièces justificatives originales à l'appui.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'accueil des 3 jeunes dans le cadre du service volontaire européen.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférant à ce projet.

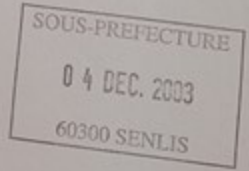
DECIDE de verser la subvention attribuée à la ville de Montataire par l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse à l'association JADE chargée de la gestion du projet.

DECIDE de procéder à la décision modificative ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
- DSP 2.03/33 DIFFUSION CULTURELLE		
7478 Participation - autres organismes		9.264 €
- DSP 2.21/422 JEUNESSE		
6574 Subventions fonctionnement	9.264 €	

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 4.12.2003
Publié ou notifié le : 4.12.2003
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 4.12.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

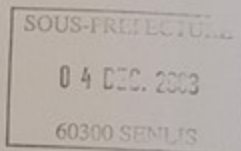
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



25) CREATION D'UNE EQUIPE DE POLYVALENTS AU SEIN DU SERVICE ENTRETIEN MENAGER

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu l'étude établie par le cabinet DURANTON préconisant dans un souci de réalisation du service public un temps de travail supplémentaire de 300% partiellement créé à ce jour,

Vu la nécessité de poursuivre et finaliser cette étude par la création des 200% restant, en mettant en place une équipe de polyvalents au sein du service entretien,

Vu la nécessité de pourvoir aux absences momentanées du personnel de ce service dans un souci de polyvalence et de bonne gestion du service public,

Vu l'avis favorable du CTP plénier en date du 26 septembre 2003,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE :

Article 1er : De créer deux postes d'agent d'entretien à 75%.

Article 2ème : De créer un poste d'agent d'entretien à 50%.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

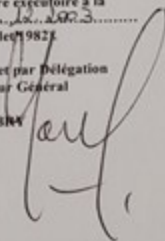
Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE
04 DEC. 2003
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

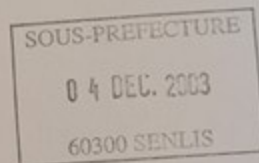
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



26) CREATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS AU SEIN DU SERVICE CITOYENNETE, PREVENTION, MEDIATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 2001-1275 de finances pour 2002 du 28 décembre 2001,

Vu l'article L.12-10-1 du code du travail,

Considérant que les missions dévolues au service citoyenneté, médiation, prévention, ne cessent de se développer;

Considérant qu'en application d'une convention avec l'Etat les collectivités territoriales sont autorisées à recruter par un contrat de droit privé, toute personne âgée d'au moins 30 ans, sans emploi et résidant en zone sensible,

Considérant que les activités exercées par les personnes recrutées visent à améliorer dans les zones urbaines sensibles et autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics,

Considérant la nécessité de doter le service Citoyenneté, Médiation, Prévention d'une telle possibilité, en recrutant un adulte relais,

Considérant que la préfecture a donné son accord pour financer à hauteur de 80% du SMIC, charges patronales comprises le projet de création d'un poste d'Adulte Relais pour le service Citoyenneté, Médiation, Prévention de la ville de Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

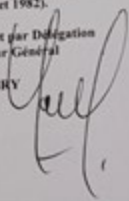
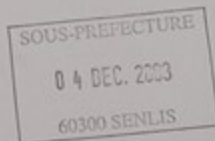
DECIDE :

Article 1er : De créer un emploi d'adulte relais rattaché au service Citoyenneté, Médiation, Prévention,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à passer convention avec l'Etat pour la création de cet emploi et sa prise en charge.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
10.12.2003.....
 Publié ou notifié le :
10.12.2003.....
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du10.12.2003.....
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

27) EMPLOI DE CHARGE DE MISSION ADJOINT AU SEIN DU SERVICE CITOYENNETE, PREVENTION, MEDIATION / DETERMINATION DE LA REMUNERATION DE BASE ET DU REGIME INDEMNITAIRE.

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la délibération n° 20 du 28 mars 2002,

Considérant que les missions dévolues au service citoyenneté, médiation, prévention, ne cessent de se développer;

Considérant la nécessité de doter ce service d'un chargé de mission adjoint citoyenneté, médiation, prévention placé auprès de la responsable,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

Considérant que cet emploi doit être pourvu à temps plein,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1er : De créer un emploi de chargé de mission adjoint à temps complet à dater du 1^{er} décembre 2003,

Article 2^{ème} : Que cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché 1^{er} échelon.

Article 3^{ème} : que sa rémunération sera composée de :

- > d'un traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- > d'une indemnité de résidence,
- > éventuellement d'un supplément familial,
- > de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) attribuée aux grades des Attachés territoriaux soit 15 % du traitement de base de l'agent et
- > de l'IFTS 5% du traitement de base pour responsabilités particulières conformément à la délibération n° 22 du 23 juin 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... le 04/12/2003.....

Publié ou notifié le :

..... le 04/12/2003.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 04/12/2003.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

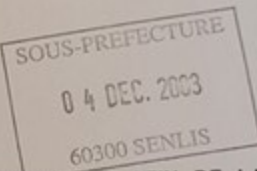
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



28) CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE « PAIE CARRIERES » AU SEIN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu le projet de réorganisation de la Direction des ressources humaines lié au renforcement du pôle gestion des carrières des agents municipaux et à la nécessité de développer des missions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

Vu l'avis favorable du CTP émis le 06 novembre 2003,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1er : De créer un emploi de gestionnaire « paie carrières » au sein de la Direction des ressources humaines, correspondant aux grades de la catégorie C de la filière administrative (Agent administratif ou Adjoint administratif).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... le 12.12.2003.....

Publié ou notifié le :

..... le 12.12.2003.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12.12.2003.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

•••

29) ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE DE MONTATAIRE ET LES CONSORTS GODART

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que par un avenant au protocole d'accord du 31 janvier 1992, en date du 9 août 2002 (ci-joint), la ville de Montataire s'engageait à céder un ensemble de parcelles aux consorts GODART en échange d'un ensemble de parcelles appartenant à ces derniers ;

Considérant que la Ville de Montataire est aujourd'hui propriétaire des parcelles mentionnées à l'annexe 1 du dit avenant ;

Considérant que la Ville de Montataire est également propriétaire des parcelles ZB 252 et 276 d'une superficie totale de 29 537 m² pour les avoir acquises à la SEMIMO en 1994 ;

Considérant que la Ville de Montataire n'est pas encore propriétaire des parcelles mentionnées à l'annexe 2 du dit avenant,

Considérant qu'il ressort de l'estimation des services fiscaux que l'ensemble des parcelles appartenant à la ville représente une valeur de 78 185 € et que l'ensemble des parcelles appartenant aux consorts GODART représente une valeur de 77 460 € ;

Considérant qu'il est aujourd'hui possible de réaliser l'échange par acte notarié, à l'exception des parcelles de l'annexe 2 ;

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de cette opération,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des Services Fiscaux,

Vu le protocole d'accord en date du 31 janvier 1992,

Vu l'avenant au protocole d'accord du 31 janvier 1992, en date du 9 août 2002,

Vu le plan cadastral,

DECIDE de procéder à l'échange sans soulte suivant :

La Ville de Montataire cède aux consorts GODART les parcelles suivantes
- Les parcelles mentionnées à l'annexe 1 de l'avenant au protocole d'accord du 31 janvier 1992, en date du 9 août 2002, pour une superficie de 12 239 m²,
- La parcelle ZB 252 pour une superficie de 26 737 m²,
- La parcelle ZB 276 p pour une superficie d'environ 2 800 m²

Soit une superficie totale de 41 776 m² d'une valeur de 78 185 €

Les consorts GODART cèdent à la Ville de Montataire les parcelles suivantes :

- ZD 209 lieu dit « la Justice » pour une superficie de 32 955 m²
- ZD 146 lieu dit « Côte des Veaux » pour une superficie de 268 m²
- AD 390 lieu dit « Le Marais dit de la Ville » pour une superficie de 413 m²
- AD 425 lieu dit « Le Marais dit de la Ville » pour une superficie de 349 m²
- AC 161 lieu dit « Entre Deux Moulins Ouest » pour une superficie de 183 m²
- AC 378 lieu dit « Entre Deux Moulins Ouest » pour une superficie de 171 m²
- AC 379 lieu dit « La Dehors » pour une superficie de 78 m²
- ZD 4 lieu dit « Les Champarts » pour une superficie de 34 238 m²,

Soit une superficie totale de 68 665 m² d'une valeur de 77 460 €

DECIDE de procéder à l'échange des parcelles de l'annexe 2 de l'avenant du 9 août 2002 dès que les procédures d'acquisitions auront abouti,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 2003

Publié ou notifié le :

..... 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



le Maire

Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOJAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

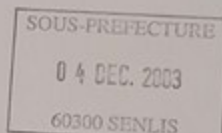
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRE par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



30) PAIEMENT DES INDEMNITES D'EXPROPRIATION A M. GEORGES HEURTEUR FILS

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire a eu recours à une procédure d'expropriation pour acquérir les parcelles ZD 255 et ZD 256 appartenant à M. HEURTEUR GEORGES FILS ;

Considérant que la propriété a bien été transférée à la ville de Montataire suite à deux ordonnances d'expropriation en date du 29 février 1988 pour la parcelle ZD 255 et en date du 15 septembre 1988 pour la parcelle ZD 256 ;

Considérant que, pour la parcelle ZD 255, l'ordonnance d'expropriation du 29 février 1988 fixait le montant des indemnités à 6 448,44 € (soit 42 299 F) et que, pour la parcelle ZD 256, l'ordonnance d'expropriation fixait le montant des indemnités à 29 491,55 € (soit 193 451,90F) ;

Considérant que le montant des indemnités pour la parcelle ZD 255 a été consigné à la Caisse des Dépôts et Consignation et a été reversé à l'exproprié le 21 mars 1991 ;

Considérant toutefois que le paiement de l'indemnité pour l'expropriation de la parcelle ZD 256 n'a pas été versé à l'exproprié ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des services fiscaux

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 29 février 1988,

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 15 septembre 1988,

Vu le plan cadastral

DECIDE de payer à M. HEURTEUR GEORGES Fils résidant 17 Cavée d'Angy à Montataire le paiement des indemnités dues par l'expropriation de la parcelle ZD 256 soit 29 491, 55 Euros

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

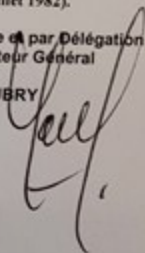
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

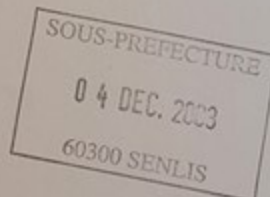
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) – M. PEZZETTA – Mme LEHOUX – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER – M. WOZNIAK par Mme BURATO – M. CLAUSTRÉ par M. BOSINO – Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

31) VENTE DE LA PARCELLE ZD 4 A GEORGES HEURTEUR Fils, PRET A USAGE SUR LA PARCELLE ZD 209 ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant qu'en date du 2 novembre 1988, s'agissant d'une négociation sur les terrains nécessaires à la construction de la piscine et du Centre de Secours, la Ville de Montataire et M. GEORGES HEURTEUR Fils ont signé un protocole d'accord ;

Considérant que, dans l'avenant n°2 au protocole d'accord susmentionné en date du 28 novembre 2002, la Ville s'engageait à céder à M. HEURTEUR GEORGES Fils la parcelle ZD 4,

Considérant que dans ce même protocole la ville s'engageait également à laisser à M. HEURTEUR un prêt à usage sur la parcelle ZD 209 et à prendre ne charge la totalité des frais afférents ;

Considérant que, par une délibération en date du 24 novembre 2003, le Conseil Municipal a voté l'acquisition des parcelles ZD 4 et ZD 209 aux consorts GODART pour un montant total de 77 020 €,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'il est désormais possible de réaliser le protocole d'accord susvisé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des services fiscaux

Vu le protocole d'accord en date du 2 novembre 1988,

Vu l'avenant n°2 du dit protocole en date du 28 novembre 2002,

Vu le plan cadastral

DECIDE de vendre à M. HEURTEUR GEORGES Fils, la parcelle ZD 4 de 34 238 m2 sise lieu dit « Les Champarts » pour un montant de 26 020 € dès la signature de l'acte notarié entre la ville de Montataire et les consorts GODART,

DECIDE de laisser un droit à usage à M. HEURTEUR GEORGES Fils sur la parcelle cadastrée ZD 209 d'une superficie de 14 400 m2,

DECIDE de prendre en charge tous les frais afférents à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 12.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

••••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE
04 DEC. 2003
60300 SENLIS

••••

32) RETROCESSION DES PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIETE GRANULATS DE PICARDIE AU PROFIT DE LA VILLE DE MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Société GRANULATS DE PICARDIE est propriétaire d'un ensemble de parcelles sur le territoire de la Ville de Montataire (liste ci-jointe) ;

Considérant qu'il a été convenu, dans un protocole de 1999 entre la ville et la société susmentionnée, la rétrocession de ces parcelles au profit de la ville de Montataire à l'euro symbolique ;

Considérant que la ville de Montataire a pour objectif la réalisation d'un parc urbain « Le Prieuré » sur ces parcelles ;

Considérant ainsi l'utilité de l'opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des services fiscaux

Vu le plan cadastral

DECIDE de procéder à l'acquisition des parcelles (liste ci-jointe) appartenant à la Société GRANULATS DE PICARDIE moyennant l'Euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

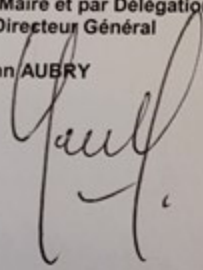
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 10. 12. 2003

Publié ou notifié le :
..... 10. 12. 2003

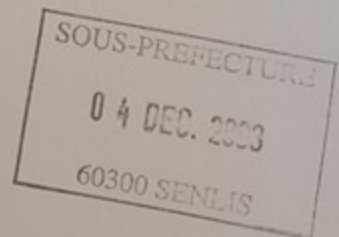
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 10. 12. 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

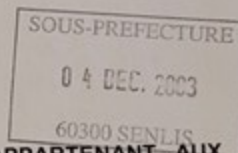
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



33) ACQUISITION DES PARCELLES AX 155 ET AX 422 APPARTENANT AUX CONSORTS DE VLIAGER

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que les consorts DE VLIAGER sont propriétaires des parcelles cadastrées AX 155 et AX 422, sises au 77, rue Louis Blanc à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie totale de 579 m² ;

Considérant que ces parcelles sont inscrites en emplacement réservé dans le Plan d'Occupation des Sols de la Ville : emplacement réservé n°3 ;

Considérant que la Ville projette à cet endroit de réaliser un logement pour le gardien de la Salle des Sports Michel BOUCHOUX et de la Cuisine Centrale ;

Considérant ainsi l'utilité de l'opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des Services Fiscaux,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition des parcelles AX 155 et AX 422 sises 77 rue Louis Blanc à Montataire d'une superficie totale de 579 m2, appartenant aux consorts DE VLIAGER au prix de 54 000 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 6.12.2003

Publié ou notifié le :

..... 10.12.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

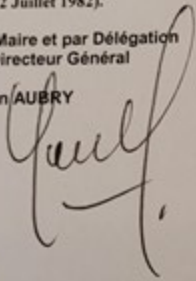
Date du 10.12.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

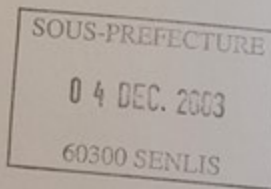
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le lundi 24 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le lundi 10 novembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (jusqu'à la délibération n° 32) - M. PEZZETTA - Mme LEHOUX - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BURATO - M. CLAUSTRE par M. BOSINO - Mme GRUNY par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - Melle CORTES par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2003

60300 SENLIS

34) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	BIELKA	Présentation d'un concert de Bielka le 5 mai 2004, salle du Palace. Le coût de ce spectacle est de 2600 € HT	11/09/2003	15/09/2003
2	Nicolas Dri Quartet	Présentation du spectacle Nicolas Dri Quartet le 12 mars 2004 dont le coût s'élève à 2290 € HT	11/09/2003	15/09/2003
3	Echappées d'Elles	Présentation d'un spectacle "échappées d'elles" par la Cie Le Temps de Dire, le 8 mars 2004 dont le coût s'élève à 900 € HT.	11/09/2003	15/09/2003
4	JUSTIN VALI TRIO	Présentation d'un spectacle "Justin Vali Trio", le 27 janvier 2004 dont le coût s'élève à 2300 € HT	11/09/2003	15/09/2003
5	LA CREVETTE D'ACIER	Présentation d'un spectacle "la crevette d'acier", le 17 janvier 2004 dont le coût s'élève à 2 280 € HT	11/09/2003	15/09/2003

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

6	FLASH INFO	Présentation d'un spectacle "Flash Info" par Majid Berhila, le 14 décembre 2003 dont le coût s'élève à 1000 € TTC	11/09/2003	15/09/2003
7	LET ME RAI	Présentation d'un concert du groupe Let me Rai, le 15 février 2004 dont le coût s'élève à 1000 € TTC	11/09/2003	15/09/2003
8	ANIMAGE	Présentation d'un spectacle ANIMAGE, le 28 mai 2004 dont le prix est de 1480 € HT	11/09/2003	15/09/2003
9	CHOC TRIO	Présentation d'une animation par la compagnie CHOC TRIO le 6 juin 2004, place du marché dont le coût s'élève à 2 200 € TTC	11/09/2003	15/09/2003
10	Spectacles FDMJC Oise et Aisne	Il est convenu la présentation de plusieurs spectacles proposés par les FDMJC Oise et Aisne : Kalevala pour 2750 €, Don Quichotte pour 1 165 €, Kankikoi pour 2090 €, à l'eau de rose pour 1070 € et A. Krupp dresseuse de légumes pour 1622 €	11/09/2003	15/09/2003
11	Spectacle "Chicane"	L'association "La langue perdue" est chargée de réaliser un spectacle "Chicane" le 16 octobre 2003. Le coût de la représentation est de 968,11 € TTC	12/09/2003	15/09/2003
12	Convention avec l'AMEM	Une convention est établie avec l'AMEM concernant le développement de l'activité musicale touchant la tranche d'âge de 0 à 6 ans (périscolaires Curie et Wallon, Halte jeux, centre de loisirs maternelle). Le coût de cette prestation est de 4 408 €	15/09/2003	17/09/2003
13	Mémoires d'un rat	Présentation d'un spectacle "mémoires d'un rat", le 6 avril 2004 dont le coût s'élève à 1 430 €	15/09/2003	17/09/2003
14	spectacle "Thierry Romanens"	Présentation d'un spectacle de Thierry Romanens le 26 mars dont le coût est de 1530 €	15/09/2003	17/09/2003
15	TREF	Présentation d'un spectacle de "TREF", le 17 février 2004 dont le coût est de 1390 € HT	15/09/2003	17/09/2003
16	SAMARABALOUF	Présentation d'un spectacle "SAMARABALOUF", le 26 juin 2004 à l'église Notre Dame à 1430 € HT	15/09/2003	17/09/2003
17	"12 rue d'la joie"	Présentation d'un spectacle de rue intitulé "12 rue d'la joie" le 27 juin 2004 dont le coût est de 744 € HT	15/09/2003	17/09/2003
18	Régie de recettes du service des sports - tarifs	Dans le cadre des actions sportives il est instauré deux nouvelles disciplines, une le mardi midi et l'autre le jeudi midi. Le coût de cette prestation est fixé à 15 € par trimestre et par personne	18/09/2003	22/09/2003
19	Contrat Location Entretien Fontaines type froid + tempéré	Passation d'un contrat de location - entretien pour deux fontaines ainsi que la vente de bonbonnes d'eau avec la société Culligan pour la RPA et le service voirie. Le prix est de 15,54 € TTC/mois, 7,77 € TTC la bonbonne d'eau, 7,65 € TTC la consigne et 2,75 € TTC les 100 gobelets	18/09/2003	24/09/2003
20	Avenant - contrat de maintenance du logiciel ATAL II	Passation d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance avec la société ADUCTIS pour le logiciel ATAL II. La redevance à payer passe à la somme de 690,54 € HT.	18/09/2003	24/09/2003
21	CCAS - convention pour la mise à disposition de locaux	Le CCAS met à disposition des locaux (1 bureau de permanence, partage de l'accueil et des sanitaires en commun) au Conseil Général de l'Oise pour l'opération DEF AU CHOMAGE	18/09/2003	19/09/2003

22	Avenant n° 1 au bail du 2 mai 1995	Acceptation de la ville de Montataire de rendre le local de 34 m² à Oise Habitat afin qu'il soit loué à l'association des Maghrébins de Montataire. Le loyer mensuel est ramené à 55,96 euros à compter du 10 septembre 2003	22/09/2003	24/09/2003
23	Concession de terrain cimetière communal	Dépense d'une urne cinéraire suite à la demande de Mme Carbon Jocelyne - concession de 30 ans à compter du 21 août 2003	22/09/2003	26/09/2003
24	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé au nom de Melle Kamer N. de fonder la sépulture particulière : une concession cinquantenaire.	22/09/2003	26/09/2003
25	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé au nom de M. NZUZI José de fonder une sépulture particulière, une concession temporaire	22/09/2003	26/09/2003
26	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à Mme Hardivilliez Nicole de fonder une sépulture particulière, une concession temporaire	22/09/2003	26/09/2003
27	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à Mme Maria Del Soufflard de déposer une urne cinéraire, une concession de 30 ans à compter du 28/07/2003	22/09/2003	26/09/2003
28	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à Mme Forte Bellard de déposer une urne cinéraire, une concession de 30 ans à compter du 29/08/03	22/09/2003	26/09/2003
29	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à Mme Goberville Yvette de déposer une urne cinéraire, une concession de 30 ans à compter du 8/09/2003	22/09/2003	26/09/2003
30	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à Mme Carrara Monique de fonder une sépulture particulière, une concession trentenaire à compter du 02/08/2003	22/09/2003	26/09/2003
31	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à M. Soetens Thierry de fonder une sépulture particulière, une concession trentenaire à compter du 11 août 2003	22/09/2003	26/09/2003
32	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à M. Stassart Jean et Mme Maniquet Noëly de fonder une sépulture particulière, une concession cinquantenaire à compter du 27 août 2003	22/09/2003	26/09/2003
33	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à M. Claudio Capriolo de fonder une sépulture particulière, une concession temporaire à compter du 27 juillet 2003	22/09/2003	26/09/2003
34	Concession de terrain cimetière communal	Il est accordé à M. et Mme Serge Hardivilliez de fonder une sépulture particulière, une concession trentenaire à compter du 1 ^{er} septembre 2003	22/09/2003	26/09/2003
35	Contrat de location garage J.Duclos	Contrat de location pour le garage n°20 sis 109 rue Jacques Duclos avec M. SMATI pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} octobre 2003 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève à 43 euros / mois	22/09/2003	29/09/2003
36	Convention Restauration des personnels de l'éducation Nationale	Signature d'une convention avec l'Education Nationale pour le personnel enseignant qui fréquente les restaurants scolaires municipaux. L'Education nationale participe à hauteur de 1 euro par repas pour l'année 2203/2004	22/09/2003	29/09/2003
37	Tandem à plumes	Dans le cadre de l'événement "le printemps des poètes", il est convenu la présentation d'un spectacle par Tandem à Plumes le 20 mars 2004. Le prix du spectacle est de 900 € TTC.	25/09/2003	29/09/2003

38	Sonorisation Les frères Brothers	Participation de DB6 pour la sonorisation du concert des Frères Brothers le 28 septembre 2003. Le coût est de 260 € TTC	25/09/2003	29/09/2003
39	Consultation transfert collecte ordures ménagères	Il est confié à maître Lévy, avocat, l'étude de faisabilité juridique d'un transfert de compétence "collecte des ordures ménagères" entre la ville et une autre structure.	29/09/2003	30/09/2003
40	FMC RADIO	Participation de FMC Radio pour l'annonce de clips info sur les activités culturelles de la ville de la saison 2003/2004. Le montant de cette prestation est de 610 € TTC	02/10/2003	6/10/2003
41	Tenart Transports Europe	Transport d'une exposition de photographies "les noces du loup" de Montataire à Marseille par la Tenart Transport Europe. Le prix est de 455 € HT	02/10/2003	06/10/2003
42	Convention avec le lycée Malraux - équipements sportifs municipaux	Etablissement d'une convention entre la ville et le lycée A. Malraux concernant la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux pour l'année scolaire 2003/2004 de façon précaire et gratuite.	02/10/2003	07/10/2003
43	Contrat d'assurance du matériel audiovisuel	Passation d'un contrat d'assurance pour le matériel audiovisuel dans les écoles avec la mutuelle d'assurance de l'éducation du 01/09/03 au 31/08/04. La prime d'assurance est fixée à 230 euros.	02/10/2003	07/10/2003
44	"Mobil du vol vol immobile"	Présentation d'un spectacle "Mobil du vol vol immobile" par La Boîte Noire les 13 et 14 mai 2004 dans les établissements scolaires. Le prix est de 1539,88 euros TTC	06/10/2003	07/10/2003
45	Spectacle son et lumière Fête Halloween	Présentation d'un spectacle par l'association CLC Diffusion à l'occasion de la soirée spéciale Halloween du mercredi 29 octobre 2003. Le coût de cette prestation est de 900 € TTC	06/10/2003	07/10/2003

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... le 29/09/2003

Publié ou notifié le :

... le 29/09/2003

Le Maire certifie que le présent

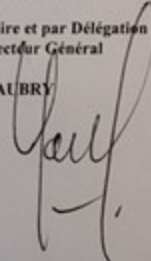
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/09/2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

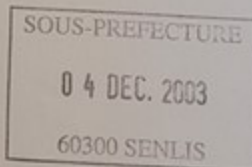
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ALBRY




Le Maire

Pierre BOSINO

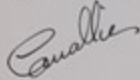


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
 CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2003

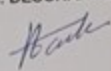
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



S. GODARD



M.P BUZIN



F. BORDAIS



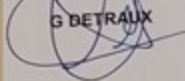
L. RAYMOND



J. CAPET



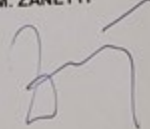
G. DETRAUX



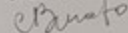
A. KORDJANI



M. ZANETTI



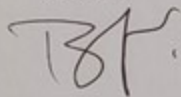
C. BURATO



D. BENOUMER



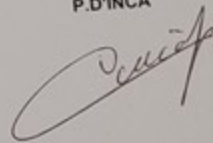
P. BOYER



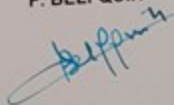
H. SALES



P. D'INCA



F. BELFQUIH



F. BAILLEUX


J. BORDEZ
 (jusqu'à la délibération 32)

JP MERCIER



M. LEHOUX



N. PEZZETTA





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIMANCHE 14 DECEMBRE 2003

•••

L'an Deux Mil Trois le dimanche 14 décembre à dix heures 30, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mardi 2 décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BUZIN par Mme BORDAIS - M. CAPET par M. BOSINO - M. ZANETTI par M. D'INCA - Mme DACHEUX par M. BOYER - M. WOZNIAK par Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX par Mme SALES - Melle CORTES par M. GODARD.

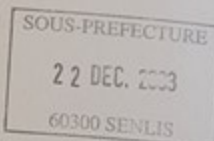
ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme WALLET - Mme BELFQUIH

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE - Mme LEHOUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

MOTION - SITUATION DE L'ENTREPRISE ARCELOR



Le Conseil Municipal de Montataire réuni en séance extraordinaire le dimanche 14 décembre 2003 affirme solennellement sa volonté d'agir avec détermination pour la défense de l'emploi et le développement de l'entreprise Arcelor-Sollac de Montataire.

Il se félicite de l'action engagée par 45 Maires du grand bassin Creillois qui, dans leur diversité, ont décidé d'interpeller les actionnaires et les dirigeants d'Arcelor ainsi que les pouvoirs publics en exprimant leur refus des 502 licenciements prévus, l'arrêt de deux outils essentiels, et leur volonté de la mise en œuvre d'une solution alternative fondée sur l'investissement.

Le Conseil Municipal de Montataire :

1. Soutient les salariés de l'entreprise et leur famille dans leur lutte pour l'emploi et le devenir de l'usine de Montataire.
2. Refuse de voir une nouvelle fois l'emploi sacrifié dans un bassin de vie durement touché ces dernières années par des milliers de suppressions d'emplois industriels, alors que les communes notamment ont entrepris des efforts considérables pour développer de nouvelles activités.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

3. Se prononce pour l'abandon du plan actuel de la direction d'Arcelor et la recherche avec les pouvoirs publics d'une solution qui privilégie la diversification de la production, l'investissement et l'emploi à l'usine de Montataire.
4. Interpelle l'Etat et ses représentants pour qu'ils s'engagent auprès de la direction d'Arcelor à appuyer la proposition alternative de développement industriel présentée et soutenue par des ingénieurs, cadres, techniciens et salariés de l'entreprise.
5. Appelle la population à se mobiliser en particulier en participant au grand rassemblement des habitants du Bassin Creillois le Vendredi 16 janvier 2004 à midi devant l'entrée de l'usine Arcelor de Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE la présente motion

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

22/12/2003

Publié ou notifié le :

24/12/2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/12/2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

~~La Direction des Services~~

à la Population

A.M. RINGENBACH

Le Directeur général

[Signature]



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

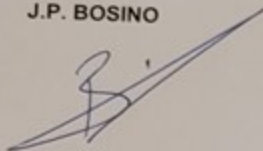
SOUS-PREFECTURE

22 DEC. 2003

60300 SENLIS

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2003

J.P. BOSINO



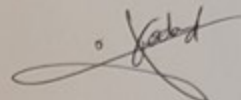
C. COUALLIER



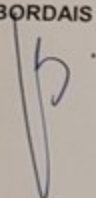
J. DESCHAMPS



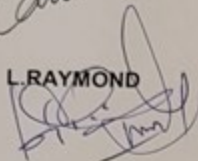
S. GODARD



F. BORDAIS



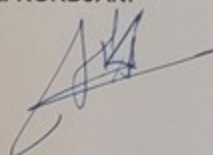
L. RAYMOND



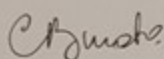
G. DETRAUX



A. KORDJANI



C. BURATO



MF BISSANGOU

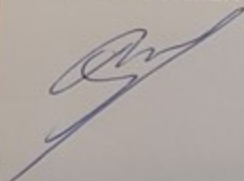
MF BISSANGOU

P. CLAUSTRE

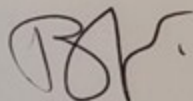


A. GRUNY

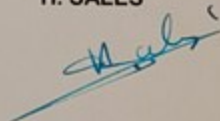
D. BENOAMER



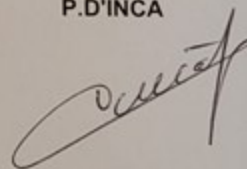
P. BOYER



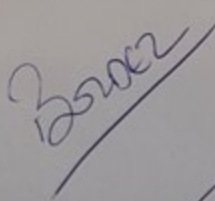
H. SALES



P. D'INCA



J. BORDEZ



JP MERCIER



N. PEZZETTA





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

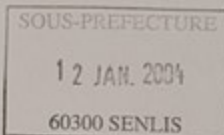
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL -

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2003

Le procès verbal de la séance du lundi 24 novembre 2003 est approuvé avec 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 12/01/2004
 Publié ou notifié le :
 19/01/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 19/01/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

••••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES - M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

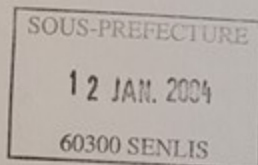
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX - M. FORTUNATO – Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL –

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••



02) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2003

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du dimanche 14 décembre 2003 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....*M. J. P. BOSINO*.....

Publié ou notifié le :

.....*M. J. P. BOSINO*.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..*12.01.2004*.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL -

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

•••

03) REGIE UNIQUE "REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE DE MONTATAIRE" -
DESIGNATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu les articles L 2221.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de la communication,

Vu la loi du 10 février 2000 sur la modernisation du service public de l'électricité,

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001,

Vu les articles R 2221.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés adoptés par le conseil municipal dans sa séance du 24 novembre 2003,

Vu l'article 8 de ces statuts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DESIGNE, pour siéger au Conseil d'Administration, par vote à bulletin secret

1- Trois élus municipaux :

- Madame Fatima BELFQUIH (23 voix)
- Monsieur Stéphane GODARD (23 voix)
- Monsieur Jean Pierre BOSINO (23 voix)

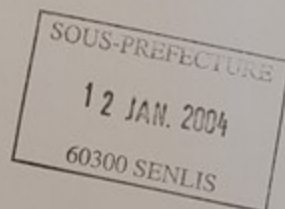
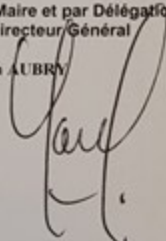
2- Une personne ayant acquis une compétence résultant de l'expérience de la gestion des affaires de la commune :

- Monsieur Daniel BROCHOT (22 voix)

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12.01.2004
Publié ou notifié le : 12.01.2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12.01.2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRÉ - Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES - M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX - M. FORTUNATO – Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL –

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

04) Représentation des villes au sein de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise / Modification des statuts / Modification du nombre de délégués

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

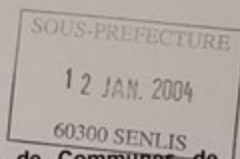
Vu les articles L 5210.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L 5214.1 et suivants et notamment l'article L 5211.7,

Vu les statuts actuels fixant la représentation de chaque ville :

- 1 délégué pour la 1^{ère} tranche de 2 000 habitants,
- 2 délégués pour la tranche comprise entre 2 001 et 5 000 habitants,
- 2 délégués pour la tranche supplémentaire de 5 000 habitants au-delà des 5 000 premiers (la dernière tranche supplémentaire n'est prise en considération que si elle comporte un nombre minimum de 2 500 habitants),

ce qui donne 30 conseillers, répartis comme suit :

- Creil 13 délégués
- Nogent sur Oise 9 délégués
- Montataire 5 délégués
- Villers Saint Paul 3 délégués



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

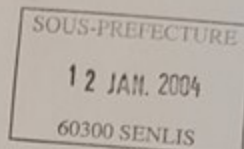
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise en date du 17/11/2003 rendue exécutoire le 25/11/2003 proposant, pour la représentation des villes, un nouveau mode de calcul permettant une représentation au sein du Conseil selon les critères suivants :

- 2 délégués pour la 1^{ère} tranche de 3 500 habitants,
- 2 délégués pour la tranche de 3 501 à 6 000 habitants,
- 1 délégué par tranche de 1 500 habitants au-delà des 6 000 premiers (la dernière tranche supplémentaire n'est prise en considération que si elle comporte un nombre minimum de 750 habitants),

Ce qui, pour information, compte tenu des populations actuelles, porterait le Conseil de Communauté à 46 membres répartis comme suit :

- | | |
|----------------------|-------------|
| - Creil | 21 délégués |
| - Nogent sur Oise | 13 délégués |
| - Montataire | 8 délégués |
| - Villers Saint Paul | 4 délégués |



Compte tenu que le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté de Communes ont été définis par le Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 dite "Loi de Chevènement" relative au renforcement et à la simplification intercommunale.

Compte tenu que cette fixation intervient :

- par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées,
- ou en fonction de la population, par décision des conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requise pour sa création (article 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2002-276 du 27 février 2002)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 et unique : adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise permettant une représentation des villes selon les critères suivants :

- 2 délégués pour la 1^{ère} tranche de 3 500 habitants,
- 2 délégués pour la tranche de 3 501 à 6 000 habitants,
- 1 délégué par tranche de 1 500 habitants au-delà des 6 000 premiers (la dernière tranche supplémentaire n'est prise en considération que si elle comporte un nombre minimum de 750 habitants).

Le nombre de représentants de la ville de Montataire sera donc porté de 5 à 8

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12/01/2004

Publié ou notifié le : 19/01/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/01/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).



Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL -

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

05) DECISION MODIFICATIVE N° 4

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2003 nécessite certains réajustements, en rapport avec les écritures comptables de fin d'année, relatives aux cessions d'immobilisation et à la sortie du patrimoine de certains éléments de l'actif, conformément au tableau ci-annexé.

VU le code des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11 stipulant que l'organe délibérant peut apporter à son budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement, pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre, et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

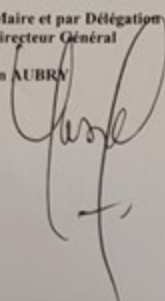
DECIDE de procéder à la Décision Modificative suivante :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Imputation		DEPENSE		Imputation		RECETTE	
FONCTIONNEMENT							
Sortie du patrimoine				Moins value			
01/675	170 rue Jean Jaurès (démolition)	49 508,34	.01/776	170 rue Jean Jaurès (démolition)		49 508,34	
01/675	178 rue Jean Jaurès (démolition)	206 637,17	.01/776	178 rue Jean Jaurès (démolition)		206 637,17	
01/675	Cession terrain Lesieur	17 800,00	.01/776	Cession terrain Lesieur		7 000,00	
01/023	Virement à la section d'investissement	- 10 800,00					
Total sorties du patrimoine		263 145,51		Total moins value		263 145,51	
INVESTISSEMENT							
Moins value				Sortie du patrimoine			
01/192	170 rue Jean Jaurès (démolition)	49 508,34	.01/2138	170 rue Jean Jaurès (démolition)		49 508,34	
01/192	178 rue Jean Jaurès (démolition)	206 637,17	.01/2138	178 rue Jean Jaurès (démolition)		206 637,17	
01/192	Cession terrain Lesieur	7 000,00	.01/2118	Cession terrain Lesieur		17 800,00	
			01/021	Virement de la section de fonctionnement		- 10 800,00	
Total moins value		263 145,51		Total sorties du patrimoine		263 145,51	

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 12.01.2024
 Publié ou notifié le :
 13.01.2024
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 12.01.2024
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY




SOUS-PREFECTURE
 12 JAN. 2024
 60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



06) TARIFS COMMUNAUX 2004 - REVALORISATION - DROITS DE PLACE DES MARCHES - Modification -

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, EXPOSANT :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « les DROITS DE PLACE DES MARCHES » n'ont pas augmenté depuis 1998,

Vu notre délibération du 24 novembre 2003 qu'il y a lieu de modifier, une erreur s'étant glissée dans le calcul,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE D'AUGMENTER de 2,5 % les tarifs des droits de place des marchés et de 0,05 centimes d'euros la taxe d'animation (conformément à la décision de l'Assemblée générale du Syndicat des Commerçants du 16.06.03) à compter du 1^{er} Février 2004 :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Commerçants	ANNEE 2003			ANNEE 2004		
	Droit Fixe	Taxe D'Animation	TOTAL	Droit Fixe	Taxe D'Animation	TOTAL
Abonné – le mètre linéaire	0,61 €	0,15 €	0,76 €	0,63 €	0,20 €	0,83 €
Non abonné – le mètre linéaire	1,30 €	0,15 €	1,45 €	1,33 €	0,20 €	1,53 €
Ambulant – le mètre linéaire	1,52 €	-	1,52 €	1,56 €	-	1,56 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12/01/04

Publié ou notifié le :

..... 13/01/04

Le Maire certifie que le présent

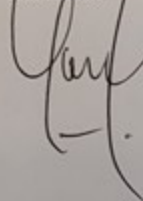
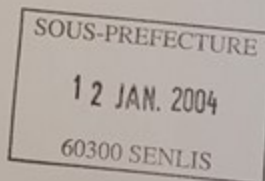
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/01/04

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AYBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

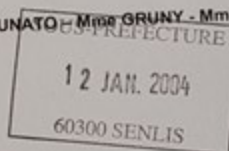
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES



•••

07) ADHESION DE LA COMMUNE A A.T.T.A.C.

(association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Considérant que la spéculation financière devient une pratique généralisée à l'échelle mondiale et qu'elle entrave la satisfaction des besoins des populations, la Commune de Montataire décide d'adhérer à l'Association A.T.T.A.C. (Association pour la Taxation des Transactions Financières pour l'Aide aux Citoyens).

Les buts de cette association sont les suivants :

- Communiquer de l'information,
- Promouvoir et mener des actions de tous ordres en vue de la reconquête, par les citoyens du pouvoir que la sphère financière exerce sur les aspects de la vie politique.

Parmi ces moyens, figure la taxation des transactions sur les marchés des changes (taxe TOBIN).

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Ainsi, la Commune de Montataire rejoint d'autres Collectivités Territoriales qui ont décidé de promouvoir des actions en faveur d'une politique privilégiant les besoins des populations et non les marchés financiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE cette adhésion.

Pour l'année 2004 le montant de cette adhésion s'élève à la somme de **230 €** (deux cent trente euros)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12/01/2004

Publié ou notifié le :

..... 12/01/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12/01/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

8) ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, EXPOSANT :

Que Madame le Receveur Municipal nous a transmis un état des produits irrécouvrables.

Qu'une partie de ces impayés représente la somme de **53,62 €** (cinquante trois euros soixante deux centimes) pour les années 1991 à ce jour, et correspond à de faibles sommes non réglées pour les cantines et centres aérés principalement.

Que la seconde partie de ces impayés correspond à une décision du Tribunal d'Instance de Senlis en date du 19 juin 2003 ordonnant à la Commune de Montataire la prise en charge du dossier de surendettement de Madame LELEU Jocelyne concernant des loyers communaux à hauteur de **14.946,92 euros** (quatorze mille neuf cent quarante six euros quatre vingt douze centimes).

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la non-valeur de ces produits,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE de mettre en non valeur ces produits pour un montant total de **15.000,54 €** (quinze mille euros et cinquante quatre centimes).

Les crédits nécessaires sont prévus au compte :

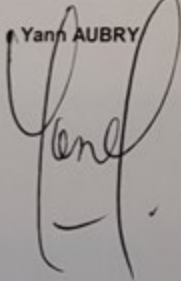
↳ 654 – pertes sur créances irrécouvrables

Fonction 01 – Dépenses non ventilables

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....12/01/2004.....
Publié ou notifié le :
.....19/01/2004.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du19/01/2004.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

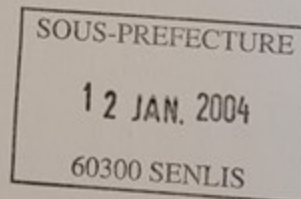
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – M. CLAUSTRÉ – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL –

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

09) - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : APPROBATION DE LA PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIONS 2004

Monsieur Le Maire indique :

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise 2000/2006 le 11 avril 2000, le Conseil Municipal est invité à délibérer chaque année sur le Programme d'Actions, et en l'occurrence, cette année, sur l'ensemble des Actions communales et intercommunales du Programme 2004 proposé par notre Ville et par les autres Collectivités de l'agglomération.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2004 les actions du Contrat Educatif Local de Montataire portant sur l'année scolaire 2004/2005.

Les Partenaires principaux de ces contrats sont l'Etat, le Conseil Général de l'Oise, le Conseil Régional de Picardie, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Le document joint, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2004 et leur coût, classés par thème, au titre du Contrat de Ville, du Grand Projet de Ville, du Contrat Educatif Local, du Contrat Régional d'Agglomération et des financements FSE et FEDER (Objectif 2) de l'Union Européenne, projets assortis de leur subvention respective prévisionnelle, portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Collectivités Territoriales, Bailleurs HLM, Groupement d'Intérêt Public ou Associations de l'agglomération creilloise.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les actions proposées par la Ville de Montataire pour 2004 ont été examinées et retenues par le Bureau Municipal du 10 Novembre 2003.

Le Comité Technique de Programmation à Beauvais examinera, début 2004, les propositions d'ensemble des Programmes d'Actions 2004 des Collectivités Territoriales de l'agglomération creilloise.

Ces Programmes d'Actions devront être arrêtés, enfin, par le Comité de Pilotage Politique du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise.

Le Conseil Municipal sera, de nouveau, appelé à délibérer après le Comité Technique de Programmation et le Comité de Pilotage, réunis au cours de l'année 2004, Comités qui valideront l'actualisation des programmes et des plans de financement des actions retenues en 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE la Proposition de Programme d'Actions du Contrat de Ville 2004 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.

PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIONS 2004

* 1 - Actions proposées en direction des Habitants du Quartier des Martinets

✓ Thème 1 : * Emploi, insertion par l'économique

Action 1 : Lancer la Régie des Quartiers au titre du « Grand Projet de Ville »

Démarrage progressif au cours de l'année 2004

Maître d'Ouvrage : Association de la Régie des Quartiers
de Montataire (*Association à créer*)

coût sur 12 mois : 230.000 € T.T.C.

* Etat - Crédits de droit commun Crédits emplois-insertion de la DDTE et FP	20.000 € (9 % du T.T.C.)
* Etat - Grand Projet de Ville	30.000 € (13 % du T.T.C.)
* CNASEA (<i>emplois en CEC</i>)	5.000 € (2 % du T.T.C.)
dont :	
* Marchés au total	175.000 € (76 % du T.T.C.)
* Ville de Montataire :	76.200 € (33 %)
* OPAC Oise Habitat :	68.600 € (30 %)
* SA HLM de l'Oise :	20.000 € (9 %)
* Régie Communale d'E. :	10.700 € (4 %)

✓ Thème 2 : * Qualité de vie des habitants

Action 2 : Construire une douzaine de logements dans le Quartier Lénine angle Lénine/Jean Jaurès : 178, rue Jean Jaurès après une opération de Résorption d'Habitat Insalubre (RHI)

Maître d'Ouvrage : SA SAPI (Le Nouveau Logis)

12 logements collectifs locatifs PLUS neufs

SOUS-PREFECTURE
12 JAN. 2004
60300 SENLIS

Coût de l'opération :	1.031.703 € TTC
* Etat subvention PLUS 8 %	70.360 € # (6 %)
* Prêt PLUS CDC	622.791 € (60 %)
* Prêt CILOVA (1%)	82.322 € (8 %)
* Prêt U.E.S.L.	103.170 € (10 %)
* Ville de Montataire	76.227 € (7 %)
* Subvention GDF	3.658 € (3 %)
* SA SAPI	73.175 € (6 %)

Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)

Il convient d'ajouter que la Ville de Montataire a pris à sa charge la démolition du bâtiment existant (60.980 €. environ), réalisée mi 2003.

Action : 3 REAMENAGER LA CITE JEAN BIONDI
au titre du « Grand Projet de Ville »

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement 379.156 € H.T.

Etat - Grand Projet de Ville	93.062 € (25 %)
Conseil Régional - CRA #	113.747 € (30 %)
FEDER - Objectif 2 *	58.600 € (15 %)
Ville de Montataire	113.747 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération .

* enveloppe de 58.600 €. actée au cours de la réunion du 22 octobre 2002 sur la programmation 2003/2004 des fonds européens au SGAR, à Amiens.

Action : 4 REAMENAGER LE COEUR DE LA RUE JACQUES DECOUR

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement 66.890 € H.T.

Conseil Régional - CRA #	46.823 € (70 %)
Ville de Montataire	20.067 € (30 %)

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

Action : 5 RESIDENTIALISER L'AVENUE ANATOLE FRANCE

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement 101.973 € H.T.

Conseil Régional - CRA #	71.381 € (70 %)
Ville de Montataire	30.592 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération .

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan éducatif et citoyen

Action 6 : Poursuivre le développement du Point-Ecoute,
de l'animation et de la Boutique-Info de JADE

Maître d'Ouvrage : Jeunesse Activités Développement Educatif
(JADE)

Total en € TTC =	733.449 €	(100 %)
* Etat Contrat de Ville	42.000 €	(6 %)
* Etat « Emplois Aidés »	10.839 €	(2 %)
* Etat DDASS #	11.434 €	(2 %)
* Etat DDJS #	5.200 €	(1 %)
* FSE Objectif 2	40.000 €	(5 %)
* FSE Objectif 3 (PLIE)	12.200 €	(2 %)
* FASILD	18.645 €	(3 %)
* FONJEP Ville	7.260 €	(1 %)
* Conseil Général	245.864 €	(33 %)
* Conseil Général #	15.335 €	(2 %)
* CAF de Creil (dont bons vacances)	7.800 €	(1 %)
* Ville de Montataire *	232.448 €	(32 %)
* Ville Vie Vacances	15.000 €	(2 %)
* Prestations REAAP	1.000 €	(- %)
* Autres subventions	58.770 €	(8 %)
* Autres financeurs	354 €	(- %)
* Usagers de JADE	9.300 €	(1 %)

* subvention au total de 222.386 € + valorisation : 10.062 € = 232.448 €

Enveloppe prévisionnelle sur actions spécifiques en 2004

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

Action 7 : Poursuivre l'animation sociale du Quartier

Maître d'Ouvrage : Femmes Solidaires

Total =	4.000 € T.T.C.	(100 %)
* Etat Contrat de Ville	1.524 €	(38 %)
* Ville de Montataire #	2.476 €	(62 %)
# dont valorisation :	1.012 €	

Action 8 : Rencontres Sportives
Ronde des Sports du 22 au 26 juin 2004
sur le thème des Jeux Olympiques

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

Total =	14.400 € T.T.C. (100 %)	
* Etat Contrat de Ville	3.800 €	(26 %)
* Etat FNDS	800 €	(6 %)
* Ville de Montataire	7.000 €	(49 %)
* Recettes sur l'opération	2.800 €	(19 %)

Action 9 : Poursuivre les Clubs Péri-Educatifs
dans les 9 écoles élémentaires : 25 ateliers
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Total en E.T.T.C.	39.206 €	(100%)
* Etat Contrat de Ville	6.619 €	(17%)
* Etat DRAC	4.200 €	(11%)
* Etat Education Nationale	12.435 €	(32%)
* CAF de Creil #	8.452 €	(21%)
* Ville de Montataire	7.500 €	(19%)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 10 : Poursuivre l'Atelier d'Accompagnement Scolaire
pour 4 groupes de 15 enfants
Maître d'Ouvrage : Association Battants Service Solidarité
 (ABSS)
(Contrat Educatif Local)

Total en € T.T.C. = 18.191 € (100 %)

* FASILD #	4.125 €	(23 %)
* CAF de Creil #	5.285 €	(29 %)
* Etat : Contrat de Ville	1.906 €	(10 %)
* Familles	1.006 €	(6 %)
* Ville de Montataire	5.869 €	(32 %)

dont valorisation : 4.650 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 11 : « Mettre en valeur » les projets du Réseau
d'Education Prioritaire Anatole FRANCE
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : REP Anatole FRANCE

Total en € T.T.C. 5.900 € (100 %)

* C.G.O.	2.000 €	(34 %)
* FASILD	2.200 €	(37 %)
* REP A. France	700 €	(12 %)
* Ville de Montataire	1.000 €	(17 %)

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

Action 12 : « J'emporte mon livre »
Action décloisonnée écoles maternelles/écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : REP Anatole France
Réseau d'Education Prioritaire

Total =	3.700 € T.T.C.
* E.N.	500 € (14 %)
* C.G.O.	1.000 € (27 %)
* FASILD	2.200 € (59 %)

Action 13 : « Instruments pour tous »
Découverte d'instruments & Concerts Educatifs dans 4 écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total =	6.200 € T.T.C.
* Etat - Contrat de Ville	3.100 € (50 %)
* Ville de Montataire	3.100 € (50 %)

Action 14 : **Activités « autour du temps du repas »**
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût :	10.000 € T.T.C.
Etat CdV	3.000 € (30 %)
DDJS	3.000 € (30 %)
Ville	4.000 € (40 %)

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

Action 15 : **Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »**
pour 2 groupes de 15 enfants
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins de Montataire

coût :	5.217 € T.T.C.
FASILD #	1.500 € (29 %)
CAF de Creil #	1.955 € (37 %)
Ville *	1.762 € (34 %)

* dont valorisation : 762 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

**Action 16 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents**
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

coût :	3.000 € T.T.C.
Etat - DDASS	1.200 € (43 %)
Ville	1.000 € (33 %)
Partenaires *	800 € (24 %)
	Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.

Action 17 : Créer le Point Information Jeunesse

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse Activités Développement Educatif
(JADE)

coût : sans objet

L'association JADE est en attente de labélisation.

Action 18 : « Les vacances des Razmokets »
pendant les vacances scolaires

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

coût :	6.000 € T.T.C.
Etat DDJS	3.000 € (50 %)
Ville	2.120 € (35 %)
Usagers	800 € (15 %)

Action 19 : Créer un Point d'Accueil pour les Collégiens

Point d'accueil ouvert 1 soir par semaine pour les 11/16 ans :

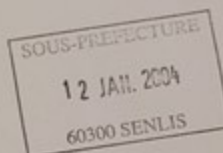
- 2 fois par mois dans le Collège Anatole France

- 2 fois par mois dans le local adolescents du Centre de Loisirs

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : JADE

coût :	4.200 € T.T.C.
Etat DDJS	1.200 € (29 %)
FASILD	1.400 € (33 %)
Ville	1.600 € (38 %)



Action 20 : Créer un atelier d'Aide aux Devoirs pour 2 groupes de 15 collégiens
du Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : JADE

coût :	8.000 € T.T.C.
CAF de Creil #	2.000 € (25 %)
FASILD #	2.000 € (25 %)
Ville	4.000 € (50 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan culturel

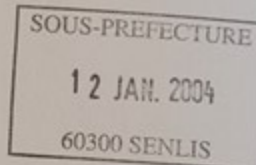
Action 21 : Développer les musiques actuelles

Maître d'Ouvrage : AMEM

Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total = 14.500 € T.T.C.

* Etat Contrat de Ville 7.250 € (50%)
* Ville de Montataire 7.250 € (50%)



Action 22 : Troisième Festival « Danses et Musiques du Monde »
autour du jeudi de l'Ascension, le 20 mai 2004

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût : 67.000 € T.T.C.

Etat Contrat de Ville	12.000 € (18 %)
Etat DRAC	8.000 € (12 %)
Conseil Régional*	10.000 € (15 %)
CDC Mécénat	15.000 € (22 %)
Ville	21.000 € (32 %)
Recettes Festival (sponsors)	1.000 € (1 %)

* au titre des lignes : Festival.

✓ Thème 4 : * Prévention, sécurité et accès aux droits

Action 23 : Poursuivre la médiation de proximité

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût de la Chargée de Mission
sur 12 mois # 46.000 € T.T.C.

coût du Chargé de Mission Adjoint
sur 12 mois # 31.000 € T.T.C.

TOTAL GENERAL 77.000 € T.T.C.

* Crédits Européens Objectif 2	38.500 € (50 %)
<u>Mesure 1-1</u>	
* Ville de Montataire	38.500 € (50 %)

charges patronales incluses

✓ Thème 5 : * Equipe opérationnelle

Action 24 : Poursuivre la Mission du Chef de Projet «Contrat de Ville»

Maitre d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût sur 12 mois	#	62.000 € T.T.C.
* Etat - Contrat de Ville		15.250 € (25 %)
* Ville de Montataire		46.750 € (75 %)

charges patronales incluses

Action 25 : Actions relevant de la démarche participative des Habitants

- > développement des Groupes de Travail Partenariaux,
- > sensibilisation des Habitants à la citoyenneté,
- > information-formation des Habitants, des Services et
 - des Elus à l'automne 2004 sur le développement de
 - la ville et de l'agglomération et la préparation dans
 - les quartiers du budget municipal 2005.

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

Maitre d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût : 10.000 € T.T.C.

* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (50 %)
* Ville	5.000 € (50 %)

* 2 - Actions proposées par 2 ou 3 Communes de l'agglomération creilloise en direction des Habitants des quartiers d'habitat social et des quartiers sensibles

Action 26 : Journées « Prévention Routière »

auprès des élèves de CM 2 de Montataire et de Villers-Saint-Paul

Maitre d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût de l'opération 6.160 € T.T.C.

* Etat - Contrat de Ville	3.600 € (58 %)
* Ville de Villers-St-Paul	762 € (13 %)
* Ville de Montataire	1.798 € (29 %)

Action 27 : « Vacances Familiales : 1er départ »

Maître d'Ouvrage : Centre Georges Brassens

Total en € T.T.C. =	32.759 € TTC
* Etat Contrat de Ville	5.000 € (15 %)
* FASILD	1.524 € (5 %)
* « Vacances Ouvertes »	1.300 € (4 %)
* CAF de Creil	2.940 € (9 %)
* Bons CAF	10.000 € (31 %)
* Ville de Creil	7.255 € (22 %)
* Ville de Villers-St-P.	770 € (2 %)
* Ville de Montataire.	770 € (2 %)
CCAS	
* Usagers	3.200 € (10 %)
TOTAL	32.759 € (100 %)

* 3 - Actions proposées par le Groupement d'Intérêt Public de l'agglomération creilloise en direction des Habitants des quartiers d'habitat social et des quartiers sensibles

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

Action 28 : Poursuivre les missions du Groupement d'Intérêt Public, notamment, celles de la Directrice du Grand Projet de Ville et l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et du GPV au niveau de l'agglomération creilloise
au titre du « Grand Projet de Ville »

Maître d'Ouvrage : Groupement d'Intérêt Public

coût sur 12 mois # 234.980 € T.T.C. #

* Etat - participation	89.992 €	(38 %)
* Les collectivités de l'agglomération	89.992 €	(38 %)
dont Montataire	17.998 €	(8 %)
* La C.D.C.	9.000 €	(4 %)
* Les bailleurs HLM	35.996 €	(16 %)
* Conseil Régional de Picardie	10.000 €	(4 %)

Il s'agit du Budget 2003 en attendant celui de 2004, soumis à la délibération du prochain Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville de l'agglomération creilloise, le 09 janvier 2004.

Action 29 : Créer un Fonds de Participation des Habitants (FPH) au niveau de l'agglomération
au titre du « Grand Projet de Ville »

Maître d'Ouvrage :	Groupement d'Intérêt Public	
	coût sur 6 mois	40.068 € T.T.C.
	* Etat - GPV	20.034 € (50 %)
	* Les 4 Villes de l'agglomération	20.034 € (50 %)
	<u>dont Montataire #</u>	<u>3.494 € (9 %)</u>

Pour mémoire : en 2002, la Ville a , déjà, délibéré (le 27/06/2002)
et versé cette participation au GIP pour le FPH.

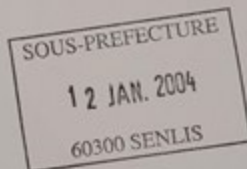
AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2004 et à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 12/01/04
Publié ou notifié le :
..... 12/01/04
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12/01/04
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - M. CLAUUSTRE - Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES - M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX - M. FORTUNATO – Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

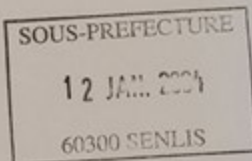
ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

10) TARIFS DE LOCATION DU « PALACE »

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :



Que nous sommes sollicités ponctuellement pour la mise à disposition de la salle du Palace pour l'organisation de manifestations en dehors des activités municipales.

Des entreprises, des institutions, des associations, etc... peuvent avoir recours à nos services pour accéder à une grande salle de spectacle et de cinéma.

Il est donc nécessaire de mettre en place un tarif de location correspondant au service rendu par la mise à disposition de la salle.

VU l'arrêté préfectoral en date du 01/12/1986, qui autorise les collectivités territoriales à fixer librement les tarifs des services publics locaux,

VU les tarifs des locations temporaires de bâtiments délibérés par le Conseil Municipal du 23/06/2003,

VU la régie de recettes pour l'encaissement des produits de salles municipales à laquelle sera rattaché ce tarif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE d'instaurer les tarifs suivants pour la location du Palace :

- * entreprises, institutions, associations, syndicats, particuliers 350,00 €
- * caution à déposer 500,00 €

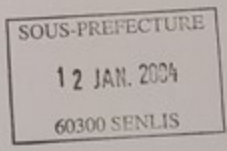
Acte reçu à la Sous-Prefecture, le : 12/01/2004
 Publié ou notifié le : 12/01/2004
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 12/01/2004 (Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire
 Monsieur Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Yann Aubry mentioned in the text above.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES -M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M.ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX - M. FORTUNATO – Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL –

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

11) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE LOCAL FRANCE/PALESTINE

Sur le rapport de Monsieur RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

Que l'organisation de la semaine de la Palestine qui s'est tenue du 21 au 26 Novembre 2003 à Montataire a suscité par sa diversité la participation du public local.

Les droits d'entrée encaissés à cette occasion par le service culturel municipal se montent à 172,00 €.

Les élus souhaitent que ces recettes soient reversées au comité local France-Palestine afin qu'elles soient utilisées pour améliorer les actions en direction du peuple palestinien et de l'action pour la Paix.

Le Comité Local France-Palestine est chargé d'investir cette subvention exceptionnelle dans ce cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

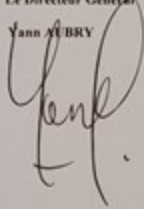
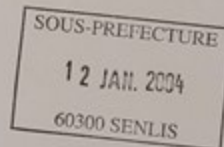
DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 172 € au Comité Local France Palestine.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2004 – DSP 2.26/04.6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 Publié ou notifié le :
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

••••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - M. CLAUUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

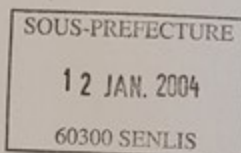
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••



12) CONVENTION AVEC LA VILLE DE CREIL CONCERNANT LES FRAIS DE RESTAURATION DES ENFANTS DE MONTATAIRE SCOLARISES A L'ECOLE DE GOURNAY A CREIL

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe au Maire exposant :

Que les familles résidant à Montataire sur le périmètre suivant : 114 à 119 rue Louis Blanc et rue Louis Blanc prolongée scolarisent leurs enfants à Creil-école de Gournay, en raison de la proximité immédiate de l'école et d'un accord entre l'Education Nationale et les villes de Creil et de Montataire.

QUE certains enfants bénéficient donc de la restauration scolaire de la ville de Creil.

Le tarif appliqué étant logiquement le tarif extérieur.

Les familles concernées ont sollicité la ville de Montataire pour pouvoir bénéficier comme les autres familles montatairiennes du tarif dégressif appliqué pour la restauration scolaire.

Il est donc convenu avec la ville de Creil l'organisation suivante :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- Facturation au tarif extérieur par la ville de Creil à la Ville de Montataire du nombre de repas consommés mensuellement par les enfants domiciliés à Montataire.
- Paiement direct de la facture par la ville de Montataire
- Facturation par la ville de Montataire au tarif dégressif en vigueur aux familles de Montataire de leur participation selon le nombre de repas consommés.

La différence entre le tarif dégressif montatairien et le tarif extérieur à la ville de Creil, est à la charge de la ville de Montataire.

Ceci dans un souci d'égalité devant le service public pour ces familles affectées d'office dans une école extérieure à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

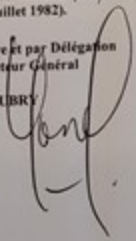
APPROUVE le principe d'une convention entre la ville de Creil et la ville de Montataire concernant les frais de restauration des enfants de Montataire scolarisés à l'école de Gournay à Creil.

AUTORISE le Maire à signer la convention

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12 Jan 2004
 Publié ou notifié le : 12 Jan 2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 12 Jan 2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

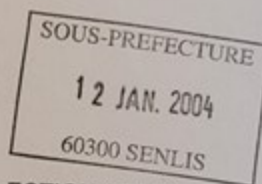
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL -

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



13) INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION (IFCE)

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962,

Vu la loi n° 91-875 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires allouées à certaines catégories de personnel (IFTS),

Vu la délibération du 05 janvier 2002 relatif à l'application du nouveau régime indemnitaire et portant création de la nouvelle Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires,

Considérant qu'à l'occasion des consultations électorales, La ville de Montataire fait appel à des agents communaux pour la tenue des bureaux de vote et l'organisation du bon déroulement des opérations électorales et qu'il convient de les indemniser,

Considérant que les modalités de paiement de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election résultent de la combinaison du décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et de l'arrêté ministériel du 27 février 1962,

Qu'il ressort de ces dispositions que l'IFCE est calculé sur la base du taux de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires attribué aux Attachés Territoriaux,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la valeur de l'IFTS applicable (du coefficient 1 au coefficient 8) afin de déterminer le niveau d'indemnité en respectant les règles du crédit global et de l'attribution individuelle plafonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Les agents municipaux non admis au bénéfice des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, participant à l'organisation des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et consultations par voie de référendum seront indemnisés sur la base du taux 3 de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, soit 254,76 € (taux actuellement en vigueur).

Article 2 : L'indemnité correspond à un forfait journalier versé à tout agent assumant à l'occasion de ces consultations électorales les fonctions de :

- Secrétaire de bureau de vote
- Responsable du bureau centralisateur
- Assistante au sein du bureau centralisateur
- Appariteur
- Responsable du déroulement général des opérations,

Ce forfait est divisé par deux lorsque l'agent n'est présent qu'une demi-journée, ou quatre heures de travail le jour des élections.

Article 3 : Le taux de l'indemnité est doublé lorsque la consultation donne lieu à deux tours de scrutin.

Article 4 : Cette indemnité est instituée à compter du 01 février 2004. Elle évolue en fonction de l'évolution réglementaire du taux des IFTS.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 12/01/04
 Publié ou notifié le : 12/01/04
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 12/01/04
 (Loi du 22 Juillet 1982).

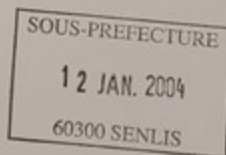
Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

(Signature)



Maire

Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

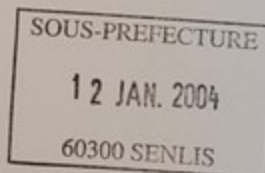
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRÉ - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES



•••

14) AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION DU CHARGE DE MISSION ADJOINT AU SEIN DU SERVICE CITOYENNETE, PREVENTION, MEDIATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la délibération n° 20 du 28 mars 2002,

Vu la délibération du 24 novembre 2003 relative à la création d'un emploi de Chargé de Mission Adjoint au sein du service Citoyenneté, Prévention, Médiation et fixant la rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'Attaché Territorial,

Considérant qu'il convient d'ajuster la rémunération du Chargé de Mission Adjoint eu égard à sa qualification et son expérience professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1er : A compter du 01 Février 2004, la rémunération est établie sur la base du grade d'Attaché 2ème échelon.

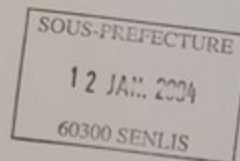
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 Publié ou notifié le :
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES - M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

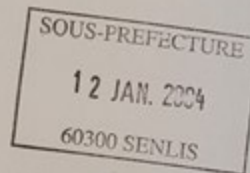
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGO par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX - M. FORTUNATO – Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



15) ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES APPARTENANT A LA SIC NORD

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Société Immobilière Centre Nord est propriétaire sur le territoire de Montataire, des parcelles suivantes (conférer plan ci-joint) :

- AT 9 540 m2,
- AT 280 1239m2,
- AT 282 274 m2,
- AT 283 112 m2,
- AT 249 118 m2,
- AT 247 2762 m2,
- AT 258 372 m2,
- AT 274 36 m2,
- AT 250 256 m2,
- AT 256 15 m2,
- AV 589 1223 m2,
- AV 174 303 m2,
- AV 175 1608 m2,
- AW 180 143 m2,

Pour une superficie totale de 9001 m2 ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la Société Immobilière Centre Nord a proposé à la Ville de Montataire de lui céder l'ensemble de ces parcelles ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de réserve foncière, la ville de Montataire est intéressée par ces parcelles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des services fiscaux

Vu le plan cadastral

DECIDE l'acquisition des parcelles AT 9, AT 280, AT 282, AT 283, AT 249, AT 247, AT 258, AT 274, AT 250, AT 256, AV 589, AV 174, AV 175, AW 180 appartenant à la Société Immobilière Centre Nord, pour une superficie totale de 9001 m2 au prix de 27 441 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

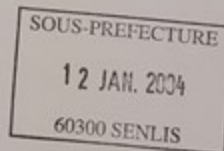
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12/01/2004
 Publié ou notifié le : 12/01/2004
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 12/01/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann ALBRY





Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

•••

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

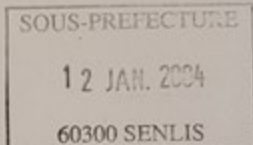
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES - M. PEZZETTA – M. MERCIER – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI – Mme BURATO par Melle CORTES – M. WOZNIAK par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH – Melle BORDEZ par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER – Mme DACHEUX - M. FORTUNATO – Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES



•••

16) PAIEMENT DES INDEMNITES D'EXPROPRIATION AUX CONSORTS HEURTEUR POUR L'EXPROPRIATION DE LA PARCELLE ZB 38

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la parcelle ZB 38, sise lieu dit « Les tertres » d'une superficie de 343 m2 appartenait à l'origine aux consorts HEURTEUR ;

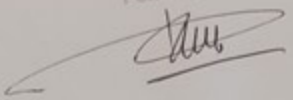
Considérant que, par une ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique, rendue par le Tribunal de Grande Instance de Beauvais le 30 mars 1998, la propriété de la parcelle ZB 38 a été transférée à la ville de Montataire ;

Considérant que cette parcelle, conformément à la déclaration d'utilité publique, a permis la construction du groupe scolaire BAMBIER ;

Considérant que les consorts HEURTEUR n'ont jamais été indemnisés ;

Considérant qu'un accord amiable a été signé entre la ville de Montataire et les consorts HEURTEUR le 06 mars 2002, au montant de 941, 22 € ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation ;



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu le plan cadastral

DECIDE de payer aux consorts HEURTEUR la somme de 941, 22 € au titre de l'indemnité d'expropriation de la parcelle ZB 38 ;

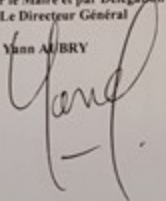
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 22/01/04
Publié ou notifié le : 29/01/04
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 23/01/04
(Loi du 22 Juillet 1982).



Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE
12 JAN. 2004
60300 SENLIS